This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

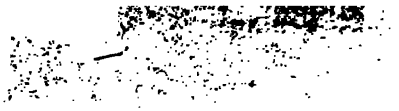

98

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

DECEMBRE. *Vol. I.*

A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

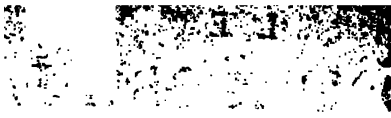

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DECEMBRE. M. DCC. L.

GUIDONIS FERRARII SOCIETATIS Jesu de rebus gestis Eugenii Principis à S.

pagnes du Prince Eugéne en
grie, diſtribuées en trois Li
par le P. GUIDO FERRAR
la Compagnie de Jeſus ; ou
dédié au Cardinal Albani.
joint à cette nouvelle Editio
Préface de M. Vonck. A la H
chez Pierre de Hondt, 1
in-8°. pp. 72 ſans les Préf

LA premiére édition de cet
vrage parut à Rome en 1
avec une Epitre Dédicatoire d
P. Cordara Editeur, au Carc
Albani. Dans cette Epitre,
peut être regardée comme
eſpéce de Préface, le P. Cor
rend compte des vûes que l'
teur avoit lorſqu'il entreprit
compoſer l'hiſtoire des Campag
du Prince Eugéne en Hong
Son deſſein n'étoit pas, dit-il,
ſe faire un nom dans la Répu
que des Lettres par la publicat
de ſon ouvrage. Il ne ſe propo
autre choſe que de mettre à p
fit les momens qui lui reſtoi

après avoir satisfait aux exercices de piété, & donné le temps nécessaire à l'étude de la Théologie. En choisissant ce sujet il songea moins à illustrer le héros dont il écrivoit l'Histoire, qu'à former son style & à le perfectionner par l'imitation des Auteurs qui ont écrit le plus purement en Latin.

Quand le P. Ferrari eut achevé le premier Livre, il le fit voir au P. Cordara, dont il connoissoit le goût pour la belle Littérature; le priant de lui en dire son sentiment & de lui faire appercevoir les défauts qu'il y trouveroit. Mais bien loin d'y trouver quelque chose à reprendre, le P. Cordara fut étonné de voir que le jeune Ecrivain eut si bien réussi dans son premier coup d'essai. Il admira surtout la pureté du style, la clarté, & la simplicité de la narration; il ne fut pas moins content du tissu & du choix des circonstances, & du bel arrangement des faits, enfin tout lui parut exécuté dans le goût des

Commentaires de Céſar, que le jeune Auteur s'étoit propoſé pour modéle. Il l'exhorta beaucoup à continuer. Le P. Ferrari encouragé par les louanges que lui donna ſon Cenſeur, compoſa avec la même application & le même ſuccès le ſecond & le troiſiéme Livre; & lorſque l'ouvrage parut aſſez conſidérable pour former un volume d'une juſte grandeur, le P. Cordara exigea de l'Auteur qu'il le fît imprimer. Celui-ci n'y conſentit qu'avec peine & après beaucoup de réſiſtance, ne croyant pas que ſon ouvrage fût digne de voir le jour.

M. Vonck Hollandois, non moins zélé que le P. Cordara, pour le progrès des Lettres Latines, a fait imprimer à la Haye l'édition que nous venons d'annoncer, pour l'uſage des gens de Lettres de ſon Pays. Nous nous faiſons un devoir dans cet extrait de ſeconder autant qu'il nous eſt poſſible, les vûes de ces deux Sçavans, en fai-

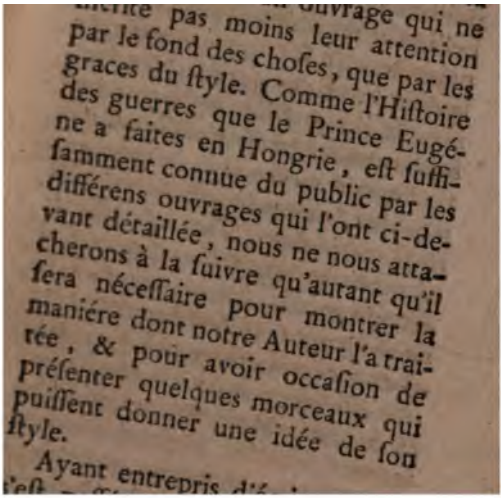

ouvrage qui ne
pas moins leur attention
par le fond des choſes, que par les
graces du ſtyle. Comme l'Hiſtoire
des guerres que le Prince Eugé-
ne a faites en Hongrie, eſt ſuffi-
ſamment connue du public par les
différens ouvrages qui l'ont ci-de-
vant détaillée, nous ne nous atta-
cherons à la ſuivre qu'autant qu'il
ſera néceſſaire pour montrer la
maniére dont notre Auteur l'a trai-
tée, & pour avoir occaſion de
préſenter quelques morceaux qui
puiſſent donner une idée de ſon
ſtyle.

Ayant entrepris d'é

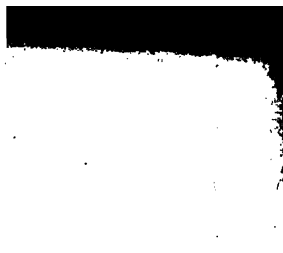

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

DECEMBRE. *Vol. I.*

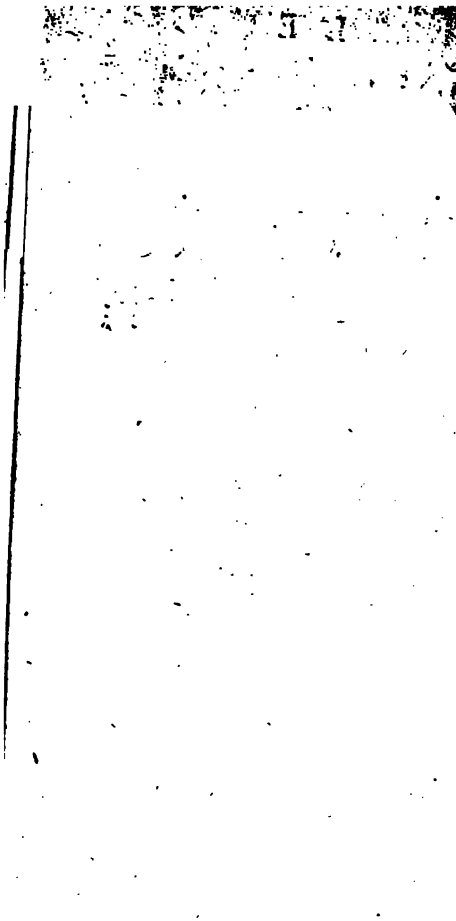

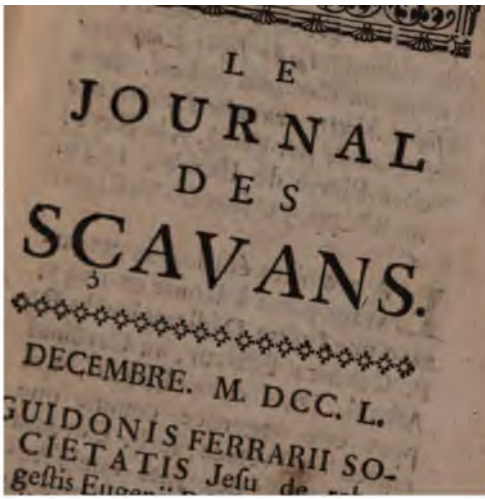
LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.
DECEMBRE. M. DCC. L.
GUIDONIS FERRARII SO-
CIETATIS Jesu

ptement décidée ni plus complette. Il y eut vingt mille Turcs de tués ſur le champ de bataille, dix mille de noyés dans la Teyſſe, & trois mille qu'on fit priſonniers. Le Grand Viſir & l'Aga des Janniſſaires y perdirent la vie. Le Prince Eugéne couvert de gloire termina la Campagne par une expédition dans le *Serajum* Province occupée par les Turcs, dont il ſe rendit maître en peu de jours.

Les Campagnes de 1716 & de 1717, dans leſquelles le Prince Eugéne vainquit les Turcs à Péterwaradin & à Belgrade, & qui font le ſujet du ſecond & du troiſiéme Livre, ne ſont pas moins intéreſſantes ni écrites avec moins de ſoin que celle dont nous venons de rendre compte. Il ſemble qu'on ſoit obligé de convenir de la vérité de l'obſervation que fait le P. Cordara dans ſa Préface, ſçavoir, qu'il appartient particuliérement à la Nation Italienne de cultiver la Langue Latine, & de la conſerver dans

toute ſa fleur & toute ſa pureté ; car quoique cette Langue ſoit commune à toutes les Nations, elle eſt en quelque maniére plus propre à la nation Italienne comme ayant pris naiſſance dans l'Italie, y ayant été enſuite rétablie & portée par les ſçavans Italiens à ce dégré de ſplendeur où nous la voyons. Ce ſont eux encore aujourd'hui qui la ſoutiennent ; ils en conſervent le génie dans leurs écrits. Les François paroiſſent l'avoir abandonnée pour s'appliquer uniquement à leur propre Langue ; les Allemands & les Anglois ne l'écrivent point avec la même élégance & pureté que les Italiens. Nous pouvons ajouter à ces réflexions, que le Livre du P. Ferrari eſt du nombre de ceux, que l'on citera dans tous les temps comme des monumens du bon goût des Italiens pour la belle Littérature Latine.

LE SPECTACLE DE NATURE, Tome huit contenant ce qui regarde l'h en ſociété avec Dieu, ſe partie. A Paris, chez la V Etienne, & Fils, rue S. Jacc à la Vertu, 1750. pp. 38

NOus avons rendu cor dans le ſecond Journal mois de Juin de la premiére tie de cet ouvrage. L'Auteu traitoit de la préparation Ev gélique; il y expoſoit les pre de la vérité de la Religion, ont précédé l'établiſſement de l vangile. Nous donnerons dans extrait une idée de la démonſ tion Evangélique, qui eſt la ſec de partie de ce traité, & où l'A teur a raſſemblé toutes les preu de la Religion, tirées des circ ſtances qui ont accompagné ou vi la prédication des Apôtres.

Ces preuves ſont de deux ſor Les unes ſont proportionnées à

lévation des eſprits les plus capables d'examen. Les autres ſont à la portée du peuple.

M. P. commence par les premiéres. Il montre que l'Evangile étant un événement dont les Apôtres de Jeſus-Chriſt & leurs Succeſſeurs ont fait l'annonce, après en avoir été témoins, la créance ne s'en eſt établie ou perpétuée dans les cœurs, ni en flattant la cupidité, comme a fait l'Idolatrie, ni en employant la force, comme a fait le Mahométiſme, ni par le procédé des diſputes comme la Philoſophie, ni par la voye d'une ſubite inſpiration, comme faiſoit l'eſprit qui ſaiſiſſoit les Prophétes, mais par la conviction des faits notoires, voye uſitée parmi les hommes & capable de contenter tous les eſprits quand ils ne ſont ni paſſionnés, ni préoccupés. Dieu a choiſi cette voye, dit-il, pour manifeſter ſa volonté aux hommes, comme étant la plus ſimple, la plus propre à répandre promptement la lumié-

re, & la plus à la portée de tout le monde, des grands & des petits eſprits. C'eſt par cette voye que l'homme reçoit les loix qui réglent ſes devoirs dans la ſociété Civile. C'eſt par elle que nous apprenons les faits de l'Hiſtoire, les intentions des abſens qui veulent traiter avec nous, en un mot tout ce qui dépend d'une volonté libre & différente de la nôtre. La raiſon de l'homme ne peut point apprendre toutes ces choſes en ſe conſultant elle-même, ni décider ſi elles ſont, ou comment elles doivent être. Mais elle en eſt informée par des ſignes qui en ſont la ſuite, par des monumens, par des témoins, par des meſſagers, par des compagnies permanentes, qui en ont la garde & l'adminiſtration. La certitude que la raiſon acquiert de ces objets eſt comme celle des témoignages. Si les témoins ſont ſurs, la connoiſſance le ſera.

Il en eſt de même de la révélation Evangélique. Sa certitude dé-

pend de la ſureté des témoins par leſquels il a plu à Dieu de nous la tranſmettre. C'eſt aſſez pour nous d'examiner ce qui a été fait. Il nous ſuffit pour agir ſenſément que la révélation Evangélique ſoit certaine; or elle eſt indubitable, ajoute M. P. ſoit qu'on la conſidére comme un *événement paſſé*, qu'on ne peut connoître que par le concours des monumens & des atteſtations; ſoit qu'on la conſidére comme *un traité d'alliance* dont on ne peut recevoir les effets par des lectures ou par des raiſonnemens, mais en écoutant les Envoyés à qui Dieu a notoirement confié ſes intentions & ſon traité.

Ces deux rapports ſous leſquels l'Auteur ſe propoſe d'examiner la certitude de la révélation Evangélique, font le partage de la derniére partie de cet ouvrage.

Pour donner plus de force à ſes preuves & répandre plus de clarté ſur ſa méthode, M. l'Abbé P. examine d'abord les trois Religions,

qui ſe diſent être révélées par la communication de la Divinité avec le genre Humain, & qui ſe ſont rendues célébres par leur étenduë dans la ſociété, ſçavoir l'Idolatrie, le Mahométiſme & le Chriſtianiſme. Il ne parle, ni de la révélation d'Abraham, ni de la Loi de Moyſe, parce qu'étant les préparatifs de la Religion Chrétienne, elles en ſont partie & entrent dans le même examen.

Il enviſage dans l'Idolatrie les opinions communes, & les pratiques univerſelles, & enſuite les figures locales qui ſont devenues l'objet d'un culte public. Il obſerve, que l'opinion la plus généralement répanduë dans les anciens peuples étoit de croire que Dieu exauçoit nos priéres & qu'il s'uniſſoit à ſes Adorateurs pour les perfectionner & les rendre heureux.

Les pratiques du culte extérieur, qui ſelon M. P. ont été communes aux peuples même les plus déſunis, ſont la réſerve & l'abſti-

nence de quelques-unes des plus belles productions de la terre, la dédicace ou la conſécration des lieux deſtinés à prier en commun, les ſacrifices, la coutume de ſe purifier par l'eau, l'uſage de compter les jours par ſept, la coutume d'honorer les morts. Il fait obſerver que tout n'eſt pas Idolatrie dans le Paganiſme, que ce premier fond de nos pratiques étant auſſi ancien que la premiére origine des diverſes branches du genre humain n'a pu émaner que de celui qui a fait l'homme & qui a voulu l'inſtruire, & que du moins il ne provient pas d'une convention faite entre des gens qui ne ſe connoiſſoient pas. Il remarque encore que la Religion Chrétienne ayant conſervé les mêmes pratiques en les épurant de toutes les interprétations illuſoires, que la malignité du cœur humain y avoit ajoutées, elle remonte de cette ſorte auſſi haut que le genre humain; que ſes ennemis mêmes en

blamant le Culte extérieur comme un joug qui aſſujettit l'homme, ont confeſſé que ces ordonnances ne ſont point venues de l'homme, & qu'on voit par là qu'ils ont travaillé pour la Religion Chrétienne ſans le vouloir.

Tant que les hommes ſe ſont bornés à ces pratiques néceſſaires & commandées, leur culte n'avoit rien de criminel. Ils ne ſont tombés dans l'Idolatrie qu'en plaçant dans leurs aſſemblées des figures, qui avec le temps ont été ou honorées comme des Etres puiſſans, ou conſultées comme des Oracles pleins d'intelligence. M. l'Abbé P. explique à quelle occaſion ces figures ont été introduites dans les aſſemblées publiques, & comment elles ſont devenues des objets de culte. Nous n'entrerons point dans ces détails ; l'Auteur ne fait que répéter ici ce qu'il a déja établi dans *ſon Hiſtoire du Ciel*, où il a traité de l'origine de l'Idolatrie.

Nous ne croyons pas non plus

qu'il ſoit néceſſaire de nous arrêter aux détails où il entre pour prouver que le Mahométiſme eſt ſans preuves, que rien ne l'avoit préparé ni promis, que les viſions & les violences qui en ſont les ſeuls appuis, le deshonorent. Nous nous contenterons d'obſerver avec M. P. que Mahomet a ſervi la vérité ſans le vouloir & ſans le ſçavoir, en conſervant l'uſage de la Circonciſion & le voyage des Arabes à la Kaba qui eſt la maiſon d'Iſmael. La Nation Arabe deſcenduë d'Iſmael s'étant extrêmement multipliée ſous le régne de Mahomet & de ſes ſucceſſeurs, & ayant étendu fort loin ſes conquêtes rend encore aujourd'hui un témoignage éclatant à la vérité de la Prophétie adreſſée au fils d'Agar. On reconnoit l'accompliſſement de l'extrême multiplication & des conquêtes qui ont été promiſes à ce Patriarche; ſes enfans quoique diſperſés par tout, quoique déſunis entr'eux par la diverſité des Sectes, des

Pays, des intérêts, ſont prof
de connoître leur Pere con
par la viſite qu'ils ambitio
tous de rendre à ſa demeure.
Habitans de Nigritie, de Bar
de Madagaſcar, de l'Irak
Diarbec ne ſont point con
entr'eux de ſe donner à qua
ans, quelquefois plutôt, rare
plus tard, la Circonciſion, q
une marque d'alliance & de
ſanguinité. Iſmael devroit êtr
connoiſſable auſſi bien que rec
table à tous. Sa race eſt de fa
plus nombreuſe & la plus ter
qui ſoit ſur la terre. C'eſt ainſi
a révélation, ſelon M. P. tro
ſes premiéres preuves dans les c
munes pratiques de l'Idolatrie
dans les progrès du Mahométiſ

L'Auteur paſſe enſuite à l'e
men du Chriſtianiſme, qu'il c
ſidére d'abord comme une ſuite
faits, qui ſont arrivés dans
temps éloigné de nous. Il trou
dans le Chriſtianiſme conſidé
ſous ce rapport, tous les avant

ges des Hiſtoires les plus certaines. L'Evangile, dit-il, eſt un événement d'autant plus facile à conſtater, qu'il eſt très-public & très-fameux dans la ſociété, puiſqu'il en a changé la face par le renverſement de l'Idolatrie. Jamais entrepriſe n'eût tant de ſuites par l'oppoſition de toutes les paſſions intéreſſées à convaincre cette Hiſtoire de faux & à pouvoir en empêcher la réuſſite. Conſéquemment il n'y en a eu aucun qui ait laiſſé plus de monumens & plus de moyens pour être éclairci.

L'Evangile n'eſt pas ſeulement un fait, ou une ſuite de faits très-publics; mais il préſente des caractéres, & tient à des circonſtances qui en rendent la vérité inconteſtable. Il offenſoit également les Juifs & les Gentils. S'il y a donc ici de la défiance à prendre, obſerve M. P. c'eſt de l'examen de ceux qui l'ont rejetté : non de l'examen qu'en ont fait ceux qui l'ont reçu. Les premiers avoient intérêt

à le rejetter; les autres l'ont
mis contre leur intérêt.

L'Auteur s'attache enſuite à
blir l'autenticité des monume
Chriſtianiſme. Il fait l'Hiſtoi
l'Ecriture du Nouveau Teſtam
& il tire du caractére des Ecri
& du témoignage des Egliſes
preuves convainquantes en fa
de l'autorité de ce Livre. Puis
ſidérant l'œuvre Evangélique
elle même, il montre qu'elle
ſi compliquée, qu'il n'étoit pas
ſible à un Impoſteur de la gou
ner & d'en remplir tous les ob
» Si l'entrepriſe de ſe donner p
» le Meſſie eſt de l'Homme &
» de Dieu, dit M. P. l'Entrep
» neur a contre lui le paſſé, le p
» ſent & l'avenir. Mais ſi le t
» s'ajuſte à ſes paroles & à ſes v
» il ne peut être que l'envoyé
» Dieu. Le paſſé ne peut
» gouverné, & jamais un hom
» quelque fin qu'on le ſuppoſe
» mettra dans les Actes publics
» ſa Nation, ni dans les Regi

» former le projet de se donner
» pour le Libérateur de sa Nation,
» & pour le Bienfaiteur des hom-
» mes. Mais il n'en trouvera pas
» les promesses faites à la Nation,
» & dans cette Nation à la fa-
» mille, & dans cette famille à la
» branche même où il a pris nais-
» sance.

Dès avant la naissance de Jesus les qualités du Messie étoient réglées & connues depuis longtemps par des Livres répandus par tout. Jesus-Christ ne s'est visiblement mis en peine d'assembler à son profit aucunes des circonstances préparatoires. Ce sont les circonstan-
ces mêmes qui le sont

les entrepriſes de l'impoſture
avoit d'ailleurs dans les mén
publics de la Nation Juive ta
différentes prédictions en fave
Meſſie, qu'il n'étoit pas po
qu'un Impoſteur ſe les appro
toutes avec quelque vraiſemb
ce. Quelque fut l'eſprit, qui a
dicté ces Prophéties, elles
ſtoient pluſieurs centaines d'an
avant le ſiécle d'Auguſte; la
tion Juive les connoiſſoit, elle
attendoit l'accompliſſement. M
les aſſemble toutes dans ſon Li
& il montre que le concours
tant de marques différentes,
devoient ſe réunir dans le Meſ
étoit plus que ſuffiſant pour ferm
la porte à l'impoſture: ou bie
ce qui fait horreur à penſer, q
Dieu ſe ſeroit joué du Genre H
main en accumulant à pluſieu
repriſes dans la durée de dix-ne
cens ans, une multitude de tra
précis & reconnoiſſables, qui
ſeroient trouvé exactement réu
dans la perſonne d'un Impoſteu

dix semaines, dont il fait voir l'a
compliſſement en la perſonne d
Jeſus-Chriſt, & dans la deſtru
ction du Temple de Jéruſalem arri-
vée préciſément au temps marqué
par la Prophétie de Daniel, & par
celle de Jeſus-Chriſt même. Il tire
auſſi du miniſtére de S. Jean-Bap-
tiſte, & de la prédication des Apô-
tres les preuves les plus inconteſta-
bles de la Divinité de l'Evangile.
Il montre & par le zéle la foi & la
conſtance avec laquelle les Diſci-
ples du Sauveur ont ſigné de leur
ſang les vérités, qu'ils avoient an-
noncées, & par les

entrepris d'établir la vérité du Chriſtianiſme. Nous pouvons cependant aſſurer nos Lecteurs, qu'ils auront beaucoup de ſatisfaction à les lire dans cet ouvrage. La maniére dont ils ſont expoſés, eſt nouvelle, particuliére à l'Auteur & pleine d'énergie.

Après avoir conſidéré l'Evangile comme un événement hiſtorique, M. P. l'examine encore ſous la forme d'un traité d'alliance, & d'une Ambaſſade que Dieu a envoyée aux hommes pour leur manifeſter ſa volonté. Le projet de l'Auteur n'eſt pas d'examiner les paroles du traité; nous pourrions nous méprendre, dit-il, dans cet examen; il n'eſt pas d'ailleurs de notre compétence; Dieu étoit bien le maître d'inſérer dans ce traité tels articles, ou telles conditions, qu'il lui plairoit, tout ce qu'il contient eſt digne de nos reſpects. L'unique procédé, qui nous convienne, c'eſt de nous aſſurer de la réalité de l'Ambaſſade, qui s'offre

à traiter avec nous, & d'examiner ſi les Envoyés ſont revêtus des pouvoirs néceſſaires ; ſi leurs pouvoirs ſont Divins, nous devons avoir une pleine confiance à tout ce qu'ils nous apprendront de la part de celui qui les envoye. Or l'examen des pouvoirs eſt aiſé. C'eſt un procédé ordinaire, & nous y ſommes faits. Les régles s'en trouvent dans la ſociété. La Miſſion des Apôtres eſt-elle connue ? Les attendoit-on ? Ont-ils des Lettres de Créance ? Produiſent-ils des témoignages ſuffiſans ? C'eſt ce que M. P. ſe propoſe d'examiner. Mais auparavant il détermine quel doit être le dégré d'autenticité dans un témoignage, afin qu'il ſoit convainquant & qu'il mérite toute notre créance. Nous avons cent preuves différentes, dit-il, de la vérité de l'Hiſtoire Evangélique, mais de l'alliance Evangélique il n'y en a qu'une, & c'eſt notre bonheur que cette preuve ſoit unique, ſenſible & auſſi ſatis-

faiſante pour les eſprits les plus f
qu'intelligible pour les plus bor
C'eſt un fait public & ſubſiſ
ſous nos yeux, qu'il y a une c
pagnie d'hommes qui ſe dil
chargés par excluſion d'annon
à toute Nation la nouvelle du
lut. Or tous ceux qui viennen
nous avec commiſſion montr
leurs pouvoirs. Tout ſe réduit
On connoit donc le miniſtére Ev
gélique comme tout autre mini
re. La certitude en roule ſur
qui eſt de néceſſité & d'uſage d
tous les traités ; ſur les moy
très-ſimples & très-palpables
leſquels les hommes ſe procur
une juſte ſécurité dans tout ce
ſe traite entr'eux par des Agens.

M. P. établit enſuite deux rég
de ſécurité par rapport à la ce
tude du miniſtére. Ce ſont de
maximes du ſens commun capab
de tranquilliſer tous les eſprits.
premiére eſt que, *quand les Envo*
d'une Puiſſance abſente ont fait co
noître leurs pouvoirs on peut al

être ſûr des intentions de cette puiſſance, & ce n'eſt que par ſes Envoyés qu'on peut contracter avec elle.

La ſeconde eſt que, *quand une Compagnie de Juges ou d'autres perſonnes qualifiées, ne peut ſe tranſporter dans un lieu, ſi elle y envoye un de ſes membres avec une commiſſion préſentée dans la forme qui l'autoriſe; on traite, on agit auſſi ſurement avec le Commiſſionnaire, qu'avec tout le Corps qui l'a envoyé.*

La premiére de ces maximes ſuffit pour démontrer la vérité de l'Evangile aux perſonnes cultivées par l'uſage du monde & des affaires de la Société. Si on y joint la ſeconde, on peut faire voir aux plus ſimples, à ceux par exemple, qui ne connoiſſent que leur Curé qu'ils ne doivent pas croire leur condition pire ou moins certaine à l'égard du Salut, que celle des perſonnes les mieux inſtruites.

» L'Apoſtolat de Jeſus-Chriſt, » dit M. P. s'eſt mis en marche » il y a 1700 ans. Depuis ce temps-

» là les Envoyés n'ont ceſſé de c
» à toutes les Nations : nous vo
» Ils continuent à nous annon
» la parole de Vie, & nous m
» trer les preuves de la Miſſic
» dont ils ſont revêtus ; de ce
» ſorte les Ignorans ſont inſtru
» & les Sçavans ſont fixés.

Voila auſſi la preuve, que l'Abbé Pluche fait valoir par l'e poſition de tous les témoignag rendus au miniſtére Evangéliq Il les partage, ſelon le langage c premiers Chrétiens, en celui l'eſprit, celui de l'eau, celui ſang. Par les témoignages de l'e prit, il entend les caractéres Divinité, par leſquels l'eſprit Dieu a illuſtré ſes Envoyés. Le t moignage de l'eau étoit celui q étoit rendu à l'Evangile par le Ba tême & par la vie nouvelle d premiers Chrétiens. Au témoigna ge de l'eau les premiers Chrétien ont joint celui du ſang ou du Mar tyre, qui eſt le plus fort de tous Ces trois témoignages qui propre

Les bornes qui nous ſont preſcrites nous obligent de renvoyer le Lecteur au Livre même. Nous ajouterons ſeulement que l'Auteur ne s'eſt pas borné dans cet ouvrage à prouver en général la vérité de la Religion Chrétienne. Après avoir rapporté les témoignages rendus au miniſtére Evangélique que les premiers temps de l'Egliſe nous fourniſſent, il montre en parcourant les différens âges la perpétuité de ces mêmes témoignages; il établit la publicité & l'unité du miniſtére Catholique & de l'Egliſe Catholique.

public & qui ſont à la portée
eſprits les plus bornés.

L'ART DE VERIFIER L
Dates des faits hiſtoriques,
Chartes, des Chroniques & au
anciens Monumens depuis la n
ſance de Notre Seigneur, pa
moyen d'une Table Chronologiq
&c.

SECOND EXTRAIT.

LEs Auteurs de l'Ouvrag
après avoir expliqué dans
premiére Partie les principes & l'
ſage des caractéres Chronolo
ques, pour découvrir & fixer l
véritables époques des Chartes
des faits Hiſtoriques, ont don
dans la ſeconde partie un Abre
Chronologique des principau
Evénemens, depuis la premié
année de l'Ere Chrétienne juſqu'
notre temps. On y voit dans de
Liſtes ſéparées, comme ſur de
Cartes particuliéres, la ſuite de
Conſuls, des Conciles, des Papes

des Empereurs, des Rois de France, d'Eſpagne, &c. Ces Cartes réunies forment comme une Carte générale de l'Hiſtoire de l'Europe. Ces Liſtes ne ſont point de ſimples Catalogues de noms propres & de dates, elles ont le double avantage de réunir ce que la Chronologie & l'Hiſtoire ont d'utile & d'intéreſſant.

On trouve d'abord (pag. 341-354) *la Liſte des Conſuls Romains depuis Jeſus-Chriſt.* On ſçait que ſous l'Empire Romain les événemens étoient datés ordinairement par les Conſulats; il étoit donc néceſſaire de donner la ſuite Chronologique des Conſuls; cette ſuite commence à l'an 754 de Rome (ſuivant l'Hypothéſe de Varron) premier de l'Ere Chrétienne, & finit à l'an 1294 de Rome, 541 de Jeſus-Chriſt, au Conſulat de Baſile le jeune, qui fut le dernier Conſul ordinaire. Dans la ſuite on compta les années depuis ce Conſulat, *Poſt Conſulatum Baſilii*, anno

I. II. &c. pour les années 542, 543 & ſuivantes. Victor de Tunnone place le Conſulat de Baſile à l'an 540 de Jeſus Chriſt, & compte par conſéquent *anno I. poſt Conſulatum Baſilii*, l'an 541, &c. ce calcul précéde d'une année la maniére de compter la plus uſitée. Le Titre de Conſul fut ſupprimé le premier de Janvier de l'an 542. L'Empereur Juſtin le jeune le reprit le premier de Janvier de l'an 567, mais il en réunit le nom & la dignité à la perſonne des Empereurs; il n'y eut plus de Conſuls annuels & ordinaires.

Comme ſouvent les Actes publics, & principalement les Actes Eccléſiaſtiques ſont datés par les années du Pontificat des Papes; nos Auteurs ont donné (pag. 355-404) pour la vérification des dates la *Liſte Chronologique & Hiſtorique des Papes*, depuis S. Pierre juſqu'au préſent Pontificat. Cette Succeſſion conſtante & non interrompuë de Paſteurs aſſis ſur la

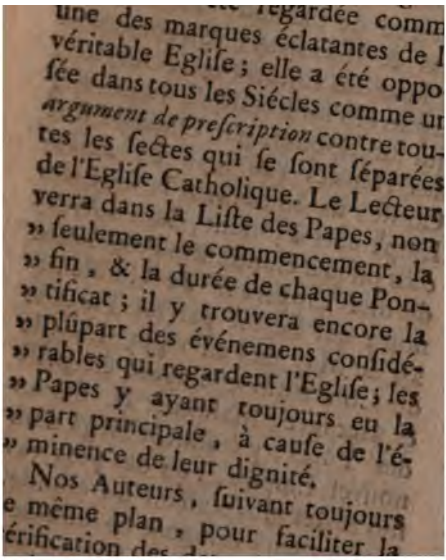

… regardée comm
une des marques éclatantes de l
véritable Eglise ; elle a été oppo
sée dans tous les Siécles comme u
argument de prescription contre tou-
tes les sectes qui se sont séparées
de l'Eglise Catholique. Le Lecteur
verra dans la Liste des Papes, non
» seulement le commencement, la
» fin, & la durée de chaque Pon-
» tificat ; il y trouvera encore la
» plûpart des événemens considé-
» rables qui regardent l'Eglise ; les
» Papes y ayant toujours eu la
» part principale, à cause de l'é-
» minence de leur dignité.

Nos Auteurs, suivant toujours
e même plan, pour faciliter la
érification des …

donnent la ſuite des Empereurs Romains, depuis Auguſte juſqu'au partage de l'Empire entre Arcadius & Honorius ; ils reprennent la ſuite des Empereurs d'Occident depuis Honorius juſqu'à Auguſtule, qui fut dépouillé par Odoacre Roi des Hérules l'an 476 de Jeſus-Chriſt ; ils continuent la ſuite des Empereurs d'Orient, depuis Arcadius juſqu'à Conſtantin Paleologue dernier Empereur de Conſtantinople qui fut tué par les Turcs le 29 de May de l'an 1453. La ville de Conſtantinople ayant été priſe & ſaccagée, Mahomet II. Sultan des Turcs, y établit le Siége d'un nouvel Empire, l'un des plus vaſtes & des plus puiſſans du monde. Nos Auteurs donnent la ſuite des Sultans Turcs depuis Otman ou Oſman, premier Sultan de cette Dynaſtie, juſqu'à Mahmoud qui fut proclamé Sultan ou Empereur des Turcs en 1730.

L'Empire d'Occident fut affoibli dès le régne d'Honorius ; les

Suéves, les Alains, les Vandales, & les Goths envahirent pluſieurs Provinces; dans la ſuite les Huns portérent la déſolation juſque dans l'Occident. Nos Auteurs ont placé dans la Liſte des Empereurs l'Hiſtoire abregée des Rois des Huns & des Rois des Vandales. L'Italie en particulier, après l'extinction de la Dignité Impériale fut poſſédée pendant quelque temps par les Hérules, elle paſſa ſous la domination des Goths & enſuite des Lombards, juſqu'à ce qu'elle fût délivrée de leur joug par Charlemagne Roi de France qui rétablit l'Empire d'Occident l'an 800. L'Hiſtoire des Rois Goths en Italie, & des Rois Lombards ſe trouve placée de même ſous la Liſte des Empereurs.

L'Empire d'Orient fut auſſi démembré; les Arabes Mahométans occupérent dans le ſeptiéme ſiécle la Syrie, la Méſopotamie, l'Arménie Mineure, la Cilicie & l'Iſle de Chypre; à la fin du onziéme ſié-

cle les Chrétiens Latins ou
dentaux entreprirent ces e
tions connuës ſous le nom d
ſades pour la délivrance des
tiens d'Orient qui gémiſſoien
la tyrannie des Infidéles, &
le recouvrement des *Lieux S*
ils conquirent la Syrie, la P
ne, la petite Arménie, la
& l'Iſle de Chypre, & en
rent des Royaumes & des
pautés. Le plus célébre de t
Etats a été le Royaume de
lem, dont Godefroy de Bo
fut élu Roi l'an 1099. C
l'Hiſtoire de ces Etats eſt
l'Hiſtoire d'Occident, les S
Bénédictins, ont placé (pag
437) ſous la Liſte des Emp
d'Orient la ſuite Hiſtoriq
Rois de Jéruſalem; ils auroi
y ajouter les Rois Latins d'
nie & les Rois de Chypr
Royaumes de Dalmatie, d
vie & de Bulgarie, ayant é
més des démembremens de
pire des Grecs en Europe

penſons qu'on auroit pu donner de même un Abregé Hiſtorique des Rois de ces différens Etats. Leur Hiſtoire eſt liée à celle des autres Etats d'Europe ; on a un grand nombre de Diplômes, & d'Actes Publics de Dalmatie, qui ont été donnés par Jean Lucius dans ſon excellent Ouvrage *de Regno Dalmatiæ & Croatiæ.*

Après les Empereurs d'Orient nos Auteurs donnent (p. 447-465) la Liſte Chronologique & Hiſtorique des Empereurs d'Occident, depuis le rétabliſſement de l'Empire par Charlemagne juſqu'à préſent. On trouve dans cette Liſte pluſieurs Princes dont les uns ne ſont qualifiés que Rois d'Italie, d'autres que Rois de Germanie, par les Hiſtoriens accoutumés à ne donner le titre d'Empereur qu'à ceux qui avoient reçu la Couronne Impériale des mains du Pape.

Les Rois de France tenant le premier rang entre tous les Rois de l'Europe, leur Hiſtoire doit mar-

cher immédiatement après celle des Empereurs. C'eſt dans cet ordre, qu'on trouve la Liſte Chronologique & Hiſtorique des Rois de France depuis Pharamond juſqu'au glorieux régne de Loüis XV. Nos Auteurs n'ont pas cru devoir déférer à l'opinion d'un célébre Hiſtorien moderne qui a prétendu que les Francs n'ont point eu d'établiſſemens dans les Gaules avant Clovis; ils rapportent différentes expéditions des Francs dès l'an 241, & pluſieurs événemens, dont la mémoire nous a été conſervée dans des Monumens autentiques, qui prouvent que les Francs firent différentes incurſions dans les Gaules, & qu'enfin ils y formérent des établiſſemens quelques années avant le régne de Clovis; ils renvoyent pour ces premiers temps de l'Hiſtoire des Francs à la Collection de D. Bouquet. Les Sçavans Bénédictins ont cru devoir donner dans une juſte étenduë l'Hiſtoire de France, & des Rois qui l'ont

gouvernée. Cette Hiſtoire mérite l'attention non ſeulement des François, mais encore des Etrangers, qui ſçavent apprécier la grandeur & la dignité des Etats & des Empires. La Monarchie Françoiſe auſſi ancienne que la chûte de l'Empire Romain, & formée de ſes débris, ſubſiſte depuis ce temps juſqu'à nos jours dans un haut dégré de gloire & d'autorité. Elle ſeule a l'avantage d'avoir conſervé ſon Sceptre, ſans ſouffrir qu'il paſſât en des mains étrangéres. Elle ſeule a la gloire d'avoir été toujours gouvernée (depuis Clovis) par des Princes Catholiques, qui ont mérité dès les premiers ſiécles le titre glorieux de *Fils aîné de l'Egliſe*; le Roi de France porte encore comme une marque d'honneur & de diſtinction le titre de *Roi Très-Chrétien*.

Comme les Bourguignons, Nation Germanique, s'établirent dans les Gaules, & y formérent un Etat puiſſant, vers le temps où les Fran-

çois y fondérent leur Monarchie; nos Auteurs donnent après l'abregé de l'Hiſtoire de France, la liſte chronologique & hiſtorique des Rois de Bourgogne, & des Princes de la Maiſon de Clovis qui eurent en partage le Royaume de Bourgogne, depuis qu'il eut été conquis par les François.

La Monarchie Françoiſe fut élevée au plus haut dégré de gloire & de puiſſance ſous Charlemagne. Ce Prince étendit ſa Domination juſqu'aux extrémités de l'Italie, dans toute la Pannonie, en Germanie juſqu'au-delà de l'Elbe, & ſur une partie de l'Eſpagne; il joignit à la poſſeſſion de ces Royaumes la dignité Impériale, dont il fut le Reſtaurateur en Occident. Mais ce vaſte Empire fut bientôt démembré par le partage qu'en firent les Enfans de Loüis le Débonnaire. La France Occidentale, poſſédée par Charles le Chauve, ſouffrit encore un démembrement; Boſon ſe fit élire Roi de Provence

en 879. Après la mort de Charles le Gros, Rodolphe profitant des troubles dont la France étoit agitée, ſe fit reconnoître en 888 Roi de la Bourgogne Transjurane. Cet Etat comprenoit la Suiſſe, le Pays de Valais, de Genéve & de Chablais. Rodolphe II. Roi de la Bourgogne Transjurane ayant réuni en 930 la Provence à ſes Etats forma le Royaume d'Arles. Les trois Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane, & d'Arles finirent en la perſonne de Rodolphe III. dit le Fainéant, mort en 1032, après avoir duré 177 ans. On trouve après les Rois de Bourgogne la Liſte des Rois qui ont poſſédé les Royaumes de Provence, de la Bourgogne Transjurane & d'Arles. La partie de l'ancien Royaume de Bourgogne, ſituée en deçà de la Saone, reſta ſous la domination des Rois de France; mais à la décadence de la Maiſon de Charlemagne, ſes Ducs ſe rendirent indépendans. Elle fut

enſuite gouvernée par des Ducs de deux Races ; la premiére finit à Philippe de Rouvre mort en 1361 ; le Duché de Bourgogne paſſa à Jean Roi de France comme au plus proche Héritier du dernier Duc ; ce Prince le donna en 1363 à Philippe ſon quatriéme fils à titre d'apanage ſeulement, & à la charge de retour à la Couronne, au défaut d'enfans mâles. Le Duc Charles, ſurnommé le Hardi, ayant été tué devant Nancy en 1477, & ne laiſſant qu'une Fille, le Roi Loüis XI. réunit à la Couronne le Duché de Bourgogne ; on trouve la ſuite *des Ducs de Bourgogne* depuis la page 580 juſqu'à la page 589.

Les Normans Peuples ſortis du Dannemark & de la Norvége, après avoir pillé & ravagé les côtes & l'intérieur de la France pendant 80 ans, obtinrent un établiſſement dans une partie de la Neuſtrie, qui de leur nom fut appellée Normandie. Raoul leur chef ayant embraſſé

embraſſé le chriſtianiſme épouſa Giſele fille du Roi Charles le Simple, & fit hommage au Roi du Pays qui lui fut cédé en fief. On donne la ſuite chronologique & hiſtorique des Ducs de Normandie, depuis Raoul juſqu'à Jean Sans-Terre, qui fut dépouillé par le Roi Philippe Auguſte, le Duché de Normandie fut réuni à la Couronne l'an 1204.

Le Languedoc l'une des plus belles Provinces du Royaume n'a été entiérement ſoumiſe aux François que ſous Pepin & ſous Charlemagne; à la fin de la ſeconde race, elle fut démembrée par les Comtes, les Vicomtes & autres Seigneurs, dont les plus puiſſans étoient les Comtes de Toulouſe; une partie de cette Province fut réunie à la Couronne par le Roi S. Loüis, l'autre partie revint à la France ſous le régne de Philippe le Hardi. Alfonſe Comte de Poitou, frere de S. Loüis, épouſa Jeanne fille & unique héritiére de

Raimond VII. Comte de Toulouſe, ils moururent ſans enfans au mois d'Août de l'an 1271, & laiſſérent le Comté de Toulouſe au Roi Philippe le Hardi, qui recueillit toute leur Succeſſion. Le Roi Jean réunit à la Couronne le Comté de Toulouſe par Edit du mois de Novembre de l'an 1361. Nos Auteurs repréſentent les différentes révolutions de cette Province, depuis qu'elle eut été enlevée aux Empereurs Romains par les Viſigots. On y voit la ſuite des Rois Viſigots depuis Ataulphe qui conquit la Narbonnoiſe juſqu'à Roderic dernier Roi des Viſigots en Eſpagne, ſur lequel les Sarraſins envahirent l'Eſpagne l'an 712, & l'an 719 la Septimanie que les Viſigots avoient conſervée depuis la mort du Roi Alaric. Clovis avoit enlevé aux Viſigots le Comté de Toulouſe & l'Aquitaine. On trouve (à la page 605) la Liſte des Rois François de Toulouſe & d'Aquitaine; & enſuite la Liſte des Com-

tes de Toulouſe, juſqu'à Alfonſe frere de S. Loüis.

La Bretagne autre Province conſidérable, qui faiſoit partie des Pays Armoriques de la Gaule, avoit été ſoumiſe pendant plus de quatre ſiécles à l'Empire Romain. Les Bretons, habitans de l'Iſle de la Grande Bretagne, ayant été abandonnés & enſuite vaincus par les Saxons & par les Anglois qu'ils avoient appellé à leurs ſecours contre les Pictes & les Ecoſſois, furent obligés de ſe réfugier dans les montagnes du Pays de Galles, une partie des Bretons paſſa dans les Gaules vers le milieu du cinquiéme ſiécle, & s'établit dans la partie occidentale de la troiſiéme Lyonoiſe, qui fut appellée Bretagne du nom de ces nouveaux Habitans. Les Bretons des Gaules conſervent depuis treize ſiécles leur ancienne Langue qui différe peu de celle des Peuples de la Principauté de Galleſi; ils furent gouvernés par des Ducs qui prirent quelquefois le Ti-

tre de Rois. Nos Auteurs rapp
tent la liſte de ces Princes Bret
Alix fille de Gui de Thouars &
Conſtance héritiére de Bretag
épouſa en 1213 Pierre fils de
bert II. Comte de Dreux,
étoit petit fils de Loüis le G
Roi de France ; ſes deſcend
poſſédérent le Duché de Bretag
dont ils faiſoient *hommage-lige* a
Rois de France. Anne hériti
de Bretagne eut du Roi Loüis X
deux filles ; Claude l'aînée épo
le Roi François I. & lui donna
Duché à titre d'héritage perpétue
ce Prince le réunit à la Couron
l'an 1532.

Le Comté de Champagne fi
poſſédé ſucceſſivement par la Ma
ſon de Vermandois & par la Ma
ſon de Blois ; Jeanne fille & Hé
ritiére de Henri III. Comte d
Champagne & Roi de Navarr
ayant épouſé le Roi Philippe-le
Bel, le Comté de Champagn
paſſa dans la Maiſon d'Evreux pa
le mariage de Jeanne fille de Loüis

pagne, en donnant des Terres en échange & en dédommagement. Le Roi Jean par Acte ſolemnel de l'an 1361, réunit à la Couronne les Comtés de Champagne & de Brie. La liſte des Comtes de Champagne termine l'abregé chronologique qui regarde la France. Nos Auteurs auroient pu y ajouter la ſuite chronologique des Ducs de Guyenne, des Comtes d'Anjou, des Comtes de Flandres, des Comtes de Provence, des Dauphins de Viennois, des Comtes de Bourgogne & des Ducs de Lorraine; la ſuite de ces Princes

de Brabant, &c. Mais nos Auteurs ont été obligés de ſe reſſerrer, pour ne pas trop groſſir le Volume.

Après l'Abregé Hiſtorique de la France, on trouve la liſte chronologique des Rois d'Angleterre. On commence par expoſer la formation & l'établiſſement des Royaumes des Anglois & des Saxons dans la grande Bretagne, la ſuite des Rois, on voit enſuite la réunion de l'*Heptarchie* en la perſonne d'Egbert, qui le premier fut Roi de toute l'Angleterre au commencement du neuviéme ſiécle. Ses deſcendans poſſédérent la Couronne juſqu'à Edouard III. dit le Confeſſeur, qui mourut ſans enfans l'an 1066. Guillaume, dit le Bâtard, Duc de Normandie fit la conquête de l'Angleterre; la Couronne paſſa par les femmes dans la maiſon des Comtes d'Anjou qui l'ont poſſédée depuis l'an 1154 juſqu'en 1485. Henri Comte de Richemont d'une ancienne Maiſon du Pays de Galles, réunit les droits des Mai-

ſons de Lançaſtre & d'Yorck, par Marguerite ſa mere, fille de Jean de Beaufort Duc de Sommerſet, petit fils de Jean de Gand Duc de Lancaſtre, & par Eliſabeth ſa femme, fille du Roi Edouard IV. de la branche d'Yorck; il fut reconnu Roi d'Angleterre ſous le nom de Henri VII. La Reine Eliſabeth ſa petite fille étant morte ſans enfans en 1603, la Couronne paſſa à Jacques Stuart Roi d'Ecoſſe, arriére petit-fils de Marguerite d'Angleterre fille de Henri VII. & Sœur de Henri VIII. Ainſi Jacques I. poſſéda les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe qui en 1707 ont été réunis ſous le titre de Royaume de la Grande Bretagne; on connoit les malheurs de la Maiſon de Stuart; le Roi Jacques II. fut obligé en 1688 de quitter l'Angleterre & de ſe retirer en France; à la mort de la Reine Anne ſa fille, le Parlement appella à la Couronne Georges Electeur d'Hanovre, petit fils d'Eliſabeth d'Angle-

terre, fille du Roi Jacques I. & exclut les Princes & Princeſſes deſcendans du Roi Charles I. frere d'Eliſabeth. On voit par ce précis la ſuite héréditaire des Rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant juſqu'à préſent.

Nos Auteurs donnent la ſuite Chronologique des Rois d'Ecoſſe après les Rois d'Angleterre. L'Ecoſſe, du moins dans la partie Septentrionale, n'a jamais été ſoumiſe aux Romains; ce Pays étoit habité par les Pictes, Nation brave & guerriere qui a ſouvent infeſté les Provinces Romaines de la Grande Bretagne; les Empereurs pour arrêter leurs courſes furent obligés de faire élever des murs ou retranchemens depuis une mer juſqu'à l'autre. Au cinquiéme ſiécle les Pictes furent ſoumis par les *Scoti*, qui étoient ſortis de l'Hibernie ou Irlande, & donnérent le nom d'Ecoſſe au Pays qu'ils avoient conquis. Les Montagnards d'Ecoſſe conſervent encore les mœurs & la langue des

Macolme III. qui mourut en 1093. Sa race posséda le Royaume jusqu'en 1286. Le Roi Alexandre III. étant mort sans enfans, la Couronne fut contestée entre Jean de Bailleul qui descendoit de Marguerite, fille ainée de David d'Ecosse Comte de Huntinghton, & entre Robert de Brus descendant d'Isabelle, seconde fille du même David. Jean de Bailleul l'emporta par la faveur d'Edouard I. Roi d'Angleterre, qui le chassa en 1296. & s'empara de l'Ecosse. Dix ans après, Robert de Brus secoua le joug des

principales places du Royaume. Cependant Robert Stuart, fils de Marie sœur du Roi David, & Régent du Royaume, remporta de grands avantages sur les Anglois; David remonta sur le Thrône en 1342, mais ce Prince ayant été défait à la Bataille de Durham en 1346 fut fait prisonnier, & ne recouvra sa liberté qu'en 1357. Il mourut sans enfans en 1371. Après sa mort Robert son neveu, fils de Valter Stuart Grand Sénéchal d'Ecosse, & de Marie fille du Roi Robert de Brus, fut proclamé Roi d'Ecosse; de ce Prince descendent les Rois d'Ecosse de la maison de Stuart qui, comme nous l'avons vu, monta sur le Trône d'Angleterre en 1603.

Nos Auteurs passent enfin à la liste chronologique des Rois d'Espagne. Cette vaste contrée de l'Europe possédée en partie par les Carthaginois & défendue par les Naturels du Pays, résista pendant plusieurs siécles aux armes des Ro-

mains, & ne fut entiérement domptée que ſous le Régne d'Auguſte. L'Eſpagne étoit une des plus belles & des plus riches Provinces de l'Empire Romain; dans le cinquiéme ſiécle, elle fut pillée & ravagée par les Suéves, les Vandales & les Gots. Les Vandales l'abandonnérent pour paſſer en Afrique. Les Suéves y fondérent un Royaume qui comprenoit la Galice & une partie de la Luſitanie, & ſubſiſta pendant près de deux ſiécles, depuis le Roi Hermeneric juſqu'au Roi Andica qui fut détrôné l'an 583, par Léovigilde Roi des Viſigots. Dès l'an 414, les Viſigots établirent un Etat puiſſant en Eſpagne, d'où ils chaſſérent enfin les Romains. Cet Etat ſubſiſta pendant 300 ans, juſqu'au Roi Roderic, qui fut détrôné l'an 712 par les Maures ou Sarraſins. Les Infidéles envahirent toute l'Eſpagne. Une multitude innombrable de peuples ſe réfugia dans les montagnes des Aſturies, & y proclama

Roi Pélage, qui étoit iſſu du Sang Royal des Viſigots. Ce Prince remporta des avantages conſidérables, établit le Royaume des Aſturies, & fut le Fondateur d'une nouvelle Monarchie, qui dans les deſſeins de Dieu devoit un jour délivrer toute l'Eſpagne du joug des Infidéles & y rétablir la Religion Catholique. Ses Succeſſeurs étendirent leur domination dans la Galice & ſur une partie de la Luſitanie; & formérent le Royaume de Léon. Bermude III. Roi de Léon, le dernier de la race des Viſigots fut tué l'an 1037. Les Comtes de Pampelune & de Navarre s'étoient rendus indépendans dans le neuviéme ſiécle; Garcie Ximenez prit le titre de Roi de Navarre l'an 857. Sanche III. Roi de Navarre ſurnommé le Grand, réunit tous les Etats Chrétiens d'Eſpagne dans le onziéme ſiécle. Il étoit de ſon chef Roi de Navarre, il épouſa Dona Munie Elvire, Héritiére du Comté de Caſtille, qui fut érigé en Royau-

me l'an 1033 ; il fit épouſer à Ferdinand ſon fils, Dona Sanche Sœur & Héritiére de Bermude III. Roi de Léon. Sanche le Grand mourut l'an 1035, ayant partagé ſes Etats entre ſes enfans, Garcie l'aîné eut la Navarre, Ferdinand la Caſtille & enſuite le Royaume de Léon après la mort de Bermude, & Ramir ſon fils naturel eut l'Arragon. Cette Epoque eſt remarquable, c'eſt l'origine des Royaumes de Caſtille & d'Arragon, qui ont été réunis au quinziéme ſiécle par le mariage de Ferdinand ſurnommé le Catholique, Roi d'Arragon avec Iſabelle Héritiére de Caſtille. Jeanne leur fille & Héritiére, épouſa en 1490 Philippe d'Autriche fils de l'Archiduc Maximilien depuis Empereur. De ce mariage ſortit Charles, qui fut Empereur ſous le nom de Charles-Quint ; il laiſſa les Etats d'Eſpagne à Philippe II. ſon fils. Charles II. arriére petit-fils de Philippe, mort ſans enfans en 1700, appella par ſon Teſtament

à la Couronne d'Eſpagne Philippe Duc d'Anjou ſecond fils de Loüis Dauphin de France, petit fils de Loüis XIV. & de Marie Thereſe d'Autriche ſœur aînée du Roi Charles. Le Royaume de Navarre a paſſé ſucceſſivement en différentes Maiſons, & enfin dans la Maiſon de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine pere de Henry IV. Roi de France. Mais Ferdinand le Catholique s'étoit emparé de la Navarre l'an 1512, ſur Jean d'Albret Ayeul de la Reine Jeanne; depuis ce temps-là les Rois d'Eſpagne l'ont toujours poſſédée; les Rois de France Héritiers de Jeanne d'Albret, ont conſervé leurs droits légitimes ſur toute la Navarre, quoi qu'ils n'ayent poſſédé que la partie qui eſt ſituée en deça des Pyrénées.

Après les Rois d'Eſpagne, on trouve la liſte chronologique des Rois de Portugal. Ce Royaume qui occupe une partie de l'ancienne Luſitanie, eſt ſitué dans la partie

occidentale d'Eſpagne. La Luſitanie éprouva dans la décadence de l'Empire Romain, le ſort des autres Provinces d'Eſpagne; elle fut ſucceſſivement ſoumiſe aux Suéves, aux Alains, aux Viſigots & aux Maures. Les Rois de Caſtille & de Léon firent des conquêtes dans ce Pays qui enfin devint un Royaume. Alfonſe VI. Roi de Caſtille & de Léon, donna le Comté de Portugal à Henri de Bourgogne petit-fils de Robert I. Duc de Bourgogne, & arriére petit fils de Robert Roi de France, & lui fit épouſer Théreſe ſa fille naturelle. De ce mariage ſortit Alfonſe Henriquès, qui remporta une grande Victoire ſur cinq Rois Maures; il fut proclamé Roi par ſon armée, & couronné à Lamego l'an 1139. Cette Victoire eſt l'Epoque de la Monarchie de Portugal. Alfonſe l'an 1147 ou 1148, s'empara de Liſbonne avec le ſecours de la Flotte des Croiſés, qui alloient à la Terre Sainte. Le Royaume de

Portugal a toujours été poſſéd
par les deſcendans de ce Prince en
ligne maſculine, excepté depui
l'an 1580 juſqu'en 1640. Après la
mort du Cardinal Henri qui avoi
ſuccédé au Roi Sébaſtien ſon pe-
tit neveu tué à la funeſte bataill
d'Alcacer, Philippe II. Roi d'Eſ-
pagne s'empara du Royaume de
Portugal, mais la révolution de
1640 plaça ſur le Trône Jean IV.
de la Maiſon de Bragance qui deſ-
cendoit en ligne maſculine du Roi
Jean I. & étoit petit fils de Cathe-
rine fille de l'Infant Edouard fre-
re du Cardinal Henri. Le Roi Jean
V. qui mourut à la fin du mois de
Juillet dernier, étoit petit-fils du
Roi Jean IV.

Nos Auteurs finiſſent l'abregé
chronologique par la liſte des
Rois de Sicile, qui a été poſſédée
pendant pluſieurs ſiécles par les
Rois d'Arragon & par les Rois d'Eſ-
pagne. Les Sarraſins d'Afrique
avoient occupé l'Iſle de Sicile &
pluſieurs Villes d'Italie, dans le

neuviéme ſiécle. Les Grecs & les Princes d'Italie faiſoient d'inutiles efforts pour chaſſer les Infidéles. Pluſieurs Gentilhommes ſortis de Normandie paſſérent en Italie vers le milieu du onziéme ſiécle, offrirent leurs ſervices pour combattre les Sarraſins, ſe ſignalérent par leur valeur, firent des conquêtes rapides ſur les Infidéles & même ſur les Grecs, & formérent en Italie pluſieurs Principautés. Ils paſſérent en Sicile qu'ils ſoumirent entiérement l'an 1091. Les Chefs des Normans partagérent entr'eux leurs Conquêtes ; Robert fut créé Duc de l'Apouille, & Roger ſon frere prit le titre de Duc de Sicile. l'an 1130, Roger Duc de Calabre & de Sicile, parvenu à un haut dégré de puiſſance, ſe fit couronner Roi de Sicile & prit même le titre de Roi d'Italie. Ses Etats comprenoient outre la Sicile une partie d'Italie, c'eſt delà qu'on a diſtingué les deux Siciles, *Sicilia cis Pharum*, *Sicilia ultra Pharum*. Le

Royaume de Sicile paſſa des Princes Normans à la Maiſon de Souabe ; Charles d'Anjou frere de S. Loüis, ayant reçu du Pape Clément IV. l'inveſtiture du Royaume de Sicile en 1266, poſſéda tout le Royaume juſqu'au maſſacre des Vêpres Siciliennes en 1282. Alors le Royaume fut diviſé ; Charles ne conſerva que la partie qui étoit en Italie, & qui compoſa le Royaume de Naples ; il fut poſſédé par ſes deſcendans juſqu'à la Reine Jeanne II. du nom, morte l'an 1435. Pierre Roi d'Arragon reſta le Maître de l'Iſle de Sicile, & la laiſſa à ſes deſcendans. Alphonſe Roi d'Arragon & de Sicile s'empara du Royaume de Naples en 1442. Les Princes de la ſeconde Maiſon d'Anjou, deſcendans de Loüis d'Anjou, frere de Charles V. Roi de France, qui avoit été adopté par la Reine Jeanne premiére du nom, ne purent recouvrer le Royaume de Naples qui reſta à la Maiſon d'Arragon. Ferdinand le

Catholique, Roi de Caſtille & d'Arragon, qui poſſédoit le Royaume de Sicile, s'empara l'an 1503 du Royaume de Naples. Depuis ce temps le Royaume des Deux Siciles eſt demeuré uni à la Monarchie d'Eſpagne, il en a été démembré par le Traité d'Utrecht en 1713, en faveur de l'Empereur Charles VI. qui le céda à D. Carlos Infant d'Eſpagne, par le Traité de Vienne de l'an 1738.

Tel eſt le précis de l'Abregé Chronologique dans lequel on voit l'établiſſement, la grandeur, la décadence, & les révolutions des Empires & des Etats. » Cette va-» riété d'événemens, diſent nos » Auteurs, offre aux yeux d'un » Lecteur Chrétien un ſpectacle » également utile & intéreſſant. » Dans ces mouvemens des Na-» tions, qui agitent & ſemblent » ébranler l'Univers; dans la chû-» te & le renverſement des Empi-» res, il voit la main toute puiſ-» ſante de Dieu, qui ſe ſert d'un

» Peuple pour punir les pé
» d'un autre Peuple, & qui
» verain Maître des Royaume
» donne à qui il lui plaît, &
» fait passer d'une Nation à
» autre, pour l'exécution d
» jugemens toujours justes &
» jours adorables. « Les Sça
Bénédictins auroient pu comp
dre dans leur plan la liste c
nologique des Rois de Hon
de Bohême, de Pologne, de D
nemark & de Suéde; mais il a
fallu donner deux Volumes, n
plier les frais, & différer la p
cation de l'Ouvrage.

Le Précis que nous presen
fait assez connoître la vaste é
duë & l'utilité de l'Abregé C
nologique. Mais il n'est pas p
ble que dans cette multitude
nombrable de faits & de d
il ne se soit glissé des fautes
Auteurs en ont corrigé plus
& ont déclaré qu'ils sont *pr*
corriger toutes les fautes qu'on
dra bien leur faire connoître.

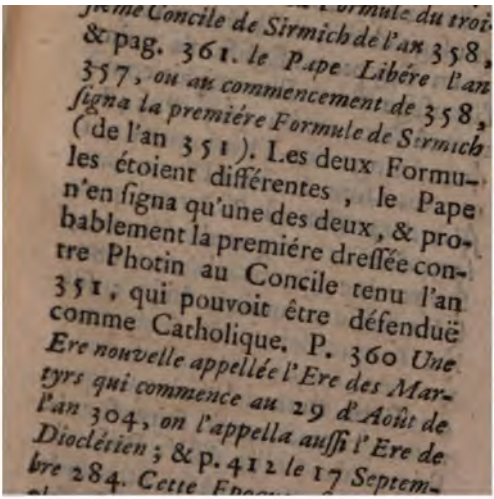

...ième Concile de Sirmich de l'an 358, & pag. 361. le Pape Libére l'an 357, ou au commencement de 358, signa la premiére Formule de Sirmich (de l'an 351). Les deux Formules étoient différentes, le Pape n'en signa qu'une des deux, & probablement la premiére dressée contre Photin au Concile tenu l'an 351, qui pouvoit être défenduë comme Catholique. P. 360 *Une Ere nouvelle appellée l'Ere des Martyrs qui commence au 29 d'Août de l'an 304, on l'appella aussi l'Ere de Dioclétien*; & p. 412 le 17 Septembre 284. Cette Epoque

contradiction entre ces deux paſſ
ges. L'Ere des Martyrs ou l'Ere
Dioclétien commence le 29 Ao
de l'an 284. Cette Ere eſt enco
en uſage chez les Chrétiens Co
tes en Egypte : l'Egliſe n'a poi
fait uſage d'une Ere qui ait com
mencé l'an 303 ou 304. P. 54
dans l'éloge des Théologiens q
ont vécu ſous Loüis XIV, on li
ſelon l'expreſſion du P. Petau, pa
lant d'un de ces grands Homme
Stupor inceſſit tot ab uno co
fecta fuiſſe volumina. Liſez : ſe
lon l'expreſſion (du Continu
teur du *Rationarium Temporum*
du Pere Petau. Voici quelqu
autres corrections à faire ſur
Régne de Loüis XIV. Priſe
Rhoſes le 28 de Mai, & non
31. Priſe de Tortoſe le 13 Juill
1648, & non le 12 Juin. Décl
ration de la Majorité du Roi le
Septembre 1651 & non le 7. E
trée de la Reine Chriſtine à P
ris, le 8 Septembre 1656 & no
le 6. Etabliſſement de l'Hôpit

bre (1743) le 17 Sep-
le Duc de Chartres avec Mademoi-
selle de Conti eſt célébré ; liſez le
17 Décembre. Mais ces fautes &
les autres qu'on peut remarquer
dans cet Abregé de l'Hiſtoire de-
puis Jeſus-Chriſt, n'attaquent ni
le fond, ni le mérite de l'Ouvrage:
cette partie Hiſtorique ayant été
rédigée par des Auteurs différens,
comme on en avertit dans la Pré-
face, il peut ſe trouver quelques
différences dans le récit des Faits.
Les Auteurs ont conſulté ſur cha-
que matiére les Ecrivains les plus
célébres & les plus ex-

» & épars dans une multitude d
» Livres qu'il n'eſt pas toujours fa
» cile de ſe procurer. Les Perſon
» nes moins inſtruites trouveron
» rangés dans un ordre facile &
» méthodique la plûpart des faits
» qui entrent dans la compoſition
» de l'Hiſtoire Univerſelle. Les Sça-
» vans auront ſous la main des Epo-
» ques & des indications échap-
» pées à la fidélité de leur mémoire.

Il ſeroit à deſirer pour l'avantage des Lettres que les Sçavans Bénédictins donnaſſent l'*Art de vérifier les Dates des Faits Hiſtoriques des Ecrivains, des Inſcriptions, des Médailles, & autres anciens Monumens, depuis le commencement des Olympiades juſqu'à la naiſſance de Notre Seigneur, par le moyen d'une Table Chronologique où l'on trouveroit les années Juliennes proleptiques avant Jeſus-Chriſt, les Olympiades, les années de Rome, les années de l'Ere de Nabonaſſar, de l'Ere des Séleucides, les nouvelles Lunes de chaque année, les Eclipſes*

de

de Soleil & de Lune qui ont été visibles en Orient & en Europe. Avec l'Histoire abregée des Juifs, des Médes, des Babyloniens, des Perses, des Grecs, des Rois de Syrie, d'Egypte, de Macédoine, de Pont, de Bithynie, de Cappadoce, &c. des Romains, des Carthaginois, &c. Cet *Ouvrage* seroit *nécessaire à ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Histoire Ancienne.*

COURS DE MATHEMATIQUE, Seconde Partie; Elémens de Géométrie Théorique & pratique par M. CAMUS, *de l'Académie Royale des Sciences, Examinateur des Ingénieurs, Professeur & Secretaire Perpétuel de l'Académie Royale d'Architecture. Volume in-8°. 570 pages.* A Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, au Griffon, 1750.

ON ne peut guéres composer aujourd'hui des Elémens de Géométrie qu'ils n'ayent quelque

choſe de commun avec ceux qui ont déja paru. Les uns ont ſuivi la méthode d'Euclide comme la meilleure & comme celle dont les démonſtrations étoient plus exactes & plus rigoureuſes ; d'autres ont préféré un ordre qu'ils ont regardé comme plus ſimple, & plus aiſé, parce que l'eſprit n'étoit point obligé de ſe livrer à une extrême abſtraction à laquelle il a toujours quelque peine à s'accoutumer, lorſqu'il n'eſt point encore habitué aux vérités de la pure Géométrie, c'eſt ſans doute par la même raiſon que les jeunes gens ſont effrayés de la généralité de l'Algébre, & qu'ils apperçoivent bien mieux les opérations de l'Arithmétique qui ne traitent que des grandeurs particuliéres.

M. Camus a tenu un milieu entre l'ordre qu'a ſuivi Euclide, & celui dont M. Arnauld a donné le modéle ; notre Auteur a commencé par donner l'idée des lignes, puis celle des ſurfaces, enfin celle des ſolides ;

employe que la ſynthéſe, ſon but étant de former des Ingénieurs & de leur apprendre indépendamment du calcul Algébrique tout ce qu'ils doivent ſçavoir pour devenir habiles dans la profeſſion qu'ils ont embraſſée.

Pour donner une idée plus détaillée de l'ouvrage de M. Camus; il nous faut rapporter quelle eſt la diviſion qu'il a ſuivie, & ce qu'il a traité dans chaque endroit: M. Camus a partagé ſes Elémens en dix Livres: ils ſont précédés de notions préliminaires, elles regardent principalement tout ce qui

Dans le premier Livre M. Camus traite des propriétés générales des lignes droites, ſoit qu'elles ſe rencontrent, ſoit qu'elles ne ſe rencontrent point : il donne l'idée du cercle, & il parle des lignes droites qui rencontrent le cercle avec divers problêmes qu'on en peut déduire pour la pratique : il traite enſuite de la meſure des Angles ſelon les différentes poſitions qu'ils peuvent avoir par rapport au centre du cercle.

Dans le ſecond Livre on traite des ſuperficies. On commence par expliquer la nature & les propriétés générales des triangles & des parallelogrammes. M. Camus enſeigne ce qui conſtitue leur égalité & leur inégalité, avec la maniére de trouver leurs aires, relativement aux meſures de leurs baſes & de leurs hauteurs. L'Auteur conſidére les poligones en général, & l'exagone en particulier, l'aire d'un polygone régulier quelconque, & par conſéquent celle du

cercle & de ſes parties. Enfin il donne la méthode de réduire les figures rectilignes à des triangles ou à des parallélogrammes. C'eſt par ce moyen que l'Auteur parvient à faire l'addition, la ſouſtraction, la multiplication & la diviſion des figures quelconques.

Le troiſiéme Livre eſt une théorie aſſez étendue des rapports, & des proportions Géométriques. On y explique les différentes régles qu'on peut ſuivre pour transformer une proportion en une autre, avec la maniére de conclure une proportion de pluſieurs autres dont les rapports ſont différens. On apprend à ſommer les progreſſions Géométriques, tant celles dont le nombre des termes eſt fini, que celles dont le nombre des termes eſt infini.

Dans le quatriéme Livre, il eſt queſtion des rapports des lignes en tant qu'elles ſont coupées proportionnellement. On donne l'idée des triangles ſemblables avec la

manière de trouver les lignes pro portionnelles à d'autres qui ſon données On y parle des polygo nes ſemblables, & de leur diviſio en parties ſemblables. On y expo- ſe la nature & les propriétés de points ſemblablement poſés, ce qui conduit l'Auteur à expliquer en peu de mots l'art de lever les plans. Ce Livre eſt terminé par l'examen du périmétre des figures ſemblables, ce qui donne occaſion à l'Auteur de parler de l'addition, de la ſouſtraction, de la multipli- cation, & de la diviſion de ces pé- rimétres.

Le cinquiéme Livre a pour ob- jet les rapports des ſurfaces, & principalement ceux des figures ſemblables. M. Camus y démontre les rapports des figures ſemblables, dont les côtés homologues forment un triangle rectangle, ce qui four- nit un moyen d'ajouter, de ſou- ſtraire, de multiplier, & de diviſer les figures ſemblables. On y fait voir auſſi les rapports des quarrés

conſtruits ſur les côtés d'un triangle quelconque ; d'où l'on déduit la démonſtration de pluſieurs théorêmes utiles dans la pratique.

Dans le ſixiéme Livre on conſidére les lignes coupées en parties réciproquement proportionnelles entr'elles. On en tire les différentes conſtructions des moyennes proportionnelles ; l'on en fait voir l'uſage dans la pratique pour transformer un triangle, ou un polygone quelconque en une autre figure ſemblable à une figure donnée. M. Camus enſeigne auſſi à couper des lignes en moyenne & extrême raiſon ; il fait l'application de ces lignes à la diviſion de la circonférence du cercle en dix parties égales. L'Auteur conſidére encore les lignes coupées en trois parties, dont l'une eſt moyenne proportionnelle entre les deux autres ; il fait uſage de ces lignes pour diviſer des plans rectilignes, ou pour mener par un point donné une ligne qui retranche d'un poly-

gone quelconque une partie de grandeur donnée.

Le ſeptiéme Livre traite de la rencontre des plans entr'eux & avec les lignes droites. Dans le huitiéme il eſt queſtion des ſolides; les différens corps que l'on conſidére ſe réduiſent au priſme, au cylindre, à la pyramide, au cône, & à la ſphére: on commence par traiter de leurs ſurfaces, puis on paſſe à leurs ſolidités.

M. Camus ayant déſiré qu'on trouvât l'uſage & la pratique de la Géométrie dans le même Livre où il enſeignoit la théorie, a jugé à propos de mettre dans le neuviéme Livre un traité de Trigonométrie plane, dans lequel il enſeigne la conſtruction des tables des Sinus, tangentes & ſecantes, avec leurs logarithmes: il donne enſuite la réſolution des triangles rectilignes.

Dans le dixiéme Livre, après que l'Auteur a parlé de la meſure des Arcs & des portions de cer- [illegible] il examine une eſpéce de

demi ovale que les Praticiens ſubſtituent à l'ellipſe dans la conſtruction des voutes : cette courbe ſe nomme *anſe de panier*, elle eſt ordinairement compoſée de trois portions de cercles qu'ils décrivent ſuivant différentes méthodes plus ou moins exactes. M. Camus donne pour un diamettre & une hauteur quelconques, une conſtruction Géométrique ; il la compare avec les conſtructions reçues ; & par là il détermine en quoi, & combien ces derniéres péchent dans la pratique : l'Auteur donne à la ſuite une méthode fort ſimple pour toiſer la longueur de cette eſpéce de courbe.

M. Camus propoſe différentes méthodes pour conſtruire, & toiſer les *anſes de panier* à cinq centres, leſquelles reſſemblent mieux à l'ellipſe que les précédentes, & peuvent avec plus de raiſon en tenir lieu dans les toiſés. Comme ces courbes ne ſont point déterminées par le diamétre, & par la montée

des *anſes*, & par le nombre des dégrés de chacun des arcs qui les compoſent, il les détermine en ajoutant différentes conditions propres à rendre leur forme plus agréable.

Si l'on joint ce qui eſt dit dans ce dixiéme Livre, de l'ellipſe & des anſes de pannier, avec ce qu'on a vu du cylindre dans le huitiéme Livre, on aura une théorie ſuffiſante des voutes en berceau circulaires, ſurmontées & ſurbaiſſées. Comme les dômes en plein ceintre ſont des demi ſphéres, l'Auteur promet de completter la théorie du toiſé des voutes, ſoit qu'elles ſoient en arcs de cloître, en plein cintre, ſurbaiſſées & ſurmontées. Cette matiére ſera traitée dans un ouvrage particulier.

On voit par tout ceci combien M. Camus a ajouté de choſes aux Elémens, & qu'on ignorera peu des propoſitions, ſoit pour la pratique, ſoit pour la théorie, ſi l'on ſe rend aſſez attentif à tout ce qui

eſt détaillé dans ce nouvel ouvrage.

IL SITO DELL' ANTICA CITTA d'Induſtria ſcoperto, ed illuſtrato da Giovanni Paolo Ricolvi, ed Antonio Rivautella, In Torino. Nella Stamparia Reale. C'EST-A-DIRE: *La Situation de l'ancienne Ville d'Induſtria, découverte & expliquée par* JEAN-PAUL RICOLVI, *& par* ANTOINE RIVAUTELLA. A Turin, de l'Imprimerie Royale. Sans date d'année. Vol. *in*-4°. de 43 pp.

LA découverte d'une Ville conſidérable d'Italie, qui a figuré ſous le haut Empire Romain, eſt un objet intéreſſant non ſeulement pour les Antiquaires, mais encore pour tous ceux qui aiment la perfection de la Géographie ancienne & de l'Hiſtoire. La Ville d'*Induſtria*, ſituée dans la Ligurie entre l'Apennin & le Pô, porta dans les

premiers temps le nom de *Bodincomagus*, comme nous l'apprend Pline (L. III. cap. 16). Ce nom étoit composé en partie du mot *Bodincus*, qui signifioit dans la Langue des Liguriens, *sans fond* ou *profond*, que ces Peuples donnoient au Pô à cause de la profondeur de ce Fleuve; *Ligurum quidem linguâ amnem ipsum* (Padum) *Bodincum vocari, quod significet fundo carentem. Cui argumento adest Oppidum Industria, vetusto nomine Bodincomagum, ubi præcipua altitudo incipit.* Le même Auteur (ibid. cap. 3.) place la Ville d'*Industria* au nombre des Villes les plus distinguées de la Ligurie.

Aucun Ecrivain ancien, depuis Pline, ne fait mention de cette Ville. On ne la trouve ni dans Ptolémée, ni dans les Itinéraires, ni dans les Notices Ecclésiastiques & Civiles. Les Géographes des derniers siécles ne pouvoient d'après le témoignage de Pline en fixer la position, ils se sont déterminés sur

de ſimples conjectures à placer *Induſtria* à Caſal Ville capitale du Montferrat, qui eſt ſur le Pô & dans les limites de l'ancienne Ligurie.

Dans cette incertitude, MM. Ricolvi & Rivautella, dont l'érudition eſt connuë par la publication de la premiére partie des *Marbres de Turin*, & qui s'appliquent à la recherche des Antiquités du Piémont, ſe portérent en 1743, à un lieu nommé *Montcù di Po*, ſitué ſur la rive droite de ce Fleuve à ſeize milles (huit lieuës) de Turin; ils y trouvérent pluſieurs Inſcriptions avec des noms de Magiſtrats. Mais le nom de la Ville ne paroiſſoit pas encore. On découvrit enſuite une autre Inſcription, qui marque qu'une Statuë avoit été décernée AB IND. On expliqua l'abbréviation par ces mots AB IND*uſtrienſibus*; mais nos deux Sçavans ayant fait fouiller dans les ruines d'anciens Edifices, on découvrit un ſouterrain dans lequel

ſe trouvérent des Médailles & une belle Inſcription, gravée ſur une table de Bronze, que nous croyons devoir rapporter.

GENIO. ET HONORI
L. POMPEI. L. F. POL. HEREN
NIANI EQ ROM. EQ. PVB.
Q. AER. P. ET. ALIM. AEDIL.
IIVIRO. CVRATORI.
KALENDARIOR. REIP.
COLLEGIVM PASTO
PHORORVM INDVS
TRIENSIVM. PATRO
NO. OB. MERITA.

Et en bas, ſur la Corniche,

T. GRAE. TROPHIMUS. IND. FAC.

C'eſt-à-dire, *Genio & Honori Lucii Pompei, Lucii Filii Polliâ* (Tribu) *Herenniani, Equitis Romani, Equo Publico* (donati) *Quæſtori Aerarii Publici & Alimentorum, Aedili, Duumviro, Curatori Kalendariorum Reipublicæ, Collegium Paſtophororum Induſtrienſium Patrono ob Merita*, & plus bas.

Titus Græcus Trophimus Induſtrienſis Faciebat. Nos deux Sçavans ont donné une ample explication de ce beau Monument, & ont publié enſuite huit autres Inſcriptions qui ont été découvertes à Monteù. Nous les rappellerons dans la ſuite de cet Extrait.

La découverte de cette Inſcription, dans laquelle on lit le nom de la Ville, *Induſtrienſium*, leva tous les doutes ; on fut perſuadé que l'ancienne Ville d'*Induſtria* avoit ſa poſition dans l'emplacement qu'occupe la Paroiſſe de Monteù. Et on a remarqué que l'Egliſe Paroiſſiale de ce lieu eſt nommée dans les anciens Titres de la Cure, l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte de *Luſtria* ; dénomination abregée du nom ancien d'*Induſtria*, qui eſt nommée dans quelques Editions de Pline *Illuſtria*. Le nom primitif de la Ville *Bodincomagus* n'eſt pas encore totalement aboli dans le Pays, la Colline qui domine ſur les ruines, eſt nommée par les Habitans, *Mon-*

dicot, qui eſt une altération du nom ancien. La poſition du lieu s'accorde avec le texte de Pline, qui obſerve que le Pô commence à être profond à Induſtria ; ce Fleuve après avoir reçu pluſieurs Riviéres, la Doria, la Stura, l'Orco, eſt navigable à Monteù qui n'eſt pas éloigné du confluent de la Doria Baltea.

Après avoir examiné la ſituation de la Ville, nous verrons ſon ancienne dignité, ſes Charges ou Magiſtratures, ſon culte Religieux & ſes Antiquités. Nous indiquerons différens Ouvrages dont nos Sçavans Piémontois ſont occupés pour le progrès des Lettres.

La Ville d'Induſtria étoit avantageuſement ſituée pour le Commerce, dans un territoire fertile & agréable, ayant d'un côté des Plaines & de l'autre des Côteaux ; on voit ſur la cime d'une de ſes Collines les ruines d'un ancien Château, qui a donné le nom moderne de Monteù, (en Latin) *Mons acutus*,

MM. Ricolvi & Rivautella, penſent que cette Ville l'une des plus conſidérables de la Ligurie, étoit une Colonie Romaine ; Pline ne lui donne point ce titre, dans le paſſage même (L. III. c. 5) où il nomme Tortonne Colonie, *Dertonia Colonia*, *Iria*, *Barderate*, *Induſtria*, *Pollentia*, &c. Il paroît qu'Induſtria étoit *Municipe* ; une ancienne Inſcription de la Ville (N°. 11.) fait mention de C. Avilius *Patron du Municipe*, PATRONO MVNICIPI. On ſçait qu'il y avoit des différences entre les Colonies & les Municipes, comme on peut le voir dans Sigonius. Les *Colonies* d'Italie au temps de la République, tiroient leur origine du Peuple Romain ou des Latins Alliés de Rome, elles étoient établies & gouvernées ſuivant le Droit & les Loix qu'il plaiſoit au Sénat de leur impoſer ; elles étoient obligées d'obſerver le culte Religieux de la Métropole : les *Municipes* étoient des Villes honorées

du droit de Bourgeoiſie Romaine, qui ſe gouvernoient ſuivant leurs Loix & par leurs propres Magiſtrats, elles pouvoient conſerver leur Religion & leur ancien culte; la condition de la Ville *Municipe* étoit en général plus avantageuſe que celle d'une Ville Colonie.

Les Loix Juliennes étendirent à toute l'Italie le droit de Bourgeoiſie Romaine; chaque Ville eut droit de ſuffrage dans les Comices, & fut attachée à une Tribu dans laquelle ſes Citoyens donnoient leur ſuffrage. La Ville d'Induſtria fut annéxée à la Tribu *Pollia*, qui étoit une des Tribus Ruſtiques ou de la Campagne. Nos deux Sçavans remarquent que les anciennes Villes qui ſont compriſes dans l'étenduë du Piémont, étoient diſtribuées dans les Tribus *Pollia* & *Stellatina*, comme il paroit par les Inſcriptions.

La Ville d'Induſtria élevée à la dignité de Municipe étoit gouvernée par un Conſeil ou Sénat, com-

Municipal; la Ville avoit auſſi
des Ediles qui avoient la Police &
l'inſpection ſur les Ruës, & ſur les
Edifices. Les revenus de la Ville
étoient à la garde d'un Queſteur,
Q. *AErarii Publici.* Elle avoit un
Commiſſaire des Vivres, ſoit pour
la ſubſiſtance des Troupes, ſoit pour
les proviſions des Habitans, *Q.*
ALI Mentorum : un Officier étoit
chargé du recouvrement des inté-
rêts des deniers publics qui ſe
payoient tous les premiers jours
de chaque mois, CVRATORI
KALENDARIORVM REI. Pu-
blicæ.

Les Villes d'Italie & des Provin-
ces choiſiſſoient pour Patron

Inſcriptions N°. I. & II. que la Ville d'Induſtria avoit choiſi pour Patrons *A. Hoſtilius*, & *C. Avilius Gavianus* Flamine ou Prêtre de Jule-Céſar.

Cette Ville comptoit au nombre de ſes Citoyens des Chevaliers Romains, qui étoient au-deſſus des Décurions, & devoient avoir quatre cens mille Seſterces de bien; c'eſt à dire, environ 77500 liv. de la monnoye qui a cours en France. L. Pompeïus Herennianus étoit Chevalier Romain, & avoit un Cheval entretenu aux dépens du Public, EQ. ROM. EQ. PVB. C'eſt à dire, EQuiti ROM*ano* EQ PVB*lico donato* ou *Ornato*, comme on lit dans un grand nombre d'Inſcriptions rapportées par Gruter & par les autres Antiquaires. C'eſt une queſtion de ſçavoir ſi tous les Chevaliers ont eu leurs Chevaux entretenus aux dépens du public, ou ſi quelques-uns d'entr'eux ſe fourniſſoient de Chevaux à leurs frais. Mais comme le

don d'un *Cheval public* ſe trouve dans les Inſcriptions au nombre des Droits utiles & honorifiques, il ſemble que tous les Chevaliers n'avoient pas cet honneur.

La Ville d'Induſtria étant une *Municipe*, elle avoit, comme nous l'avons déja rémarqué, ſon culte Religieux, & des Divinités qui lui étoient particuliéres, *ſua cuique civitati Religio*, diſoit Cicéron (pro Flacco). Les Municipes après avoir reçu la Bourgeoiſie Romaine, conſervoient leur Culte, qu'on nommoit *Municipalia Sacra*. Nous ignorons quelles étoient les Divinités locales de la Ville d'Induſtria; ſes Inſcriptions, nous apprennent qu'elle avoit érigé un Temple à Jule-Céſar. C. Avilius Gavianus étoit Prêtre ou Flamine de Céſar, FLAMIN. DIVI CAESARIS PERPETVO. La Ville avoit adopté un culte étranger, celui d'Iſis & d'Oſiris; l'Inſcription fait mention d'un *Collége de Paſtophores*, COLLEGIVM PASTOPHORO-

RVM INDVSTRIENSIVM, qui, ſuivant nos deux Sçavans Italiens, étoient Prêtres de ces Divinités Egyptiennes; ils le prouvent par deux paſſages d'Apulée. Ce Collége des *Paſtophores* avoit choiſi pour Patron L. Pompeïus, qui avoit accumulé ſur ſa tête preſque toutes les Charges & Dignités de la Ville; la belle Inſcription que nous avons rapportée paroit avoir été gravée ſur le piedeſtal d'une Statue que le Collége avoit érigée en ſon honneur.

L'explication de ces monumens fait aſſez connoître la dignité de la Ville d'*Induſtria*; outre les Inſcriptions, on y a découvert des reſtes de ſuperbes édifices, un pavé à la Moſaïque, les débris d'un Temple, des bas reliefs, pluſieurs Statuës de Bronze, un très-beau Trépied du même métal, dont chaque branche eſt ornée de quatre figures en relief d'un travail fini.

Cette Ville étoit très-ancienne, comme le nom de Bodincomagus

la guerre Sociale d'accorder le droit de Bourgeoiſie à toute l'Italie en deçà du Pô par rapport à Rome ; le nom ancien ſubſiſta pendant quelque temps, ſi l'on peut compter ſur deux Inſcriptions rapportées par Gruter CCCCXXXI. 6. & DLV. 7. Nous penſons que les Romains changérent le nom de *Bodincomagus* en celui d'*Induſtria*, comme on en voit des exemples en Italie. Induſtria étoit floriſſante ſous l'Empire d'Auguſte, auquel elle dédia un Monument (Inſcr. VIII.)

IMP. CAESARI

été ſon ſort dans la ſuite des ſiécles. Elle aura été ruinée par la guerre ou par quelqu'autre accident dont on ne trouve aucune trace dans l'Hiſtoire. Elle renait en quelque ſorte par les ſoins de MM. Ricolvi & Rivautella, qui ont pris la peine de rechercher ſes ruines & d'expliquer ſes Monumens.

Ces deux Sçavans ſe propoſent encore de donner de nouvelles preuves de leur zéle & de leur érudition; ils ont deſſein d'examiner; 1°. la poſition de l'ancienne Ville de *Cemenelum*, Cemelle près de Nice, ſa grandeur, ſa magnificence, les veſtiges de ſon Amphithéâtre & de ſes Edifices. 2°. Une portion aſſez conſidérable d'une voye Romaine, qui du Comté de Nice paſſoit par la Turbie à Vintimille vers la côte de Gènes, ſur laquelle ſe ſont trouvées pluſieurs colomnes milliaires placées de ſuite, avec une Inſcription qui nous apprend que cette voye, qui conduiſoit à la riviére de Trébie, ſe nommoit

nommoit *Via Julia Augusta*, & qu'elle fut réparée par l'Empereur Hadrien. 3°. La découverte d'une Ville ancienne à Centallo, à six milles de Coni, où l'on a trouvé des Inscriptions avec des noms de Duumvirs & d'autres Magistrats; mais aucune ne donne le nom de la Ville. 4°. Les Inscriptions & Antiquités du Duché & Val d'Aoste, le plan de la Ville d'Aoste fondée par les Romains, les vestiges d'anciens Edifices, outre un Arc & deux Portes de la Ville, & les restes d'un Théâtre. On y joindra des remarques sur les vestiges d'une voye Romaine, & de plusieurs ponts qui avoient été construits, soit pour le passage des Légions de l'Italie dans la Gaule ou dans la Germanie, soit pour l'exploitation des riches mines du Pays des *Salasses*, aux environs d'*Augusta Prætoria*, qui est la Ville d'Aoste. 5°. Enfin ce travail sera suivi des recherches sur la position ancienne de plusieurs peuples,

dont les noms se lisent sur l'Arc de la Ville de Suse, & qui sont encore inconnus.

LES COUTUMES DU DUCHÉ de Bourgogne, avec les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées: & les observations de M. BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise*; deux volumes *in-fol.* A Dijon.

CINQUIEME EXTRAIT.

LEs observations générales & particuliéres que nous avons déja faites sur cet ouvrage dans les quatre précédens mois, & surtout les détails que nous avons exposés dans nos deux derniers extraits, sur les 50 chapitres que renferme le premier volume, feront aisément pressentir ce qu'on doit attendre de l'Auteur, dans les 27 chapitres sui-

pour les Concitoyens & pour l'éclairciſſement de la Juriſprudence du Parlement de Bourgogne. Cependant on voit encore, même dans ce volume, dequoi ſatisfaire preſque tous les autres François, ſur toutes les matiéres dont l'Auteur traite, & même ſur preſque toutes celles du Droit Coutumier & ſur une grande partie du Droit Civil.

Quoique ce ſecond volume n'ait paru qu'après la mort de ſon Auteur, il ne faut pas le regarder comme un ouvrage poſthume. L'Editeur de ce volume obſerve que plus des deux tiers en ont été imprimés ſous les yeux de l'Auteur, & que pour le ſurplus

Dissertations de l'Auteur déja imprimées; ce n'a été que pour suivre ses intentions & surtout à cause des additions dont elles sont accompagnées dans cette derniére édition.

Pour venir à ce qui forme particuliérement l'objet des 27 chapitres ou traités dont ce second volume est composé, & dont le premier est le chapitre cinquante-uniéme de tout l'ouvrage, la plus grande partie de ces traités concerne les droits Seigneuriaux. Tel est en effet l'objet général des 22 premiers chapitres de ce volume, c'est-à-dire, des chapitres 51, 52 & suivans jusques & compris le soixante & douziéme; & ces 22 chapitres occupent 571 pages de ce volume qui n'en a que 674. Les 5 autres chapitres concernent diverses matiéres dont nous avons déja présenté une idée générale dans notre premier extrait.

Quant aux 22 premiers chapitres qui concernent les droits Sei-

gneuriaux, on peut y distinguer deux parties principales. La premiére & la plus étendue traite en général & en particulier des différens droits appartenans aux Seigneurs Justiciers, Féodaux & Censuels. Elle commence au chapitre cinquante-uniéme de tout l'ouvrage & elle comprend les 13 premiers chapitres de ce second volume dont elle occupe 416 pages. La seconde partie qui contient les 9 chapitres suivans, ne concerne que le droit Seigneurial de mainmorte.

Dans les 13 chapitres qui composent la premiére partie, les huit premiers semblent concerner plus particuliérement les droits des Seigneurs Haut-Justiciers. Les deux premiers de ces chapitres regardent en général les Justices Seigneuriales & leur exercice, le troisiéme leurs Officiers, le quatriéme les droits honorifiques des Seigneurs Justiciers, les quatre suivans les droits utiles particuliers à ces mê-

mes Seigneurs. Les 5 postérieurs sont réservés pour les autres droits utiles qui appartiennent du moins jusqu'à un certain point à toutes les espéces de Seigneurs, tant Censuels & Féodaux, que Justiciers.

Le premier de ces chapitres, qui est le cinquante-uniéme de tout l'ouvrage explique d'abord en général en quoi consistent les Justices Seigneuriales. On y voit en abregé leur origine. Leur état actuel y occupe presque tout le détail. Sur leur origine l'Auteur observe que le Roy étant par le droit de sa Couronne le seul Magistrat né de ses Etats, toute Justice Seigneuriale y émane nécessairement de lui, soit qu'il l'ait expressément concédée à quelque titre que ce soit, ou qu'il l'ait tolérée & approuvée depuis l'usurpation qui en auroit été faite sur lui. Sur cette origine de Droit, tous les Auteurs sont d'accord.

Il s'en faut beaucoup qu'ils soient de même sur l'origine de fait qui

eſt très-incertaine, parce que les temps auxquels elle remonte ont été juſqu'à préſent trop peu éclaircis. Dumoulin trompé par le défaut de la traduction Latine faite ſur le Grec de la Novelle 80 de Juſtinien (ch. 3) dont un Sçavant Allemand (Jean Freder. Homberg) a donné depuis une autre interprétation, avoit penſé que nos Juſtices Seigneuriales dérivoient du droit introduit par cette Novelle. Cet avis de Dumoulin étoit fondé ſur ce qu'il regardoit cette Loi comme donnant une eſpéce de Juriſdiction aux Propriétaires des héritages ſur ceux qui les cultivoient, au lieu que la Novelle n'accorde en effet cette Juriſdiction qu'à un Magiſtrat particulier que Juſtinien avoit établi ſous le nom de Queſteur pour juger les gens de la Campagne, d'une maniére qui ne les détournât que le moins qu'il ſeroit poſſible de leurs travaux. Auſſi Argentré (que M. Bouhier cite toujours ainſi, quoique l'uſage moins

exact, mais assez universel, soit de l'appeller d'Argentré) n'a-t'il pas oublié d'observer cette erreur de Dumoulin, dont il se montre assez l'Antagoniste sur toutes sortes de matiéres.

Envain, ajoute M. le P. Bouhier, d'autres Auteurs ont-ils cherché l'origine de nos Justices, dans les droits que les Maîtres avoient chez les Romains sur leurs esclaves... » Il paroît constant par ceux qui » sont le plus versés dans nos anti- » quités que sous les deux premié- » res races de nos Rois, il n'y avoit » point d'autre justice en France » que la Royale. Elle étoit exercée » par les Ducs & par les Comtes » qui étoient envoyés dans les Pro- » vinces & dans les Villes pour les » gouverner, & qui avoient sous » eux en chaque Canton des Offi- » ciers subalternes, qui jugoient » toutes sortes de causes.... Com- » ment s'est donc fait cet établis- » sement des Justices des Sei- » gneurs? Ce qui paroît le plus

» vraiſemblable c'eſt qu'à l'avéne-
» ment de Hugues Capet, les Du-
» chés & les Comtés étant de ſon
» conſentement devenus héréditai-
» res, à la charge ſeulement de
» relever de lui en fief..... ces
» Seigneurs pour aſſurer d'autant
» plus leur état, crurent devoir
» communiquer le même avanta-
» ge aux Officiers, qui exerçoient
» ſous eux la Juſtice ſous la même
» condition de la mouvance envers
» eux. Introduction nouvelle à la
» vérité, mais que je ne voudrois
» pas traiter d'uſurpation ni d'a-
» bus, comme l'ont fait quelques-
» uns de nos Auteurs, ſi ce n'eſt
» peut-être en ce que les Seigneurs
» s'étoient arrogés.... le droit de
» juger ſouverainement & ſans ap-
» pel. Mais le droit de Reſſort
» étant depuis longtemps retour-
» né à nos Rois, comme de rai-
» ſon, on ne voit pas que les ju-
» ſtices Seigneuriales diminuent en
» rien leur puiſſance, dont l'eſſen-
» tiel eſt de pouvoir recevoir les

» appellations de tous les Juges du » Royaume.

La preuve que l'Auteur donne de ſon opinion ſur l'origine des Juſtices Seigneuriales, eſt tirée de ce que pendant longtemps, & juſqu'à l'Ordonnance par laquelle Philippe-le-Bel preſcrivit en 1287, à tous les Seigneurs ayant Juſtice Temporelle de la faire exercer par des Officiers Laïques; les Seigneurs ont continué d'exercer eux-mêmes la juſtice dans leurs terres.

Tous les Lecteurs n'adopteront pas ſans doute dans toutes ſes parties cette opinion de l'Auteur, ainſi que quelques autres. Cette derniére ſemble même être détruite du moins en partie par la preuve qu'il en donne. Car il paroît en réſulter que les Seigneurs loin d'adminiſtrer alors leurs juſtices généralement par eux-mêmes, en commettoient ſouvent l'exercice à des Eccléſiaſtiques, ce que le Roy crut devoir empêcher. Auſſi l'Auteur examinant dans le chapitre ſui-

n'ait pas précisément, ni quand les Seigneurs ont cessé de rendre la justice par eux-mêmes, ni quand ils ont perdu ce droit. Il soutient seulement que de toute ancienneté les Seigneurs ont eu la liberté d'instituer des Juges pour juger en leur place, que l'Ordonnance de 1287, ne les a point privés du droit de juger par eux-mêmes s'ils le vouloient, mais que les Seigneurs se sont eux-mêmes départis de ce droit par plusieurs raisons assez vraisemblables qu'il en assigne, & qu'aujourd'hui ils ne seroient plus admis à exercer ce

le chap. 51 sur l'état actuel des Justices Seigneuriales, il y fait voir qu'aucune Justice nouvelle ne peut être érigée en France que par concession du Roy, concession qu'un temps immémorial d'exercice fait présumer, & que le dernier ressort ne peut appartenir aux Vassaux, si ce n'est, ajoute-t'il, en matiéres Criminelles, sur lesquelles il croit que le Roy pourroit faire revivre l'ancien usage où étoient les Hauts Justiciers de les juger sans appel; mais l'Auteur ne marque pas que cela fût à désirer. Il examine ensuite comment l'exercice du droit de Justice peut s'acquérir, se prouver, se conserver & se perdre entre divers Seigneurs: comment doit s'entendre la maxime que fief & justice n'ont rien de commun: sur quelles personnes doivent s'exercer les Justices Seigneuriales: s'il seroit convenable que le Roy supprimât les Justices Seigneuriales (ce qu'il ne pense pas): ce qui distingue les Justices

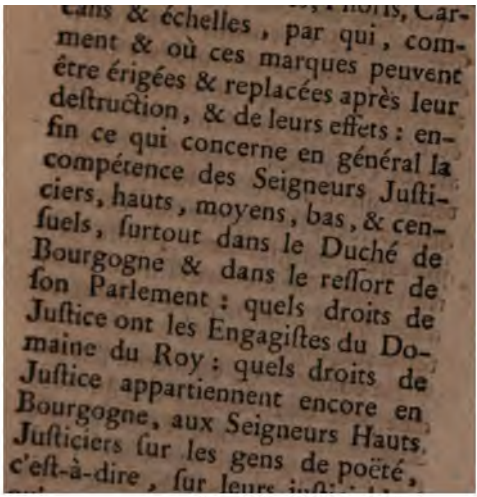
cans & échelles, par qui, comment & où ces marques peuvent être érigées & replacées après leur deſtruction, & de leurs effets : enfin ce qui concerne en général la compétence des Seigneurs Juſticiers, hauts, moyens, bas, & cenſuels, ſurtout dans le Duché de Bourgogne & dans le reſſort de ſon Parlement : quels droits de Juſtice ont les Engagiſtes du Domaine du Roy : quels droits de Juſtice appartiennent encore en Bourgogne, aux Seigneurs Hauts Juſticiers ſur les gens de poëté, c'eſt-à-dire, ſur leurs

teur a mis à la fin de ce chapitre divers Arrêts & une Ordonnance du Duc Philippe qu'il y a cités.

On voit aiſément par ce détail, que ſelon ce que nous avons déja obſervé, nos bornes ne nous permettent pas de préſenter de même ce qu'il y a de particulier dans les autres chapitres. Nous nous contenterons donc d'en marquer les objets les plus généraux & d'y joindre quelques petites obſervations plus particuliéres ſur certains articles qui nous ont paru le mériter davantage.

Le chapitre 52 concerne l'exercice & la compétence des Juſtices Seigneuriales, conſidérées encore en général & plus par rapport aux droits & aux charges des Seigneurs qu'autrement. L'Auteur y diſcute ce qui intéreſſe la nature des offices des Seigneurs, les droits, le pouvoir & les devoirs généraux de ces Officiers, les Charges dont ſont tenus les Seigneurs en qualité de Juſticiers, ſurtout quant au Criminel, &c.

Le chapitre 53 n'eſt qu'une eſpéce de ſupplément du précédent & eſt borné à ce qui regarde particuliérement l'inſtitution & la deſtitution de toutes les eſpéces d'Officiers des Juſtices Seigneuriales & les devoirs particuliers de ces Officiers.

Les droits honorifiques des Seigneurs, ſurtout des Hauts Juſticiers & de leurs Officiers, ſont l'objet du chap. 54. L'Auteur y diſcute ces droits par rapport au titre & à la qualité de Seigneur, & à toutes les préſéances, prééminences & autres priviléges & prérogatives qui les diſtinguent, tant dans les Actes par écrit que dans les aſſemblées publiques, dans les Egliſes, Hôpitaux & autres lieux dépendans de leurs terres. Ainſi l'Auteur n'oublie point dans ces diſtinctions, celles du Banc, de l'Eaubenite, de l'encenſement, de la recommandation aux priéres du Prône: les titres, ſoit lorſqu'il y a un Patron, ſoit quand il y a divers Seigneurs dont les parts ſont égales

ou inégales, ou dans les autres cas
Il examine auſſi ce qui concerne les
femmes, les enfans & les Veuves
des Seigneurs & les honneurs dus
aux moyens & bas Juſticiers, aux
ſimples Seigneurs Féodaux & Cen-
ſuels, aux Officiers des Cours ſu-
périeures, aux Engagiſtes, aux
Uſufruitiers, aux Gardiens & Bail-
liſtes, aux Acheteurs à faculté de
rachat, aux Nobles, aux Officiers
Royaux, à ceux de la maiſon du
Roy : comment tous ces droits
peuvent ſe pourſuivre en Juſtice,
&c. & il ajoute à ce chapitre la
copie de trois jugemens non encore
imprimés ſur cette matiére.

Nous remarquerons dans ce cha-
pitre un fait que l'Auteur rapporte
(n. 49 d'après la Faille annal. de
Toulouſe tom. 1. p. 27) comme
ſingulier & » ignoré de tous ceux
» qui ont écrit ſur cette matiére.
» C'eſt qu'il y eut plainte formée
» par la Nobleſſe du Languedoc, à
» l'aſſemblée des Etats de la Pro-
» vince tenue en 1303, contre une

» femmes & enfans ; ſauf à la leur
» donner par aſperſion. Et [que]
» le Roy, à qui cette plainte fut pré-
» ſentée, par les Députés des Etats,
» ſans s'arréter à cette Ordonnance,
» maintint la Nobleſſe en tous ſes
» droits honorifiques dans les Egli-
» ſes comme du paſſé. « En effet
cette anecdote, ſoit qu'elle ſoit
plus ou moins connue, peut être
précieuſe ſi elle eſt aſſez aſſurée
pour prouver l'ancienneté de l'uſa-
ge de la préſentation de l'Eau-bé-
nite aux Seigneurs par goupillon,
au lieu d'aſperſion.

Le droit qu'ont les Seigneurs
Hauts Juſticiers de confiſquer à
eur profit les biens des Délin-

1°. en quels pays & en quel cas la confiscation a lieu; 2°. à qui elle appartient selon la diversité des cas & des biens; 3°. quels biens y sont sujets, & que ce qui est inalienable au Délinquant n'est pas confiscable; 4°. comment & de quel temps la confiscation est acquise & peut se perdre; 5°. à quelles charges & diminutions elle est sujette & comment ces charges se repartissent entre ceux qui en profitent; 6°. ses effets par rapport aux condamnés & à leurs cautions ou coobligés.

Les amendes qui s'adjugent aux Seigneurs en cas de délits ou de quasi délits, sont le sujet du chap. 56. On y voit que l'Auteur se proposoit de traiter des amendes dues au Seigneur faute de payement du Cens & autres redevances, lorsqu'il traiteroit de ces droits, sur lesquels nous n'avons rien vû de lui. Il y a lieu de croire que ces projets, ainsi que quelques autres annoncés ailleurs par l'Auteur, tel que

celui d'un traité de preſcriptions, auront pu être du moins ébauchés par l'Auteur; & il ſeroit fort à déſirer que ſon Succeſſeur dans ſa charge que nous croyons poſſeſſeur de ces manuſcrits, & dont le mérite eſt connu, pût en faire au public un préſent accompagné de tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le rendre digne de lui & de ſon Prédéceſſeur. Nous aurions ainſi d'une maniére complette l'explication de la Coutume de Bourgogne, dont 4 ou 5 titres aſſez importans paroiſſent avoir encore beſoin de ce ſupplément.

Pour revenir à l'objet du chap. 56, l'Auteur y explique d'abord les diverſes eſpéces d'amendes dont il traite & ce qui ſeroit à déſirer pour rendre plus juſtes celles qui ont été fixées anciennement à une certaine ſomme, eu égard à la différence extréme, entre la valeur des anciennes monnoyes & celle des monnoyes actuelles. Il obſerve à ce ſujet (d'après Melon, eſſai

politique sur le commerce p. 204 Edit. de 1734, & du Tot, réflexions politiques sur les finances, Edit. de 1738, tom. 1. pag. 354) » qu'une terre qui sous le régne de » S. Louis étoit affermée cent liv. » doit valoir aujourd'hui 1900 liv. » poids pour poids, & qu'au temps » du déclin de la seconde race de » nos Rois, qui est celui des in- » féodations & des évaluations des » droits Seigneuriaux en argent, » la livre de ce métal (qui est aujourd'hui à cent francs & plus sur le pied de 50 francs & plus le marc) » ne valoit qu'environ 20 » sols, d'où il suit..... que le sol » de redevance qui devoit être la » vingtiéme partie de la livre d'ar- » gent & qui l'étoit dans les pre- » miers temps n'en est actuelle- » ment que la deux millieme par- » tie. « Ce calcul ne peut paroître juste qu'en supposant qu'un fonds qui auroit produit un sol au commencement de la troisiéme race produiroit aujourd'hui cent francs,

ce que l'Auteur ne prouve pas. Il tend ſeulement à faire voir que ce fonds produiſant un ſol au temps de S. Loüis devroit en valoir aujourd'hui 19 & que ce qui auroit valu au commencement de la troiſiéme race, c'eſt à-dire, environ 250 ans avant S. Louis 19 ſ. vaudroit aujourd'hui 95 liv. Mais il eſt certain que l'Auteur remplit ſon objet en faiſant voir l'énorme diſproportion que les changemens dans les monnoyes ont miſe entre les évaluations anciennes & celles qui conviendroient au temps préſent; c'eſt même ce qu'il prouve encore en ſe rapprochant plus des temps préſens, & obſervant que le gros des prébendes de la Cathédrale de Paris, qui valoit en 1675 900 livres de rente, ne valoit en 1452 que huit livres ſeize ſols Pariſis. Le marc d'argent qui eſt à préſent de cinquante livres & plus n'étant alors que de vingt-neuf livres. Du reſte une queſtion ſur laquelle l'Auteur s'étend beau-

coup dans ce chapitre eſt celle de ſçavoir ſi les amendes & confiſcations appartiennent à celui qui étoit Seigneur lors du délit, ou à celui qui eſt Seigneur lors de la condamnation, & il ſe détermine pour le Seigneur du temps du délit, en répondant à toutes les objections de l'avis contraire.

Le chapitre 57 traite du droit de deshérence & des biens vacans. Au ſujet des cas auxquels les Seigneurs peuvent être expoſés à reſtituer des biens dont ils auroient eu droit de jouir comme abandonnés & ſans propriétaire connu, l'Auteur examine ſi dans ces cas ils peuvent être obligés d'en reſtituer les fruits par eux conſommés de bonne foi. Après y avoir décidé pour la négative, il ſe ſert de cette occaſion pour diſcuter avec étendue la queſtion, ſi l'Héritier chargé de rendre un Fidéi-commis a droit aux fruits des biens ſubſtitués depuis l'ouverture de la ſubſtitution, juſqu'au jour de la demande en reſ

...pendant il lui arriv
très-rarement d'aller plus loin.

Les Epaves, qui ſont des eſpéce de biens mobiliaires vacans, forment l'objet du chapitre cinquante-huitiéme; l'Auteur y examine auſſi quelles perſonnes doivent être chargées des enfans expoſés. Il ſoutient que cette charge étoit autrefois impoſée aux Eccléſiaſtiques comme jouiſſans des biens des pauvres & à leur défaut, ou s'ils n'avoient pas aſſez de revenus, aux habitans des lieux dans leſquels les enfans s'expoſoient. Il croit que cette ancienne Juriſprudence n'a point été chan-

quels ces Arrêts ſont intervenus ; aux bâtards & qu'on regarde comme tels tous les enfans expoſés. Il convient cependant que le Parlement de Paris, a fait à ce ſujet contre les Seigneurs le 30 Juin 1664, un Réglement général. Mais il ſoutient l'ancienne Juriſprudence pour le Parlement de Dijon, où le dernier état y paroit contraire en obſervant que les Parlemens de Bretagne, de Normandie, de Guyenne, de Provence, & de Beſançon ſe ſont maintenus dans l'ancien état.

Le chapitre 59 eſt réſervé pour les tailles Seigneuriales & pour le droit qu'ont les Seigneurs Hauts Juſticiers en Bourgogne, & qu'y pourroient avoir quelques autres par leurs titres de demander à leurs juſticiables un ſubſide extraordinaire dans 4 cas marqués par la Coutume. Ces quatre cas ſont ſelon cette Coutume (art. 4) *pour voyages d'outremer, nouvelle Chevalerie, mariage d'une fille tant ſeulement*,

le genre didactique peut offrir de plus néceſſaire & de plus utile, ce que l'Hiſtoire peut préſenter de curieux. Mais il faut nous réſoudre à ne pas le ſuivre dans ces détails qui nous méneroient trop loin & terminer cet extrait par l'idée la plus ſommaire des chapitres ſuivans.

Le ſoixantiéme a pour objet le droit de corvées dont l'origine fournit encore matiére à quelques anecdotes hiſtoriques, & dont les diverſes eſpéces & les régles occupent preſque tout le détail.

Les droits de Bannalité, leur origine, leur nature, leurs diverſes

une matiére assez importante dans le chapitre soixante-uniéme.

Enfin la Bannalité des Bois & des Riviéres qui est particuliére aux Seigneurs du Duché de Bourgogne d'après leur Coutume & le droit de pêche, sont la matiére du chapitre soixante-deuxiéme, & le chapitre soixante-troisiéme traite des droits de Chasse & de Colombier.

La seconde partie que nous avons distinguée dans les 22 premiers chapitres de ce volume, & qui commence au chapitre soixante-quatriéme, explique dans les 9 chapitres suivans, depuis la page 417 jusqu'à la page 573, ce qui concerne le droit de Main-morte, tel qu'il a lieu surtout dans le Duché de Bourgogne, & dans les Pays de Bresse, du Bugey, de Valromey, & de Gex qui ressortissent au Parlement de Dijon. Quoique cette partie ne soit ni moins bien traitée que la précédente, ni moins

curieuſe quant aux détails hiſtoriques & à divers points de droit qui intéreſſent diverſes Provinces, & même divers Etats de l'Europe; la néceſſité d'abréger nous réduit à ne préſenter que l'idée la plus ſuccinte de chacun des neuf chapitres qu'elle contient.

Les trois premiers de ces chapitres regardent principalement la nature du droit de Main-morte, c'eſt-à dire, de celui qui concerne les perſonnes & les biens main-mortables, dont traite l'Auteur dans cette ſeconde partie. Les chapitres ſuivans ont pour objet principal les effets de ce même droit, conſidéré d'abord plus particuliérement à l'égard des Seigneurs & enſuite relativement aux Main-mortables.

Le chapitre 64 concerne l'origine de ce droit de Main morte, ſa nature & ſes différentes eſpéces. L'Auteur obſerve que cette ſervitude qu'on regarde comme peu commune n'eſt point particuliére

à la France, qu'elle eſt encore en uſage dans preſque toute l'Allemagne, dans les Pays du Nord, & même dans l'Italie & en Eſpagne. Le chapitre 65 explique comment le droit de Main-morte s'acquiert, ſe prouve & ſe perd. L'Auteur y obſerve que la maxime nulle terre ſans Seigneur, n'a point lieu dans le Duché de Bourgogne : & il ajoute à la matiére de ce chapitre un ſupplément conſidérable dans le chap. 66 où il traite particuliérement de la maniére dont la ſervitude de Main-morte ſe contracte entre le Seigneur & ſes Main-mortables.

L'effet du droit de Main-morte tant à l'égard des Main-mortables que de leur Seigneur, & l'action qu'a le Seigneur de Main-morte qui poſſéde dans ſa Seigneurie des fonds Main-mortables, ſont les objets des chapitres 67 & 68.

La communion de biens que les ſervitudes de Main-morte ont introduite entre ceux qui y ſont aſſu-

jettis, & que l'Auteur ſoutient être auſſi avantageuſe aux Main-mortables qu'à leur Seigneur, & la maniére dont cette communauté s'établit, ſe conſerve & ſe perd, font la matiére du chap 69. Le chap. 70 traite du principal effet de cette aſſociation de biens, c'eſt-à-dire, du droit qu'elle donne aux Main-mortables, parens & communs de ſe ſuccéder au préjudice du Seigneur. Le droit qu'a le Seigneur de ſuccéder au Main-mortable en cas de défaut de tels parens, eſt le ſujet du chap. 71. Ce droit Seigneurial dont le nom varie ſelon les lieux, s'appelle en Bourgogne droit d'*Echute*. Enfin l'affranchiſſement des Main-mortables, c'eſt-à-dire, la maniére, dont ils peuvent ſe libérer du droit de Main-morte en déſavouant leur Seigneur, & les effets de cet affranchiſſement forment l'objet du chap. 72. qui eſt le dernier de cette ſeconde partie. L'Auteur après y avoir examiné les priviléges qu'on prétend atta-

chés à diverſes Villes de Fran
de Savoye, d'Allemagne & à c
de Rome, d'affranchir les Ma
mortables qui y établiſſent l
domicile; conclut de cet exan
qu'aucune tranſlation de domi
ne peut délivrer les Main-mo
bles, du moins en Bourgogne,
joug de leur ſervitude.

Nous réſerverons pour l'un
premiers Journaux les 5 chapi
ſuivans qui exigent un peu plus
détail: comme ce futur extrait
le dernier, nous y joindrons q
ques obſervations générales
tout cet ouvrage, avec une liſte
autres productions de l'Auteur
la Juriſprudence.

ANNALI D'ITALIA D
principio dell' Era Volgare
all' anno 1500, &c. C'EST
DIRE: *Annales d'Italie, de*
le commencement de l'Ere
gaire juſqu'à l'an 1500, *co*
lées par LOUIS MURATO
Bibliothécaire du Séréniſſime

de Modéne, Tome trois, depuis la premiére année de l'Ere vulgaire juſqu'à l'an 600, *in*-4°. *pp.* 583. A Milan 1744, aux dépens de Jean-Baptiſte Paſquali, Libraire à Veniſe.

CE troiſiéme tome commence à l'an 401 de Jeſus-Chriſt, époque fatale dans laquelle pour nous ſervir des termes de M. Muratori, tout le Septentrion ſe déchaîna contre l'Empire Romain, & parvint enfin non ſeulement à le démembrer, mais même à l'anéantir entiérement.

Comme l'origine & la ſuite de tous les maux qui le déſolérent, & en particulier l'Italie, depuis que les Goths, les Huns & différentes autres nations du Nord, en eurent fait le théâtre de leur fureur & de leurs brigandages, ſont connus de tous ceux qui ont quelque teinture de l'Hiſtoire, nous inſiſterons à notre ordinaire plutôt ſur la maniére dont notre Annaliſte a traité

ces événemens, que ſur ces événemens mêmes.

Nous avons déja remarqué que ſon uſage eſt de placer à la tête de chaque année le nom du Pape qui tenoit pour lors le S. Siége. Il tâche de fixer autant qu'il eſt poſſible l'année à laquelle ils y furent élevés & celle de leur mort ; mais à l'égard de leurs actions, il ne les rapporte que lorſqu'elles ſont liées à l'Hiſtoire profane. Il renvoye auſſi pour ce qui regarde l'Hiſtoire Eccléſiaſtique aux Cardinaux Baronius & Noris, au P. Pagi, & à M. l'Abbé Fleury. Il en touche cependant les principaux événemens, & s'arrête même quelquefois ſur ceux qui lui donnent occaſion de placer des réflexions qu'il croit neuves, & dont quelques unes paroitront du moins très-ſingulières, ſoit pour le fonds, ſoit pour la maniére dont elles ſont exprimées.

On en verra un exemple à la page neuf, où après avoir rapporté

du grand Clovis, dont les Etats confinoient avec ceux des Viſigoths. » Mais pour le bonheur de » ce Prince, dit M. Muratori, Clo» vis mourut à Paris le 17 Novem» bre 511, âgé comme on le croit » de 45 ans, après trente ans de » régne. Prince, continue-t'il, glo» rieux dans l'Hiſtoire Eccléſiaſti» que, parce qu'il fut le premier, » qui embraſſa la Sainte Religion » de Jeſus-Chriſt, & qui la ré» pandit dans ſa Nation, où de» puis elle s'eſt toujours mainte» nue, ce qui a mérité à leurs Rois » le titre de Très-Chrétiens Prin» ce pareillement glorieux dans » l'Hiſtoire du ſiécle, parce qu'il » a été grand Conquérant, & le » premier Fondateur de l'illuſtre » Monarchie Françoiſe, qui eſt au» jourd'hui plus floriſſante que ja» mais. Mais Prince, qui auroit » acquis une gloire plus pure & » plus grande, s'il avoit joint à ces » belles qualités moins d'ambition, » ou ſi l'on veut, moins d'ardeur

» pour étendre ſa puiſſance à force
» de crimes & de cruautés.

Comme les Succeſſeurs de Clovis jouérent dans la ſuite un très-grand rôle dans l'Europe, & qu'ils eurent part à tous les événemens qui y arrivérent de leur temps, M. Muratori a ſouvent occaſion de parler de nos Rois ; mais il le fait en peu de mots, & ſeulement autant que l'Hiſtoire d'Italie le demande. Il en eſt de même des Rois de Bourgogne, dont les Etats étoient trop étendus & trop voiſins de ceux que les Goths, & enſuite les Lombards, poſſédoient au-delà des Monts, pour n'avoir pas de fréquens démêlés avec eux, & pour n'être pas par cette raiſon fort recherchés par les Empereurs Grecs leurs ennemis naturels.

Mais M. Muratori avoue, que comme on n'a que deux Auteurs, qui traitent des affaires d'Italie, à ſçavoir Procope, & le Continuateur de Marcellin qui eſt auſſi ſerré que le premier eſt diffus, il n'eſt

es troubles, que l'exil & la dépoſition de S. Jean Chriſoſtôme cauſérent à C. P. il ajoute que le déſordre y fut ſi grand que Zoſime même en fait mention, & que comme les Moines furent extrêmement mêlés dans ces troubles, il en prend occaſion de les déchirer; que cet Auteur Payen juſqu'au fanatiſme, va même juſqu'à dire, qu'ils avoient déja ſçû trouver le moyen d'amaſſer de ſi grands biens ſous le prétexte de s'en ſervir, pour aſſiſter les pauvres, qu'ils avoient, pour ainſi dire, réduit tout le monde à la pauvreté. Hyperbole reprend M. Muratori, qui diſcrédite un pareil récit, mais qui ne laiſſe pas cependant de nous faire connoître, comment les Moines à peine nés dans le ſiécle précédent, s'étoient multipliés dans les Villes & dans les Bourgades, & qu'ils ne négligeoient pas les moyens de s'approprier les richeſſes des autres; *e non traſcuravano il meſtier di far ſua la roba altrui.*

Nous remarquerons une fois pour toutes, que lorſqu'il s'agit de faits ou de dates qu'on peut, ſelon lui, ou ſelon d'autres, appuyer de l'autorité des Inſcriptions, comme il en a donné un recueil conſidérable au public, il ſe croit preſque toujours en droit de parler en Maître. On en trouvera la preuve dans ce qu'il dit au ſujet d'une Inſcription, qu'on prétend avoir été trouvée à S. Gilles en Languedoc, & qui porte qu'elle a été faite à l'honneur d'Ataulphe très-puiſſant Roy des Goths & de Placidie. Il eſt étonnant, dit notre Annaliſte, que deux Sçavans du premier ordre, tels que MM. Spon & du Cange, ayent pu regarder comme un véritable monument de l'antiquité, une Inſcription, dont le langage eſt ſi ridicule & ſi affecté; il ſoutient d'ailleurs qu'elle va directement contre l'Hiſtoire du temps, en ce qu'elle ſuppoſe contre toute apparence, que ce mariage ſe fit du conſentement de l'Em-

pereur Honorius, frere de cette Princeſſe.

Elle étoit tombée entre les mains des Goths à la priſe de Rome par Alaric; mais quoique leur Captive, ils la traitérent toujours avec tout le reſpect qui étoit dû à la grandeur de ſon rang. Son mariage avec Ataulphe fut célébré à Narbonne avec beaucoup de magnificence. Entr'autres galanteries que ce Prince lui fit, il lui préſenta cinquante Pages tous richement vétus, dont chacun lui offrit de la part de ſon nouvel Epoux, deux baſſins l'un rempli d'or, & l'autre de pierres précieuſes. Mais, dit M. Muratori, il eſt facile au voleur de parer ſon Epouſe, *al Ladro è facile di pulir la ſpoſa*. Car toutes ces richeſſes venoient du pillage de Rome.

Ataulphe ayant été tué par un des ſiens, cette même Princeſſe ſe remaria au Comte Conſtantius; elle en eut un fils qui fut depuis Empereur ſous le nom de Valenti-

nien III. Sa piété la rendit célébre ; & l'on voit encore à Ravenne une magnifique Eglise, qu'elle y fit bâtir sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, pour s'acquitter d'un Vœu qu'elle fit dans une tempête où elle courut risque de la vie. On trouve la description de cet édifice dans le *Spicilege* de Ravenne que notre Historien a publié dans le premier Tome du recueil des Ecrivains d'Italie.

Pour ce qui regarde les matiéres de Chronologie, quoi qu'il contredise quelquefois nos plus célébres Auteurs, & surtout Baronius, il s'en rapporte presque toujours à leur sentiment. Ainsi après avoir averti que le passage des Vandales en Afrique *forme un grouppe de difficultés*, dont il n'est pas aisé de se tirer, il expose en peu de mots les raisons qu'on peut alléguer pour & contre l'opinion du P. Pagi qui place ce funeste événement dans le mois de May de l'année 429, & il l'adopte : mais en

la regardant non comme abſolument certaine, mais ſeulement comme la plus probable. Il nous fait une peinture très-vive des maux que les Vandales cauſérent à l'Egliſe & à l'Etat dans un Pays, qui par la grande tranquillité, dont il avoit joui juſqu'alors, étoit regardé comme le plus riche de tout l'Empire Romain. Ils y exercérent toutes ſortes de cruautés pour forcer les Habitans à découvrir les richeſſes qu'ils avoient & *celles qu'ils n'avoient pas*. Les Egliſes furent ſpoliées, données enſuite aux Prêtres Ariens & la Religion Catholique abſolument proſcrite.

Salvien regarde ces déſaſtres, comme une punition Divine du libertinage affreux dans lequel les Affriquains vivoient depuis long-temps. Selon lui, leur caractére étoit moins bon que celui des Vandales, & leurs mœurs bien plus diſſolues que celles des Alains, des Goths, & des autres Peuples du Nord, que l'eſpérance du bu-

tin avoit fait passer en Afrique à la suite de Genséric. » Car dit Sal-
» vien, la Nation Gothique est
» Chaste: les Alains sont adonnés
» aux femmes; mais ils sont d'as-
» sez bonne foi: les Francs sont
» trompeurs; mais ils exercent vo-
» lontiers l'hospitalité: les Saxons
» terribles pour leur cruauté, sont
» respectables par leur chasteté,
» ensorte que si chacune de ces
» Nations a quelque chose de mau-
» vais, elle a aussi quelque chose
» de bon; mais dans les Afriquains
» on ne trouve rien que de mau-
» vais.

Notre Historien en racontant ces tragiques événemens, ainsi que la nouvelle invasion des Huns sous la conduite du fameux Attila l'an 452, touche en passant ce qu'ils ont de plus propre à piquer la curiosité du Lecteur, comme on peut le voir dans le morceau suivant.

» On croit communément, dit-
» il, que l'illustre Ville de Venise

» doit ſon origine à cette formida-
» ble irruption de barbares. Le
» Dandolo, ajoute-t'il, cite en
» preuve de ce fait dans ſa Chro-
» nique, un certain Ponce, Auteur
» qui nous eſt inconnu. Il dit que
» pour éviter la furie de ce fou-
» gueux torrent, les Habitans de
» Padoue, d'Altino, & des lieux
» circonvoiſins, ſe réfugiérent dans
» les petites Iſles de Rialto, de
» Malamocco, & autres; & que
» s'étant fixés dans celles qui étoient
» contigues à Rialto, ils formérent
» peu-à-peu la fameuſe Ville, qu'on
» nomme aujourd'hui Veniſe. Ce-
» pendant, continue M. Muratori,
» Caſſiodore qui fleuriſſoit ſur la fin
» du ſiécle ſuivant, écrivant aux Tri-
» buns des Plages Maritimes, &
» parlant des peuples qui habi-
» toient pour lors ces petites Iſles,
» ne dit autre choſe, ſinon qu'ils
» vivoient uniquement de poiſſon,
» & que tout leur commerce con-
» ſiſtoit dans la fabrication & dans
» la vente du ſel.

Cassiodore comme on le sçait, étoit Chancelier du Roy Théodoric, Prince célébre, & surtout respectable par la sagesse & par l'équité de son Gouvernement. Nous en rapporterons ce trait d'après notre Annaliste. Etant obligé pour la sureté des Etats qu'il possédoit dans les Gaules, de faire venir un corps considérable de Gépides, il prit toutes les précautions possibles, pour qu'ils ne fissent aucun tort aux peuples de la Ligurie, & aux autres par les terres desquels ils devoient passer ; pour leur ôter même tout prétexte de les vexer, il fit payer à chaque Soldat par semaine trois sous d'or, valant à peu près chacun notre écu d'or; *grosse somme*, dit M. Muratori, en comparaison *de la misérable paye* qu'on donne aujourd'hui à nos Soldats.

Il croit que ce qui avoit déterminé Théodoric à prendre de pareilles mesures, étoit la crainte qu'il avoit de l'humeur guerriére

pas aisé de suivre l'ordre des faits & encore moins de les placer sous les années où ils sont dû arriver, surtout depuis que l'Empereur Justinien jaloux de réunir en sa personne tout ce qui pouvoit lui donner plus d'autorité, eut aboli le Consulat. On ne peut, selon lui par exemple, fixer au juste le temps de la plûpart des événemens qui furent la suite de l'irruption de Totila en Italie, entr'autres la ruine de Naples, & la prise de Rome par l'armée de ce Barbare. Procope se servant de cette formule, la premiére, la deuxiéme, la troisiéme année de la guerre Gothique, a laissé une vaste matiére aux Sçavans Chronologistes, pour disputer à quelle année de l'Ere Chrétienne on doit rapporter des faits, dont le temps n'est désigné que d'une maniére si vague. Tout ce qu'on peut faire au milieu de cette obscurité est, dit M. Muratori, de marcher le mieux qu'on peut. *Pero in mezzo à questo buio*

convien, camminare il meglio che si può.

On sçait au moins que l'entrée de Totila en Italie, ne peut tout au plus avoir précédé que d'une année l'arrivée de la puissante armée que Justinien y fit passer sous la conduite du fameux Belisaire. Ce général reprit la Ville de Rome malgré tous les efforts que le Roy des Goths fit pour la conserver. Notre Annaliste observe que Totila n'ayant pas eu le temps d'en faire relever les bréches, il y fit mettre pour arrêter l'Ennemi, de ces machines qui depuis ont été appellées *Chevaux de Frise* : invention, dit il, qu'on a cru de ces derniers temps, mais qui étoit en usage chez les anciens, & telle à peu près qu'elle l'est aujourd'hui parmi nous ; mais il ne cite point la dessus ses garands.

Pour faire connoître le goût de M. Muratori, qui vise quelquefois comme nous en avons déja averti, au plaisant, & même au bouffon ;

nous croyons devoir rapporter un petit fait qu'il conte fort le seulement, & sans que rien de ce qui le précéde ou de ce qui le suit, puisse en faire sentir la nécessité ou même l'à propos. » Nous trouvons, » dit-il, dans Théophane, que la » premiére année de l'Empereur » Justinien, il arriva d'Italie à C. » P. un Charlatan qui menoit avec » lui un chien aveugle jaune, qui » faisoit des choses merveilleuses. » Au milieu de la place publique » & d'un grand concours de Peu- » ple, cet homme cachoit sous ter- » re des anneaux d'or, d'argent & » de fer qu'il empruntoit des Assi- » stans; il ordonnoit ensuite à son » chien de chercher ces anneaux, » & le chien sans se tromper ren- » doit à chacun le sien. Lorsqu'on » demandoit encore à cet animal » de quel Empereur étoient diffé- » rentes monnoyes qu'on lui pré- » sentoit, il les distinguoit. De » plus étant interrogé, quelles fem- » mes étoient enceintes, quels

» hommes étoient *puttanieri*, *adul-*
» *teri*, *avari*, *ô liberali*, il les dé-
» ſignoit ſans s'y tromper. « On crut, dit-il, gravement en finiſſant ce récit, que c'étoit un Négromant. On demandera peut-être lequel des deux paſſa pour Négromant, ſi c'étoit le Charlatan ou le chien ; mais c'eſt ce que le tour de la phraſe de notre Auteur laiſſe indécis.

Ce qu'il rapporte ſous l'année 551 de la maniére dont l'art d'élever des Vers à Soye, & de la travailler, fut apportée des Indes par des Moines à Conſtantinople ſous l'Empire de Juſtinien, & de-là ſe répandit peu à-peu dans toute l'Europe, paroîtra ſans doute plus curieux, quoique peu approfondi & peu circonſtancié.

En parlant de la ruine de la domination des Goths en Italie qu'il place l'an 555, il fait ainſi l'apologie du caractére & du goût de ces peuples. Au ſeul nom des Goths le Peuple, dit-il, & même

les demi-Sçavans, *froncent le sourcil*, » comme si on leur parloit de » barbares inhumains, & totalement privés de loix & de goût. » Ainsi appelle-t'on Gothique l'Architecture de ces anciennes fabriques qui déplaisent aux Connoisseurs, & donne-t'on encore le » nom de Gothique à ces caractéres grossiers de plusieurs Livres » imprimés sur la fin du quinziéme » siécle, ou sur le commencement » du suivant. Mais tous ces jugemens sont fils de l'ignorance. » Théodoric & Totila, continue-t'il, tous deux Rois de cette Nation, eurent à la vérité plusieurs » défauts, mais ils se distinguérent » par un si grand amour de la justice & de la tempérance, par » une attention si marquée à bien » choisir ceux à qui ils confioient » leur autorité, & par une si grande » fidélité à garder leurs paroles & » leurs traités, outre plusieurs autres vertus, que pour ce qui regarde l'art de bien gouverner,

» ils pourroient encore aujour-
» d'hui ſervir de modéle. Il ſuffit
» pour s'en convaincre de lire les
» Lettres de Caſſiodore, & l'Hi-
» ſtoire même de Procope, tout
» ennemi qu'il étoit de cette Na-
» tion. Ils ne changérent rien aux
» Loix, aux Magiſtrats, ni aux
» Coutumes des Romains, & c'eſt
» un préjugé de l'enfance *una fan-*
» *ciullagine*, que ce qu'on s'imagi-
» ne ordinairement de leur mau-
» vais goût. « Il n'en dit pas da-
vantage ſur ce ſujet, & par conſé-
quent, on peut dire qu'il juſtifie
beaucoup mieux ces Peuples ſur
la barbarie des mœurs, que ſur la
barbarie du goût qu'on leur a tant
reprochée.

Les Schiſmes fréquens cauſés par
les différens prétendans à la Papau-
té, ayant, ſelon M. Muratori, en-
gagé les Rois Goths à ne point per-
mettre qu'aucun Souverain Pon-
tife fût conſacré ſans leur conſente-
ment: cet abus, car ce ſont ſes
termes, fut encore continué par
Juſtinien

Juſtinien & par ſes Succeſſeurs.

Nous apprenons par un ancien Journal des Papes, publié par le P. Garnier Jéſuite, qu'après leur mort & un jeûne de trois jours, le Clergé, le Sénat Romain, les Nobles, les Soldats & le Peuple ſe raſſembloient & procédoient à l'élection de leur Succeſſeur; que l'élection faite, on l'envoyoit à C. P. pour en obtenir la confirmation de l'Empereur & qu'on attendoit qu'on l'eût reçue, pour conſacrer celui qui avoit été élû La même choſe ſe pratiquoit dans les élections des Evêques qui dépendoient de l'Empire d'Orient. Baronius trompé par un Commentaire ſur les Pſeaumes Pénitenciels qu'il croyoit de S. Grégoire, a écrit que ce Grand Pape regardoit comme une héréſie, l'opinion qui attribuoit aux Empereurs le droit de confirmer l'élection des Papes, & que non content de l'appeller un *Sacrilége tyrannique*, il alloit juſqu'à comparer l'Empereur

Maurice qui avoit uſé de ce droit, aux Nérons & aux Dioclétiens; » mais de pareilles expreſſions » étoient fort éloignées de la dou- » ceur du caractére de ce S. Pape, » & de l'eſprit qui régnoit dans » ces temps-là. En effet on a re- » connu depuis que cet ouvrage eſt » de Grégoire VII. à qui, dit M. » Muratori, un pareil langage » convient certainement.

Nous renvoyons à notre Annaliſte pour ce qui regarde la nouvelle révolution cauſée en Italie par l'entrée des Lombards. Une année auparavant, c'eſt-à-dire, l'an 567, ſelon le rapport de S. Grégoire, qui en cite pour témoin ſes propres yeux, » on vit en l'air du cô- » té du Septentrion des figures en » feu repréſentant des troupes » d'hommes armés, ce qui fut re- » gardé comme le prélude des » effroyables calamités qui déſolé- » rent bientôt l'Italie; je ne fais » ici que le perſonnage d'Hiſto- » rien, dit M. Muratori, laiſſant à

» chacun la liberté de regarder » comme des imaginations, & non » comme des chifres de l'avenir, » ces ſignes, ou ſi l'on veut, ces » effets naturels de l'air. « *Laſciando la libertà ad ognuno di credere immaginazioni, e non cifre dell' auvenire quei ſegni, o ſia quegli effetti naturali dell'aria.* Notre Auteur n'en dit pas davantage, & n'a point recours à l'Aurore Boréale pour expliquer ce phénoméne.

Du reſte comme Paul Diacre eſt le ſeul Auteur de ces temps-là qui nous ait conſervé quelque choſe de l'établiſſement des Lombards en Italie, & qu'il ne diſtingue point les années ou ſont arrivés les événemens qu'il en rapporte, notre Annaliſte avoue que c'eſt un labirinthe obſcur, où l'on eſt obligé de *marcher à tatons*, & où faute du certain, on eſt preſque toujours obligé de ſe contenter du probable. Mais dans ces ſortes de matiéres, lors même qu'on ne peut pas réſoudre les difficultés, c'eſt faire

beaucoup que de les bien expoſer. Et c'eſt, ſelon nous, ce qu'il fait preſque toujours très-clairement. Nous donnerons l'extrait du quatriéme tome dans le Journal ſuivant.

CONNOISSANCE DES beautés & des défauts de la Poëſie & de l'Eloquence dans la Langue Françoiſe, à l'uſage des jeunes gens, & ſurtout des Etrangers, avec des exemples par ordre alphabétique. Par M. D****. A Londres, 1750. *in*-12. *pp.* 251.

L'AUTEUR, quoiqu'il en diſe, ſemble moins avoir eu pour but d'impoſer le bon goût aux Etrangers, & de leur faire lire avec fruit nos meilleurs Ecrivains, que de loüer aux dépens de ceux-ci M. de Voltaire. Non-content de vouloir établir la réputation de ce Poëte ſur les ruines de celle des Corneille, des Racine, des la Fon-

taine, des Rouſſeau, des Fontenelle, des Boſſuet, & des Fenelons, il s'efforce encore d'attacher à ſon char le Prince des Poëtes Grecs, & celui des Poëtes Latins.

Si nous voulons l'en croire, il y a plus de comparaiſons dans la Henriade, que dans l'Iliade, quoiqu'il n'y ait qu'à ouvrir ce dernier Poëme, pour y trouver, preſque à chaque page, une multitude de comparaiſons auſſi ſublimes que naturelles, relevées par la magnificence des expreſſions, & par tout le feu de la Poëſie, & de l'imagination la plus féconde. La deſcription des Enfers par M. de Voltaire, lui paroît préférable à celle de Virgile, qui a enlevé l'admiration de dix-huit ſiécles; il eſt choqué de voir que Virgile place dans les Enfers les remords vengeurs avec la crainte, la faim, & la pauvreté; ſous prétexte que la pauvreté conduit moins que les richeſſes à cette horrible demeure. Mais qui lui a dit que Virgile a

prétendu que la pauvreté mène a
Enfers? S'il l'y met, avec la fai
n'eſt-ce pas plutôt comme un ſu
plice dont les coupables ſont p
nis? *Et maleſuada fames, & tur*
egeſtas. Il auroit pû y joindre
ſoif, qui, dans le ſyſtéme de
Théologie Payenne, fait le tou
ment de Tantale.

Tantalus à labris ſitiens fugientia capt
Flumina.

Si l'on veut tirer une inſtructi
du récit de Virgile, qui nous en
pêchera de croire que ceux qui o
fait un mauvais uſage des richeſſ
& qui ſe ſont plongés dans la d
bauche, ſouffrent dans les Enfe
la pauvreté, la faim, & la ſoi
En vain diroit-on que les mo
ſont exemps de la ſenſation de
faim & de la ſoif, puiſque la Thé
logie Payenne atteſte le contrai
Les Payens n'avoient que des idé
très-obſcures ſur l'état de l'a
humaine après la diſſolution
corps. C'eſt à la Religion Ch

tienne, que nous ſommes redevables des lumières qui nous éclairent ſur ce ſujet, & ſur pluſieurs autres auſſi importans; tels que la nature de la récompenſe des bons, & de la punition des méchans. Nous n'avons aucun deſſein de rabaiſſer le mérite de M. de Voltaire; mais nous ſommes perſuadés que ſa modeſtie ſera bleſſée de la préférence que notre Auteur lui donne ici ſur Virgile. La deſcription de l'Enfer de ce dernier, eſt un chef-d'œuvre que tous les Poëtes qui ſont venus après lui, n'ont jamais pû égaler, bien loin de le ſurpaſſer.

Si notre Auteur avoit lû avec attention Homère & Virgile, nous doutons qu'il eût oſé leur préférer quelque autre Ecrivain. Il auroit du moins redouté cette cenſure de Quintilien: *Modeſtè tamen & circonſpectè de tantis viris judicandum eſt*, &c. Nous allons plus loin, & nous croyons qu'il n'a pas lû avec ſoin les Odes de Rouſſeau,

(car nous ne l'accuſons pas de mauvaiſe foi) quand il ne trouve que trois comparaiſons dans ſes Odes. Nous y en avons remarqué un beaucoup plus grand nombre qui l'emportent ſur les trois citées par notre Auteur, que nous renvoyons au ſecond Livre, Ode I. au troiſième, Ode I. qui commence par deux comparaiſons; Odes IV. V. VII. VIII. IX. & au quatrième Livre, Ode I. V. VIII. *&c.* Nous ne parlons pas du premier Livre qui contient les Odes ſacrées, parce que la plûpart des comparaiſons qui s'y trouvent, ſont tirées des Pſeaumes, dont ces Odes ſont imitées.

Nous ne quitterons pas le Chapitre des comparaiſons, ſans citer ces paroles de notre Auteur: » Un » vice impardonnable dans les com» paraiſons, & toutefois trop or» dinaire, eſt le manque de juſteſſe. » Il n'y a pas long-tems que j'en» tendis à un Opera nouveau un » morceau qui me parut ſurpre» nant.

Une volage maîtreſſe
S'empreſſe de nous quitter.

» Aſſurément des careſſes conſtan-
» tes, & ſans s'arrêter, faites à la
» même fleur, ſont le ſymbole de la
» fidélité, & ne reſſemblent en rien
» à une maîtreſſe volage. L'Auteur
» a été emporté par l'idée du Zéphir
» qui d'ordinaire ſert de compa-
» raiſon aux inconſtances; mais il
» ſe peint ici, ſans y penſer, comme
» le modèle des ſentimens les plus
» fidèles; &, à la honte de notre
» ſiècle, ces abſurdités paſſent à la
» faveur de la Muſique. «

Il ne nous paroît pas plus heureux dans la critique qu'il fait de ces vers de la Tragédie d'Electre par M de Crebillon, où Arcas dit à cette Princeſſe :

Loin de faire éclater le trouble de votre ame,
Flatez plutôt d'Itis l'audacieuſe flamme ;
Faites que votre hymen ſe différe d'un jour ;
Peut-être verrons-nous Oreſte de retour.

» Ne pourroit-on pas, dit notre » Auteur, flater la paſſion d'Itis » en montrant du trouble ? Ce » n'eſt même qu'en montrant ſon » trouble, qu'une fille peut flater » la paſſion de ſon amant. Il falloit » dire : *loin de faire voir vos ter-* » *reurs, flatez Itis*, &c «.

Il eſt clair que le Poéte a voulu dire : *loin de faire éclater le trouble dont votre ame eſt agitée ;* ce qui fait un très-bon ſens. Electre attendoit impatiemment le retour

de ſon frere Oreſte, qui devoit venger ſur Egyſte la mort d'Agamemnon, leur pere. En découvrant ſon trouble, elle pouvoit faire connoître le deſſein où elle étoit de punir l'auteur de cet aſſaſſinat, & riſquoit de ſe trahir & de perdre ſa vengeance.

Notre Auteur, après avoir dit un peu de bien, & beaucoup de mal des Dialogues des morts de M. de Fontenelle, dans le Chapitre des *Dialogues en proſe*, prétend »qu'il eſt honteux pour la »Nation, que ce Livre *rempli d'un* »*faux continuel*, ait ſéduit ſi long-»tems«. Et trois pages après il ajoute que »des penſées ſi puéri»les, & ſi propres à révolter »tous les eſprits ſenſés, n'ont pû »cependant empêcher le ſuccès de »ce Livre, parce que les penſées »fines & *vrayes y ſont en grand* »*nombre.*« Il nous ſemble que quand on cenſure avec tant d'aigreur, il faudroit du moins éviter les contradictions.

M. de Voltaire, qui ſeul de tant d'Ecrivains, trouve grace devant notre Auteur, n'auroit-il pas pu auſſi être l'objet de ſa cenſure? Encore une fois, nous n'avons pas deſſein de rabaiſſer ſes talens; mais qu'il nous ſoit permis d'obſerver que quelques-uns de ſes vers cités dans le Livre, dont nous rendons compte au Public, ne ſont pas tout-à-fait hors d'atteinte de la critique.

Il aimoit, non en Roi, non en maître ſévère,
Qui permet qu'on aſpire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur & l'inflexible orgueil
Croit le ſang d'un ſujet trop payé d'un coup d'œil.
Henri de l'amitié ſentit les nobles flammes;
Amitié, *don du Ciel*, plaiſir des grandes ames;

Les Rois doivent à leurs sujets des sentimens de bonté & d'humanité; mais nous ne sçavons s'ils leur doivent de l'amitié. D'ailleurs, il y en a qui en ont honoré quelques-uns de leurs sujets qui se sont distingués par leurs services, & par un vif attachement à leur personne.

Nous rapporterons quelques autres vers de M. de Voltaire, cités par l'Auteur, ne fût-ce que pour en faire remarquer la beauté à nos Lecteurs.

Pour les cœurs corrompus l'Amitié
n'est point faite.

Compagne de mes pas, dans toutes mes demeures,
Et dans tous les états, & dans toutes les heures.
Sans toi tout l'homme eſt ſeul ; il peut par ton appui
Multiplier ſon être, & vivre dans autrui.
Amitié, *don du Ciel*, & paſſion du Sage,
Amitié, que ton nom couronne cet ouvrage ;
Qu'il préſide à ces vers, comme il règne en mon cœur....
Loin de nous à jamais ces mortels endurcis,
Indignes du beau nom, du ſacré nom d'*Amis*,
Ou toujours remplis d'eux, ou toujours hors d'eux-*même* ;
Au monde, à l'inconſtance ardens à ſe livrer.
Malheureux, dont le cœur ne ſçait pas comme on aime,

Et qui n'ont pas connu la douceur de pleurer.

Nous tirons ces vers du premier Chapitre, où notre Auteur eſt ſurpris, qu'à l'exception de la Fontaine, nous ayons peu de Poëtes & d'Ecrivains qui ayent dit en faveur de l'Amitié des choſes qui méritent d'être retenues. Il cite Madame la Marquiſe de Lambert; mais il auroit pu lui aſſocier M. de Sacy, de l'Académie Françoiſe, Auteur du *Traité de l'Amitié*, dédié à cette Dame, où on lit de très-belles choſes ſur cette matiére, tirées des Anciens & des Modernes; pour ne point parler de l'Abbé de Villiers, qui a compoſé un Poëme ſur l'Amitié, où l'on trouve des morceaux qui font voir, que la Fontaine n'eſt pas le ſeul Poëte du dernier ſiècle qui ait traité élégamment cette paſſion, le charme, & quelquefois le malheur des vers bien faits.

Nos Poëtes Tragiques, ſuivant

l'Auteur, ne ſont pas plus fertiles en *Deſcriptions d'Armées* qui méritent notre attention. Il loue celle qui ſe trouve dans le Cid de Corneille, & à laquelle il oppoſe celle-ci de la Henriade.

Les deux camps ennemis *arrivent* dans ces *lieux*.
La *déſolation* par tout marche avant *eux*.
De l'Eure & de l'Iton les ondes s'allarmèrent,
Les Bergers pleins d'effroi dans les bois ſe cachèrent,
Et leurs triſtes moitiés, compagnes de leurs pas,
Emportent leurs enfans, gémiſſans dans leurs bras;
Habitans malheureux de ces bords pleins de charmes,
Du moins à votre Roi n'imputez point vos larmes.
S'il cherche les combats, c'eſt pour donner la paix;

uples, ſa main ſur vous répandra ſes bienfaits.

I veut finir vos maux, il vous plaint, il vous aime,

Et dans ce jour affreux il combat pour vous-*même.*

Les momens lui ſont chers, il court dans tous les rangs,

Sur un courſier fougueux, plus leger que les vents,

Qui, fier de ſon fardeau, du pied frappant la terre,

Appelle les dangers, & reſpire la *guerre.*

On voyoit près de lui briller tous ces *guerriers,*

Compagnons de ſa gloire, & ceints de ſes lauriers,

D'Aumont, qui ſous cinq Rois avoit *porté les armes,*

Biron dont le ſeul nom répandoit le allarmes,

Et ſon fils, jeune encore, ardent, impétueux,

Qui depuis, . . . mais alors il étoit vertueux;

Sulli, Nangis, Crillon, ces ennemis du crime,

Que la Ligue déteſte, & que la Ligue eſtime;

Turenne, *qui depuis* de la *jeune Bouillon*

Mérita dans Sedan *la puiſſance & le nom.*

Nous ne rapportons pas toute cette Deſcription qui eſt fort belle, parce qu'elle groſſiroit trop cet Extrait.

Nous penſons avec Deſpreaux, qu'il y a peu de Langues auſſi ſujettes aux équivoques, que la nôtre. Il eſt ſurtout extrêmement difficile de les éviter dans la Poëſie. Nous citons pour exemple ces vers de M. de Voltaire, rapportés dans le Chapitre des Comparaiſons. Il s'agit des gens de Lettres qui ſe déchirent mutuellement par

leurs ſatyres, & de ceux, qui, plus dignes de ce nom, ne ſont occupés que du progrès des Arts; qui aiment juſqu'à leurs rivaux, & qui les encouragent.

C'eſt ainſi que la terre avec plaiſir raſſemble
Ces chênes, ces ſapins qui s'élèvent enſemble.
Un ſuc toujours égal eſt préparé pour *eux*.
Leur pied touche aux enfers, leur ame eſt dans les *cieux*,
Leur tronc inébranlable, & leur pompeuſe tête
Réſiſte, en ſe touchant, aux coups de la tempête.
Ils vivent l'un par l'autre, ils triomphent du *tems*,
Tandis que ſous leur ombre on voit de vils ſerpens,
Se livrer en ſifflant des guerres inteſtines,

Et de *leur* ſang impur arroſer *leurs* racines.

Dans le Chapitre du Langage, l'Auteur examine les fautes contre la Grammaire, où ſont tombés Moliére dans la Comédie du *Miſantrope*, & le grand Corneille dans la Tragédie de *Pompée*, preſque tout ce qu'il dit ſur ce ſujet, nous paroît fort juſte. Il cenſure avec raiſon ce vers de Corneille :

Vous êtes ſatisfaite, & je ne *la* ſuis pas.

» Il faut, dit-il, *je ne le ſuis pas*, » parce que ce *le* eſt neutre & in» déclinable. Si on demandoit à » des Dames : *Eſtes-vous ſatisfaites?* » Elles répondroient : *Nous le ſom» mes*, & non pas, *nous les ſommes*. » Ainſi une femme doit dire : Je *le* » ſuis, & non je la ſuis «.

Il eſt vrai que *le* eſt *neutre & indéclinable*, quand il ſe rapporte à quelque choſe d'*indéterminé*; mais l'Auteur auroit pû ajouter que

quand il tombe ſur quelque objet *fixé & déterminé*, il n'eſt ni *neutre* ni *indéclinable*. Nous donnerons des exemples des uns & des autres. Si on demande à une Princeſſe : *Eſtes-vous Reine?* Elle répondra : *Non je ne* le *ſuis pas*. Mais ſi on lui demande : *Eſtes-vous la Reine?* Elle répondra : *Non, je ne* la *ſuis* pas. *Eſtes-vous les Dames qui vinrent hier? Non, nous ne* les ſommes pas. *Sont-ce là vos Bois? Non, ce ne* les *ſont pas*, &c.

Nous ne nous arrêterons pas davantage ſur ce Livre, qui ne nous paroît pas un modèle propre à être propoſé aux jeunes gens & aux Etrangers. Quand on veut s'ériger en Légiſlateur, & donner les rangs ſur le Parnaſſe, il faut avoir plus d'autorité que n'en a notre Auteur, & ſurtout allier le jugement & l'impartialité avec la modeſtie. Qualités, que rien ne peut remplacer, & ſans leſquelles il eſt impoſſible de plaire au Public, qui veut être reſpecté.

S. R. E. EMINENTISSIMI Cardinalis Querini, Epistolæ duæ. C'EST-A-DIRE : *Deux Lettres de M. l'Eminentissime Cardinal Querini, imprimées à Brescia.*

MONSIEUR le Cardinal Querini a fait encore imprimer deux nouvelles Lettres. La premiére est datée du 23 Novembre 1748. Elle est adressée à notre S. Pere le Pape, & contient un détail aussi curieux qu'édifiant du voyage que cette Eminence a fait pendant l'Automne de 1748. dans une partie de la Bavière.

M. le Cardinal Querini y rappelle d'abord en peu de mots le sujet des autres Lettres qu'il a publiées & par lesquelles il a cru devoir apprendre au Public tout ce qu'il a déja fait pour l'avantage de l'Eglise & des Lettres dans les autres voyages qu'il entreprend depuis quelque temps hors de l'Italie, pendant les trois mois de va-

cance, que le Concile de Trente accorde aux Evêques.

Venant enſuite à ſon dernier voyage, il indique les différens lieux où il a ſejourné, parle avec reconnoiſſance des marques ſingulieres d'eſtime qu'on lui a données par tout ſur ſa route, & rend un témoignage très-honorable à la piété auſſi bien qu'à la ſcience de douze Monaſteres de ſon Ordre, qu'il a viſités. Mais il s'étend principalement ſur le bon accueil que les Proteſtans lui ont fait, ſur les applaudiſſemens qu'ils donnent à ſes Ouvrages, & ſur les honneurs qu'ils lui ont rendu dans pluſieurs de leurs Univerſités, dont entre autres celle de Berlin l'a adopté parmi ſes Membres. Il ſe flatte d'en avoir fait revenir pluſieurs tant par ſes diſcours que par ſes écrits, des préventions qu'ils avoient contre l'Egliſe Romaine, & prétend que ſi elle veut ſeconder les heureuſes diſpoſitions où il les a trouvés, & même où il les a mis, il y a tout

lieu d'eſpérer, qu'ils renonceront à leurs erreurs. Il exhorte le Pape d'une maniere très-vive & très-preſſante à entreprendre une ſi bonne œuvre.

Au reſte les grands ſuccès qu'il témoigne avoir eu avec les Proteſtans d'Allemagne, doivent paroître d'autant moins ſurprenans, comme M. le Cardinal Querini nous le dit lui-même en propres termes, » que ſa maniére ſimple » de vivre & de converſer, la mo» dicité de ſon équipage, très-op» poſée à la magnificence & à l'é» clat qui accompagne les Grands » du ſiécle, ſon application con» tinuelle à cultiver les Lettres ſa» crées auſſi bien que tout ce qui » eſt du reſſort de la Littérature, » étoient très-propres à perſuader » aux Proteſtans, que c'eſt très» fauſſement, qu'ils accuſent l'Or» dre le plus conſidérable de l'Egli» ſe Romaine, de vivre dans le » luxe & dans l'oiſiveté.

L'autre Lettre eſt encore adreſſée

ſée au Pape & datée auſſi de Breſſe du 8 Janvier 1749. C'eſt une réponſe à une Lettre que Sa Sainteté lui avoit écrite, & par laquelle elle lui ſignifioit entr'autres choſes de remettre vers le temps du Jubilé de l'année prochaine, le voyage qu'il vouloit faire à Rome après l'Epiphanie. Mais bien loin de le différer juſqu'à ce temps-là, M. le Cardinal Querini déclare nettement au Pape, que ſa Lettre même lui a fait prendre la réſolution de hâter ſon voyage. Il lui apprend enſuite les raiſons d'une conduite dont il prévoit que Sa Sainteté ſera très-ſurpriſe, *res tam mira.*

Ces raiſons roulent ſur ce que le Pape lui écrit, que ſon Eminence ſeroit obligée alors d'imiter le Cardinal Auguſtin Valérius, qui a donné l'Hiſtoire du Jubilé de 1600 ſous Clément VIII. Or comme on verra par la lecture de cette Lettre, que notre Eminentiſſime Auteur a beaucoup de rapport

avec le Cardinal Valérius, non seulement parce qu'il est de la même Patrie, & de même âge, mais par l'attachement qu'il a pour les Lettres, par le grand nombre d'écrits en tout genre qu'il a publiés, par le zéle dont il brule pour le maintien de la discipline Ecclésiastique & pour l'ornement des Temples du Seigneur, qualités par lesquelles le Cardinal Valérius s'est rendu très-recommandable, M. le Cardinal Querini pour approcher de plus en plus d'un si beau modéle, se propose d'embellir magnifiquement quatre Eglises de la Ville de Rome dont il se trouve chargé, & auxquelles il a déja, dit-il, dépensé des sommes très-considérables.

Une pareille entrepriſe rend donc sa presence à Rome absolument nécessaire; il espére d'ailleurs qu'elle animera ses Eminentissimes Confréres à frapper par la décoration des Autels, les yeux des Etrangers que l'auguste cérémonie du Jubilé

ou des Chapelles, que les Cardinaux qui vivoient dans le temps du Jubilé de Clément VIII. firent bâtir ou réparer à cette occasion. Il y joint une autre Liſte de leurs ouvrages, & promet dans l'Hiſtoire du Jubilé de notre Saint Pere qu'il a réſolu d'écrire, de faire une mention exacte de tout ce que la magnificence & l'érudition des Cardinaux qui vivent aujourd'hui, leur a fait ou leur fera faire, à l'exemple des Cardinaux du temps de Clément VIII.

Il finit cette Lettre en donnant au Pape les juſtes louanges qu'il mérite, tant par les

un poſterit, que les neiges ont rompu ſon voyage, & qu'elles l'obligent de remettre à un temps plus convenable & plus commode, l'exécution des projets dont il fait dans toute ſa Lettre une ſi magnifique expoſition.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RUSSIE

PETERSBOURG.

CHRISTIANI Cruſii Prof. Publ. Ord. antiquit. & hiſt. litter. Commentarius de originibus pecuniæ, à pecore ante numinum ſignatum. Accedit ejuſdem oratio, habita in conventu Academico, cum auſpicaretur munus Profeſſoris. Petropoli, 1748. *in*-4°. L'origine & les premiers progrès du Commerce, ne ſont pas moins l'objet de ce Livre, que l'origine de la Monnoye marquée. Au commencement toutes les richeſſes conſiſtoient en troupeaux; & le commerce, ainſi

que le payement des récompenses ou des amendes se faisoient par la tradition des choses mêmes. Et s'il ne s'agissoit que de payement ou de commerce de choses viles, l'un & l'autre se faisoient par le moyen des peaux de bêtes. C'est de là qu'est venu le mot de *pecunia*, qui a passé aux monnoyes marquées d'or, d'argent, de cuivre, & de toute autre matiére. Tel est en peu de mots le sujet de la Dissertation dont nous avons donné le titre, dans laquelle on trouve beaucoup d'érudition.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG.

On a publié ici depuis peu le premier volume de la belle édition de Dion Cassius. Le titre qu'il porte suffit pour en donner l'idée. *Cassii Dionis Cocceiani historiæ Romanæ quæ supersunt.* Volumen quod complectitur fragmenta Librorum I-XXXV. cum annotationibus Joh.

Alb. Fabricii, ac paucis alior
Græca ex codicibus Mſſ. & fr
mentis ſupplevit, emendavit,
tinam Verſionem Xylandro-Le
clavianam limavit, varias lectio
notas Doctorum & ſuas cum
paratu & indicibus adjecit H
mannus Samuel Reimarus. O
Rev°. ac Em°. Angelo-Ma
Cardinali Quirino, Brix. Epiſc
Biblioth. Vaticano ob ſumma in
lud merita inſcriptum 1750
fol. maj.

De Leipsick.

*Caroli Chriſtiani Woog. A. M
Antiquit. Eccleſ. in Academia L
ſienſi Prof. Publ. extraordinari
Preſbyterorum & Diaconorum
chaia Epiſtola de martyrio beati
dreæ Apoſtoli adverſus Tillemont
Diſſertatio.* Lipſiæ litteris Cr
gerianis 1749 *in*-8°. L'objet
cette Diſſertation eſt la Lettre
Prêtres & des Diacres d'Ac
touchant le martyre de l'Ap

S. André. Cette Lettre eſt rejettée comme un Ouvrage ſuppoſé par quelques Auteurs, en particulier par M. de Tillemont: d'autres la reçoivent comme vraye, & comme un fidéle récit du martyre de S. André, écrit dans les tems apoſtoliques, peu après le milieu du premier ſiécle. M. Woog après avoir diſcuté les raiſons pour & contre, ſoutient qu'elle eſt autentique, non θεόπνευστον. Il en fixe l'époque vers l'an 67 de Jeſus-Chriſt.

Le même Auteur en donnant au Public la Diſſertation dont on vient de parler, avoit promis de donner pareillement en Grec la Lettre même qui n'avoit pas encore paru dans cette langue. Il a tenu ſa parole, elle vient d'être imprimée ſous ce titre: *Presbyterorum & Diaconorum Achaiæ de Martyris ſancti Andreæ Apoſtoli Epiſtola Encyclica, Græcè nunc primum ex codice Bibliothecæ Bodleianæ edita, latinè verſa, notiſque & diſſertationibus illuſtrata, ſtudio & cura Caroli*

S. R. E. EMINENTISSIMI Cardinalis Querini, Epistolæ duæ. C'EST-A-DIRE : *Deux Lettres de M. l'Eminentissime Cardinal Querini, imprimées à Brescia.*

MONSIEUR le Cardinal Querini a fait encore imprimer deux nouvelles Lettres. La premiére est datée du 23 Novembre 1748. Elle est adressée à notre S. Pere le Pape, & contient un détail aussi curieux qu'édifiant du voyage que cette Eminence a fait pendant l'Automne de 1748. dans une partie de la Bavière.

M. le Cardinal Querini y rappelle d'abord en peu de mots le sujet des autres Lettres qu'il a publiées & par lesquelles il a cru devoir apprendre au Public tout ce qu'il a déja fait pour l'avantage de l'Eglise & des Lettres dans les autres voyages qu'il entreprend depuis quelque temps hors de l'Italie, pendant les trois mois de va-

reconnoiſſance des marques ſingulieres d'eſtime qu'on lui a données par tout ſur ſa route, & rend un témoignage très-honorable à la piété auſſi bien qu'à la ſcience de douze Monaſteres de ſon Ordre, qu'il a viſités. Mais il s'étend principalement ſur le bon accueil que les Proteſtans lui ont fait, ſur les applaudiſſemens qu'ils donnent à ſes Ouvrages, & ſur les honneurs qu'ils lui ont rendu dans pluſieurs de leurs Univerſités, dont entre autres celle de Berlin l'a adopté parmi ſes Membres. Il ſe flatte d'en avoir fait revenir pluſieurs tant par ſes diſcours que par ſes écrits, des préventions qu'ils avoient contre

Antiquités Religieuſes & Civiles de cette Nation; qu'il eſt tellement puiſé dans toutes les ſources, & redigé avec tant de ſoin, que ſeul il tient lieu d'une Bibliothéque entiére en ce genre.

HOLLANDE.

De Leyde.

Proverbia Salomonis verſionem integram ad Hebræum fontem expreſſit, atque Commentarium adjecit Albertus Schultens. Lugduni Batavorum. 1748. *in*-4°. maj. pag. 696. Cet Auteur donna il y a quelques années un Commentaire ſur le Livre de Job. Ce Commentaire, ainſi que celui dont nous venons d'annoncer le titre, ont été l'un & l'autre compoſés ſur les mêmes principes, ſuivant la même méthode & avec la même ſolidité. M. Schuttens s'attache principalement à la Lettre de l'Hebreu & de l'Arabe. Il prétend avec raiſon, qu'après la connoiſſance de la pre-

mière de ces Langues, celle de la seconde est le plus puissant secours dont un Interprète puisse s'aider, pour entendre & pour expliquer le vrai sens du texte sacré. Il ne s'est pas borné dans ses deux Commentaires, à expliquer le Livre de Job, & les Proverbes de Salomon, il a encore éclairci par occasion beaucoup d'endroits de l'Ecriture Sainte, qui en ont besoin.

Pomponii Melæ de situ Orbis lib. 3. cum notis integris Hermolai Barbari, P. Jo. Olivarii, F. Nonii Pintiani, P. Ciacconii, A. Schotti, Is. Vossii, & Jac. Gronovii. Accedunt Jo. P. Nunnesii Epistola de Patria Pomponii Melæ, & annotata in prœmium, atque duo priora capita libri primi, & Jac. Perizonii annotatis ad lib. 1. capita septendecim. Curante Abrahamo Gronovio. Editio altera. Lugduni Batavorum, apud Sam. Luchtmans, & filium. 1748. *in*-8°. pag. 1616. en 2 vol. Cette édition

de *Pomponius Mola* est plus ample que les précédentes, elle leur est encore fort supérieure par beaucoup d'autres endroits : outre les divers Commentateurs qu'on y a rassemblés, le texte a été revu avec soin sur les précédentes éditions, & en particulier sur celles de Milan de 1470, d'Alde de 1518, des Juntes de 1519, de Vinet de 1572, & sur les meilleurs Mss. des Bibliothéques d'Hollande, d'Angleterre, d'Irlande, de Milan, &c.

Nicolai Kloekhof, B. F. Icti Historia juris Romani de bonis Damnatorum. Lugduni Batavorum, typis Eliæ Luzac Jun. 1749. *in*-8°.

D'AMSTERDAM.

Hadriani Beverlandi, Elegantioris sophiæ Magistri, Epistolæ XII. ad viros sui temporis clarissimos conscriptæ, hucusque Anecdotæ, & prima nunc vice ob raritatem materiæ & elegantem dictionis modum,

» S'ils ſouhaitent que leurs noms » ſoient imprimés à la tête de leurs » ouvrages, ils doivent les envoyer » avec leurs titres à une perſonne » domiciliée à Marſeille, qui les re- » mettra à M. le Secretaire le 25 » Juillet, ni plutôt ni plûtard.

» On les prie de prendre les me- » ſures néceſſaires pour n'être point » connus avant la déciſion de l'Aca- » démie, de ne point ſigner les Let- » tres qu'ils pourront écrire à M. le » Secretaire, de ne point lui pré- » ſenter eux-mêmes leurs ouvrages » en feignant de n'en être pas les » Auteurs, ni ſe faire connoître à » lui, ou à quelqu'autre Académi- » cien; on les avertit que s'ils ſont » connus par leur faute, leurs ou- » vrages ſeront exclus du concours, » auſſi bien que tous ceux en fa- » veur deſquels on aura ſollicité & » tous ceux qui contiendront quel- » que choſe de trop libre.

» L'Auteur qui aura remporté le » prix, viendra le recevoir dans la

» Sale de l'Académie le 25 Août,
» jour de la ſéance publique deſti-
» née à l'adjuger, s'il eſt à Marſeil-
» le, & s'il eſt abſent, il enverra à
» une perſonne domiciliée en cette
» Ville le récépiſſé de M. le Secre-
» taire, moyennant lequel le prix
» ſera remis à cette perſonne.

» Le 25 Août dernier, Fête de
» S. Louis, l'Académie des Belles-
» Lettres de Marſeille tint, comme
» de coutume, ſon Aſſemblée pu-
» blique dans la Salle de l'Arſenal
» deſtinée à ſes exercices.

» M. de Chalamont de la Viſcle-
» de, Secretaire Perpétuel & Chan-
» celier cette année, faiſant fonction
» de Directeur ouvrit la ſéance par
» un Diſcours ſur les qualités que
» l'Académie ſouhaite trouver dans
» les Diſcours qui lui ſont préſen-
» tés pour le concours.

» On lut le Diſcours couronné
» dont l'Auteur eſt nommé ci-deſ-
» ſous.

» M. Dulard lut une Idyle inti-

» tulée : *le rappel de l'Amour dans* » *l'Olympe.*

» M. l'Abbé Aillaud lut une Dif- » ſertation ſur les Colonies des » Marſeillois.

» M. de Chalamont de la Viſ- » clede termina la ſéance par une » Ode intitulée : *les Déſirs.*

De Toulouse.

Prix propoſés par l'Académie Roya- le des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, pour les années, 1751, *&* 1752.

» La Ville de Toulouſe, célébre » par les prix qu'on y diſtribue de- » puis longtemps à l'Eloquence, à » la Poëſie, & aux Arts, voulant » contribuer auſſi au progrès des » Sciences & des Lettres, a, ſous » le bon plaiſir du Roy, fondé un » prix de la valeur de 500 liv. pour » être diſtribué tous les ans par » l'Académie Royale des Sciences,

» Inſcriptions & Belles-Lettres, à » celui qui, au jugement de cette » Compagnie, aura le mieux traité » le ſujet qu'elle aura propoſé.

» Le ſujet doit être alternative- » ment de Mathématique, de Mé- » decine, & de Littérature.

» L'Académie avoit propoſé pour » ſujet du prix double de cette » année 1750. *La cauſe Phyſique* » *de l'applatiſſement de la Terre*, » *tel qu'il a été déterminé par les* » *opérations faites au Cercle Polai-* » *re, en France, & ſous l'Equateur.*

» Ce prix a été adjugé à la Piéce » N°. 4. qui a pour deviſe.

... Non proxima ſemper
Nota magis ...

» dont l'Auteur eſt M. Clairaut, de » l'Académie Royale des Sciences » de Paris; de celles de Londres, » de Berlin, d'Upſal, d'Edim- » bourg, de l'inſtitut de Bologne, » &c.

» L'Académie propoſa l'année » derniére pour ſujet du prix de

1751 : *la Théorie de l'Ouie.*

» Elle propoſe cette année pour ſujet du prix de 1752 : *l'état des Sciences & des Arts à Toulouſe, ſous les Rois Viſigots, & quelles étoient les loix & les mœurs de cette Ville, ſous le Gouvernement de ces Princes.*

» Les Sçavans ſont invités à travailler ſur ces ſujets, & même les Aſſociés étrangers de l'Académie. Les autres Académiciens ſont exclus de prétendre au Prix.

» Ceux qui compoſeront ſont priés d'écrire en François ou en Latin ; & de remettre une copie de leurs ouvrages qui ſoit bien liſible, ſurtout quand il y aura des calculs Algébriques.

» Les Auteurs écriront au bas de leurs ouvrages une Sentence ou deviſe ; mais ils n'y mettront point leur nom. Ils ſont exhortés cependant à y attacher un Billet ſéparé & cacheté, qui contienne la même Deviſe ou Sentence, avec leur

» nom, leurs qualités & leur adreſ-
» ſe : l'Académie exige même qu'ils
» prennent cette précaution, lorſ-
» qu'ils adreſſeront leurs écrits au
» Secretaire. Ce Billet ne ſera point
» ouvert, ſi la piéce n'a remporté
» le prix.

» Ceux qui travailleront pour les
» prix, pourront adreſſer leurs ou-
» vrages à M. l'Abbé de Sapte, Se-
» cretaire perpétuel de l'Académie,
» ou les lui faire remettre par quel-
» que perſonne domiciliée à Tou-
» louſe. Dans ce dernier cas, il en
» donnera ſon récepiſſé, ſur lequel
» ſera écrite la Sentence de l'ouvra-
» ge avec ſon numéro, ſelon l'ordre
» dans lequel il aura été reçû.

» Les paquets adreſſés au Secre-
» taire doivent être affranchis de
» port.

» Les ouvrages ne ſeront reçus
» que juſqu'au dernier Janvier des
» années, pour le prix deſquelles
» ils auront été compoſés.

» L'Académie proclamera dans

» son Assemblée publique du 25
» du mois d'Août de chaque année,
» la piéce qu'elle aura couronnée.

» Si l'ouvrage qui aura remporté
» le prix, a été envoyé au Secretaire
» à droiture, le Tresorier de l'Aca-
» démie ne délivrera ce prix qu'à
» l'Auteur même, qui se sera con-
» noître, ou au porteur d'une pro-
» curation de sa part.

» S'il y a un récépissé du Secre-
» taire, le prix sera délivré à celui
» qui le représentera.

» *L'Académie, qui ne prescrit au-*
» *cun système, déclare aussi qu'elle*
» *n'entend point adopter les princi-*
» *pes des ouvrages qu'elle couronnera.*

De Paris.

Traité théorique & pratique du Plain-Chant, appellé Grégorien, dans lequel on explique les vrais principes de cette science, suivant les Auteurs anciens & modernes; on donne des régles pour la compo-

sition du Plein-Chant, avec des observations critiques sur les nouveaux Livres de Chant. Ouvrage utile à toute sorte d'Eglise, &c. Chez Ph. Nic. Lottin, & J. H. Buttard, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°.

Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Littérature, par M. l'Abbé d'Artigny. Tom. III. Chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Auguſtins, 1750. *in*-12. On fera connoître ce volume plus amplement dans un des Journaux ſuivans.

TABLE
DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Décembre.
Vol. I. 1750.

GUIDONIS Ferrarii Societatis Jesu, &c. 2295
Le Spectacle de la Nature, &c. 2308
L'Art de vérifier les Dates des faits Historiques, &c. 2328
Cours de Mathématique, 2365
Il sito dell' antica Citta d'Industria scoperto, &c. 2375
Les Coutumes du Duché de Bourgogne, &c. 2390
Annali d'Italia dal Principio dell' Era Volgare, &c. 2418
Connoissance des beautés & des défauts de la Poësie, &c. 2440
S. R. E. Eminentissimi Cardinalis Querini, &c. 2458
Nouvelles Littéraires, &c. 2464

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-12. du mois de Novembre 1750.

PAge 2130. *lig.* 5. les maître, *lisez* les Maîtres.

2139. *lig.* 6. l'an 924, *lisez* l'an 924 ils, &c.

2163. *lig.* 7. laiſſant, *lisez* laiſſent.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

DECEMBRE. *Vol. II.*

A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS.

DECEMBRE. M. DCC. L.

TRAITE' DE LA CAUSE & des Phénoménes de l'Electricité, par M. BOULANGER, *volume in-8°. en deux parties, pp.* 346. A Paris, chez la Veuve David, rue de la Huchette, au nom de Jeſus, & chez Pecquet même demeure, 1750.

DEPUIS pluſieurs années l'on connoît les principaux phénoménes de l'Electricité, toute la

difficulté consiſte dans une explication exacte, & qui rende raiſon des effets merveilleux que l'on a coutume d'attribuer à l'Electricité. Il nous ſuffit de dire que notre Auteur a rapporté dans ſon ouvrage la plus grande partie des expériences; nous marquerons en peu de mots l'ordre qu'il y a tenu, & nous nous attacherons principalement à rendre compte de ſon ſyſtême.

L'Auteur traite, dans la premiére partie de ſon ouvrage, des corps électriques par eux-mêmes, c'eſt-à-dire, de ceux qui le deviennent par frottement; dans la ſeconde il parle de ceux qui ſont électriques par communication; cependant M. Boulanger n'attribue l'Electricité qu'indirectement aux corps qui le ſont par communication, parce qu'il prétend qu'un corps n'eſt électrique qu'autant qu'il l'eſt par lui-même ou par le frottement; cette diſtinction eſt appuyée ſur ce qu'il fait conſiſter *l'eſſence* de l'Electricité dans le

frottement, ainſi l'Auteur regarde le corps électrique par communication comme un des phénoménes de l'Electricité ou qui en émane comme de ſon principe.

Tous les phénoménes qui appartiennent à l'Electricité ſont rangés ici ſous cinq articles. Dans le premier on conſidére l'impulſion électrique connue ſous le nom d'attraction; dans le ſecond, on traite de la communication électrique, & de la maniére dont cette vertu ſe propage; troiſiémement l'Auteur entreprend d'expliquer la répulſion, car l'on ſçait qu'après que la plupart des corps legers ont été attirés par le corps électrique, ils en ſont repouſſés. M. Boulanger tâche enſuite de rendre raiſon de ces étincelles, de ces jets de feu que l'on tire des corps électriſés; tous ces effets & pluſieurs autres qui accompagnent ce phénoméne ſont appellés par l'Auteur du nom de Phoſphore électrique. Enfin il termine ſon ouvrage par l'expé-

rience de Leyde dont on doit la découverte à M. Muſſembroech. Voilà en général le plan de l'ouvrage.

C'eſt principalement dans la premiére partie que l'Auteur recherche la cauſe générale de l'Electricité. Voici en peu de mots la ſubſtance des raiſonnemens qu'a fait M. Boulanger.

Il n'y a point d'Electricité ſans frottement, tous les phénoménes en dérivent, donc le frottement en eſt la premiére cauſe : mais comment le frottement rend-t'il le corps électrique, il faut conſidérer le mouvement de deux façons, celui de vibration, & celui de rotation. Le mouvement de rotation doit ſe faire à peu près dans le même eſpace & décrire les mêmes cercles : le mouvement de vibration doit être tel que le corps qui électriſe, doit aller & revenir preſque ſur la même ligne. Cela poſé voici les effets que l'Auteur prétend que ces deux ſortes de mou-

vemens produiſent dans l'atmoſphére ; ils écartent par des impulſions réitérées les parties les plus groſſiéres de l'atmoſphére, & raſſemblent les plus déliées ; plus on continue de mouvoir le corps électrique, plus le fluide qui l'environne devient délié : ainſi l'Electricité conſiſte (ſelon M. Boulanger) dans l'action des parcelles les plus déliées de l'atmoſphére raſſemblées par le mouvement, & déterminées à s'inſinuer dans un corps par les parties ſolides d'un autre corps qui le touche. Le corps dans lequel entrent ces parcelles déliées, eſt celui qui devient électrique par le frottement, & le corps dont les parties ſolides contraignent ces parcelles à s'inſinuer par les pores d'un autre corps, eſt celui qui donne l'Electricité. Si l'on ſuppoſe, par exemple, que l'on frotte un tube de verre, la main qui frotte met en mouvement le fluide qui l'environne, & raſſemble les parties les plus dé-

liées de l'atmoſphére ; le mouvement que l'on excite, détermine les parties les plus ſubtiles à pénétrer les pores du verre.

Voilà le ſyſtême général que M. Boulanger établit ſur l'Electricité. Nous ne nous arrêterons point à y faire toutes les réflexions qui ſeroient néceſſaires. La réfutation nous méneroit trop loin : de plus quelques Auteurs qui ont écrit d'une maniére ſçavante ſur l'Electricité, l'ont fait, & ce que nous dirions deviendroit inutile. Mais il eſt de notre devoir de continuer à rendre un compte fidéle du ſentiment & des explications de l'Auteur. Il eſt libre à tout Phyſicien de faire des expériences ſur l'électricité, & on doit toujours lui ſçavoir gré des efforts qu'il fait pour trouver la vérité. C'eſt donc (ſuivant M. Boulanger) la diſpoſition des pores qui fait l'aptitude à l'Electricité. Par exemple le verre eſt très-électrique à cauſe de la rectitude de ſes

pores. L'humidité ſera nuiſible à l'Electricité, ou empêche que ſes effets ne ſoient ſi remarquables. Si l'on ſuppoſe, comme il arrive très-ſouvent que l'air ſoit rempli de parties aqueuſes que la chaleur fait élever, ces parties embarraſſeront & diminueront le reſſort des parcelles déliées & ſubtiles de l'atmoſphére: il ne ſera donc pas étonnant que le verre qui eſt mouillé ſoit peu électrique, puiſque les parties d'eau répandues dans l'air diminuent l'activité des parcelles déliées, qu'elles bouchent les pores du verre, & empêchent par conſéquent ces parcelles ſubtiles de l'atmoſphére de pénétrer les pores du corps électriſé: il faut raiſonner de la même maniére au ſujet des matiéres graſſes. De quelque façon que la choſe ſe paſſe, il eſt certain que l'humidité, les vapeurs, les exhalaiſons, & une trop grande chaleur ſont des obſtacles réels aux progrès de l'Electricité: nous ne convenons pas cependant du prin-

cipe ni de l'application que l'Auteur en fait pour expliquer la diminution de l'Electricité.

Comme la transparence est une qualité favorable à l'Electricité, les corps opaques & ductiles ayant leurs parties intérieures différemment arrangées, il s'ensuit qu'ils seront peu propres à l'Electricité; aussi remarque-t'on que les corps opaques sont peu électriques; l'Auteur prétend qu'ils présentent sous chaque pore des parties solides qui empêchent les parties subtiles de l'atmosphere de s'insinuer avec facilité. Les métaux par la même raison ne sont point électriques; parce que, dit-on, ils sont composés de parties longues & entrelacées les unes dans les autres; cette union est un obstacle au passage des parties déliées de l'atmosphere. Si les marcassites ne sont point électriques, c'est parce qu'ils tiennent de la nature des métaux, ou qu'ils renferment beaucoup de parties métalliques: ce-

pendant l'Auteur joint à cette raiſon, celle de l'air condenſé que les marcaſſites contiennent, & il prétend que c'eſt un obſtacle à la pénétration de la matiére électrique. Comme M. Boulanger trouve un rapport intime entre les plantes & les animaux, il eſt perſuadé que les plantes ne ſont point ſuſceptibles d'électricité, à cauſe du ſuc végétal & de l'humidité dont elles ſont remplies; il faut attendre que le ſuc ſoit évaporé, afin qu'elles deviennent électriques. Les animaux ne peuvent devenir électriques par le frottement, à cauſe des parties graſſes qui s'exhalent de leur corps, les liquides n'étant point propres à être frottés, ne ſont point électriques par eux-mêmes, mais plus un corps eſt ſec plus il eſt propre à l'électricité. Les définitions ſont dans les Sciences d'une extrême utilité, elles raſſemblent ſous un ſeul point de vûe tout le ſyſtême d'un Auteur. M. B... définit le corps électrique ce-

lui dont les parties ſolides ſont inſinuer dans un autre corps les parcelles aſſez déliées de l'atmoſphere raſſemblées par le mouvement.

Ceux qui ſont au fait de l'Electricité, doivent remarquer que tous les faits, ou tous les phénoménes ſont les mêmes; & il n'y auroit que l'ignorance, la prévention, ou le peu d'attention dans l'obſervateur qui les lui feroit voir différemment; toute la difficulté eſt réduite aujourd'hui à imaginer un ſyſtême général qui quadre avec tous les effets. Il faut trouver un fluide très-actif, très-ſubtil, capable d'attirer, de repouſſer, qui ait la vertu de produire le feu, & de s'enflammer. Il faut expliquer comment le frottement l'excite dans certains corps, comment d'autres en ſont privés malgré le frottement, & cependant en ſont ſuſceptibles par communication. Enfin il faut déterminer quelle eſt la nature de ce fluide, comment il peut produire des effets ſurprenans & in-

attendus; il s'enſuit donc que juſqu'à ce que l'on puiſſe annoncer pour ainſi dire les phénomenes qui peuvent arriver, en marquer la différence, lorſqu'il y en aura, on ne pourra dire avoir le vrai principe ſur l'Electricité. On peut aſſurer que le ſyſtême de l'Electricité tient au ſyſtême général de la nature. Mais il nous faut achever celui que propoſe notre Auteur.

M. Boulanger attribue l'attraction électrique, ou cet effet par lequel on voit que la matiére électrique attire les corps legers, il l'attribue, dis-je, aux parcelles de l'atmoſphere dont le frottement a dérangé l'équilibre. L'Auteur déclare que l'attraction n'eſt point une cauſe premiere & inhérente à la matiere comme vertu primitive, mais il prétend qu'elle eſt un effet de l'impulſion; ainſi les phénoménes électriques qui ſont produits par le corps que l'on appelle attirant, ſont des effets de l'impulſion. Voici comme l'Auteur s'explique au *ſujet d'un* corps électrique.

» Tout corps électrique eſt plein » des parcelles les plus déliées de » l'atmoſphere, puiſque le mou- » vement les a raſſemblées, & que » le contact les a fait continuer » dans ce corps. Ces parcelles ont » comprimé le fluide intérieur du » corps électrique; car toute ma- » tiere ayant des pores eſt perméa- » ble à des fluides aſſez déliés pen- » dant le frottement: ces parcelles » entrent toujours de plus en plus, » la compreſſion augmente tou- » jours: ainſi le corps électrique, » quelque figure qu'il ait, dans » tous les points où il eſt électri- » que, lance des jets de parcelles » très déliées proportionnellement » aux autres parcelles de l'atmoſ- » phere, & ces jets prennent tou- » jours la direction des pores qui » lui ſervent d'ajutage. «

L'ordre qu'a tenu M. Boulanger dans ſon Ouvrage, a été de mettre d'abord une expérience, puis de la faire ſuivre immédiatement de l'explication. Parmi le grand nombre

d'expériences que l'on trouve ici, nous n'en rapporterons qu'une seule fort connue, & nous y joindrons l'explication tirée de l'Auteur.

Experience.

Faites tourner un cylindre de verre, qu'il frotte un couſſinet durant la rotation ; prenez un petit ruban, tenez-le par un bout, approchez à une certaine diſtance du cylindre, l'autre bout, il s'y portera, & s'y attachera.

Explication.

La rotation raſſemble les parcelles les plus déliées de l'atmoſphere ; le contact du couſſinet les fait inſinuer dans le cylindre, tant que dure ce mouvement, il entre toujours de plus en plus des parcelles très-déliées qui ſont preſſées dans le cylindre, & qui y ſont ſoutenues par la rotation. Lorſque ces parcelles qui compriment l'air

d'expériences que l'on trouve ici, nous n'en rapporterons qu'une seule fort connue, & nous y joindrons l'explication tirée de l'Auteur.

EXPERIENCE.

Faites tourner un cylindre de verre, qu'il frotte un couſſinet durant la rotation ; prenez un petit ruban, tenez-le par un bout, approchez à une certaine diſtance du cylindre, l'autre bout, il s'y portera, & s'y attachera.

Explication.

La rotation raſſemble les parcelles les plus déliées de l'atmoſphere ; le contact du couſſinet les inſinuer dans le cylindre, tant dure ce mouvement, il entre ours de plus en plus des par déliées qui ſont preſſée ıdre, & qui y ſont fo a rotation. Lorſqu ıui compriment l'a

intérieur du cylindre, ne ſont plus ſoutenues par aucune action, elles doivent en ſortir, & exercer leur reſſort du côté où elles trouvent moins d'obſtacles auſſitôt que le frottement eſt interrompu ; ce fluide n'eſt plus ſoutenu par aucune action, déterminé par ſon reſſort & par celui de l'air intérieur, il tend à ſortir du cylindre pour rétablir l'équilibre de l'atmoſphére. Il nous paroit inutile de ſuivre plus loin tous ces raiſonnemens : nous avons emprunté dans cette explication les paroles mêmes de l'Auteur afin que le public fût plus en état de juger des principes de M. Boulanger, de leur application, & de la maniére dont il exprime ſes idées.

Sans doute que les Lecteurs concevront avec peine que le mouvement puiſſe éloigner les parties groſſiéres, & raſſembler les parties les plus déliées de l'atmoſphére, que le frottement en dérange l'équilibre, & que le contact les faſſe

inſinuer dans le corps électrique; par quelle voye arrive-t'il que le frottement venant à ceſſer, ces mêmes parcelles déliées de l'atmoſphére s'élancent du corps dans lequel elles ſont, dit-on, preſſées, pour rétablir l'équilibre? Comment peuvent-elles retourner ſur elles-mêmes, ou vers le corps électrique après en avoir été éloignées? Par quels corps ſont-elles renvoyées ou repouſſées? Enfin comment ſe fait-il que ces mêmes parcelles rarefient l'air qui eſt entre le corps électrique & le corps léger qui eſt attiré, & que cette raréfaction ſoit la ſource de l'attraction? Il eſt à craindre que l'on ne voye pas exactement le méchaniſme dont l'Auteur attribue tout le jeu à ces parties déliées de l'atmoſphére qui ne ſont ſans doute qu'un air très-ſubtil mais toujours de la même nature, & qui ne ſçauroit par conſéquent avoir d'autres qualités que celles du reſſort, & de la peſanteur, & nullement celles qui conviennent à l'Electricité.

Nous avons dit que M. Boulanger regardoit la communication électrique comme un phénoméne de l'Electricité : c'eſt le ſujet de la ſeconde partie. L'Auteur qui a tâché de rendre raiſon de tous les phénoménes de l'Electricité, a cherché en même temps à les réduire tous à un même principe ; ainſi la cauſe de la communication électrique, dépend des parcelles déliées de l'atmoſphére qui ſortent du corps électrique après le frottement, & ſi dans ce même temps on place un corps près de celui qui eſt électrique, alors ces parties ſubtiles ſe propagent, & s'étendent du côté où elles trouveront le moins d'obſtacle ; ſi elles trouvent une iſſue, elles ſortent, & forment des jets à travers les pores. » Ces » jets rarefient l'air, & l'air qui eſt » entre les corps légers, & le » corps électrique par communi- » cation étant plus rarefié que l'air » qui touche les corps légers au » côté oppoſé à ce corps électrique,

„ exerce ſon reſſort, ſa tendance à „ l'équilibre, & éleve les corps qui „ ſont aſſez legers «. Nous laiſſons au Lecteur à examiner chacun de ces principes.

M. Boulanger déduit la *répulſion* de la communication par attraction; deux corps électriques, dit-il, ſont-ils placés l'un près de l'autre, leurs rayons vont en ſens contraire: ces rayons alors ſe choquent en ſe rencontrant, & ſe repouſſent mutuellement avec plus ou moins de force ſuivant leur viteſſe; le choc oblige alors le reſſort des parties à ſe détendre.

L'Auteur a mis ſous le nom de Phoſphore électrique divers effets qui accompagnent l'Electricité, ſçavoir les étincelles, les jets de feu, la flamme, & l'inflammation. Comme l'agent principal où le ſyſtême général eſt ici, l'effet des parties déliées de l'atmoſphére qui ſont raſſemblées par le frottement, elles animent en même temps les parties nitreuſes qui produiſent

une odeur de ſouffre, & comme elles agitent les parties groſſiéres de l'air, elles doivent faire du bruit ou exciter le ſon : on prétend auſſi qu'elles acquérent du reſſort, ce qui les fait piquer & les met en état d'allumer l'eſprit de vin que l'on a un peu échauffé.

Il y a tant de particularités & de diverſités dans l'expérience connue ſous le nom de l'*expérience de Hollande*, qu'il n'eſt pas ſurprenant que l'on ait de la peine à trouver une explication qui convienne au principe général quel qu'il ſoit ; cependant M. Boulanger qui a terminé ſon ouvrage par ce fameux phénoméne, n'employe pour en donner la raiſon que la viteſſe du mouvement des parties les plus déliées de l'atmoſphére. C'eſt le reſſort de ces parties qui augmente, & qui vient à ſe détendre avec une force ſi conſidérable qu'il eſt capable de produire les plus grands effets.

Si nous ne penſons pas comme

M. Boulanger ſur ſon ſyſtême de l'Electricité, on doit être perſuadé que nous n'avons rien négligé pour faire connoître quels ſont ſes véritables ſentimens : voilà ce que les Auteurs doivent attendre de nous, & non pas que nous adoptions toutes leurs hypothéſes : c'eſt au Public éclairé à porter ſon jugement en dernier reſſort.

HISTOIRE GE'NE'RALE des Voyages, &c. *Tome VIII.* A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Auguſtins, à la Bible d'Or, 1750. *in*-4°. *pp.* 632.

LEs Auteurs des ſept premiers tomes de ce Recueil ayant été obligés d'abandonner leur entrepriſe faute d'obtenir les ſecours dont ils diſent que le Gouvernement d'Angleterre les avoit flattés, M. l'Abbé Prévôt a cru avec raiſon, qu'il feroit une choſe agréable au Public, s'il continuoit un ouvrage ſi curieux & ſi utile. Ce huitiéme

volume eſt tout entier du travail de ce nouvel Auteur excepté un reſte de Géographie de la Tartarie qui n'a pu trouver place dans le tome précédent. La lecture que nous en avons faite, nous a pleinement convaincu que non ſeulement on ne perdroit point au changement d'Auteur, qu'au contraire l'ouvrage n'en deviendroit que plus intéreſſant. On reprochoit avec juſtice aux Compilateurs Anglois beaucoup de peſanteur & de prolixité dans leur ſtyle, des répétitions ſans fin, des excurſions déplacées, un peu de partialité dans leurs jugemens & dans le choix des citations qui devoient être tirées indifféremment de tous les Voyageurs, & en général un défaut d'ordre dans la diſpoſition des matiéres. M. l'Abbé Prévôt a ſenti tous ces défauts; & il promet qu'il apportera toute ſon attention à les éviter.

Il avoit témoigné beaucoup de regret dans la Préface qui eſt à la *tête* du premier volume, d'être

réduit à la qualité de ſimple Traducteur, & d'être obligé de ſuivre pas à pas l'original Anglois, qui ne lui étoit communiqué que feuille à feuille. Il auroit déſiré d'avoir entre les mains l'ouvrage en entier pour pouvoir en changer le plan s'il étoit beſoin, ou du moins pour lui donner une tournure convenable au génie de ſa Nation. Il aura lieu de ſatisfaire ſon goût & d'exécuter ce projet, quand il traitera de l'Amérique; Mais il ne lui a pas été poſſible de faire aucun changement dans ce huitiéme volume, où il eſt encore queſtion de l'Aſie; comme les Anglois l'ont laiſſé au milieu de cette partie du monde, il eſt obligé de ſuivre leur plan pour les voyages, qui lui reſtent à rapporter concernant cet article. Au reſte nous ne devons pas être fâché, que les Anglois n'ayent point achevé l'Hiſtoire des Voyages en Aſie; comme il devoit être bientôt queſtion des conquêtes & des établiſſemens des

Hollandois dans les Iſles de Java & des Moluques, il étoit à craindre qu'ils n'euſſent pas rendu à cette Nation, leur rivale dans la navigation & le commerce, toute la juſtice qui lui eſt dûe. Ils ont donné juſqu'ici aſſez de preuves de leur partialité & de leur jalouſie pour autoriſer l'opinion déſavantageuſe qu'on auroit pu avoir de leurs récits, en ce qui concerne la gloire de la nation Hollandoiſe. M. l'Abbé Prevôt eſt au-deſſus de tous les ſoupçons à cet égard. Les intérêts des Nations étrangéres ne doivent pas lui être plus chers les uns que les autres. La poſition où il eſt, doit au contraire nous perſuader qu'il n'a d'autre intérêt à cœur que celui de la vérité. Auſſi avons nous remarqué par rapport aux voyages des Hollandois en Aſie, qui font le ſujet de ce volume, qu'il a eu une attention particuliére à ranger les relations différentes dans un ordre, qui pût leur donner mutuellement du jour.

On

On y voit d'où ces habiles & infatigables Navigateurs ſont partis, & de quels moyens ils ſe ſont ſervis pour fonder leur grande puiſſance en Aſie ſur les débris de celle des Eſpagnols & des Portugais. La prudence des Chefs dans la conduite de leurs expéditions, la patience des Soldats dans les travaux les plus pénibles, la conſtance de toute la Nation à ſuivre un projet ſi avantageux, tout y eſt mis dans le plus beau jour. Il eſt vrai que M. l'Abbé Prevôt a eu d'autant moins de peine à réuſſir dans cette partie, que les Relations ſur leſquelles il a travaillé, ſont extrêmement bien faites & peuvent être regardées comme des modéles dans ce genre d'écrire.

Ce volume contient une ſi grande variété d'objets, qu'il ne nous eſt pas poſſible de les embraſſer tous dans cet extrait. Nous négligerons ce qui concerne l'Hiſtoire Naturelle, & la deſcription Géographique des Iſles de l'Aſie pour

ne nous attacher qu'à l'Hiſtoire des établiſſemens des Hollandois, cette partie nous ayant paru la plus intéreſſante & la plus digne de l'attention de nos Lecteurs.

Les Portugais & les Eſpagnols étoient depuis longtemps en poſſeſſion de tout le commerce de l'Aſie, lorſque les Hollandois s'aviſérent à ſuivre les traces de ces deux Nations. Contens de l'abondante ſubſiſtance qu'ils trouvoient dans le commerce avec l'Eſpagne & les autres Pays de l'Europe, ils ne penſoient point à faire des voyages de long cours & de nouvelles découvertes. Mais les perſécutions qu'ils eſſuyérent ſur la fin du ſeiziéme ſiécle de la part des Eſpagnols, qui leur enlevoient leurs Vaiſſeaux & leurs Marchandiſes, leur firent naître le deſir de chercher ſous un autre Ciel & parmi des peuples barbares les ſecours qui leur étoient refuſés par leurs voiſins. Cependant comme ils auroient eu les mêmes ennemis à re-

douter, s'ils euſſent tenté de pénétrer dans les Indes par les routes que les Portugais avoient découvertes, ils cherchérent d'abord à ſe frayer un chemin à la Chine par le Nord-Eſt. Ils employérent de Grands Hommes de mer à l'exécution de ce projet ; mais leurs recherches de ce côté-là, quoique continuées pendant longtemps & renouvellées à différentes repriſes, furent toujours ſans ſuccès. Pendant qu'on tentoit cette navigation du côté du Nord, un Hollandois nommé, *Corneille Houtman*, s'informoit ſoigneuſement à Liſbonne de tout ce qui regardoit le commerce des Indes, & des routes qu'une heureuſe expérience avoit rendues familiéres aux Portugais. Sa curioſité trop indiſcréte fit naître des défiances dans un temps où les informations étoient rigoureuſement défendues aux Etrangers. Il fut mis en priſon & condamné à payer une amende qui étoit fort au-deſſus de ſes facultés. Il propo-

ſa aux Marchands d'Amſterdam de le délivrer leur promettant pour prix de ſa liberté de leur communiquer toutes ſes lumiéres ſur le commerce & les routes des Indes. Sa propoſition fut acceptée. On paya une groſſe ſomme, qui ſuivant toute apparence n'avoit été exigée, que pour rendre la délivrance impoſſible. Houtman étant de retour en Hollande ſe mit en devoir d'exécuter ſa promeſſe.

On forma à Amſterdam une compagnie en 1594, ſous le nom vague de *Compagnie des Pays lointains*. On équipa quatre Vaiſſeaux, & on donna la direction du commerce à Houtman. Cette flotte fut aſſez heureuſe dans ſa navigation. Elle pénétra juſqu'à l'Iſle de Sumatra, & de là à Bantam, où elle fut traverſée dans ſon commerce par la jalouſie des Portugais, qui trouvérent le moyen d'indiſpoſer le Sabandar contre ces nouveaux Navigateurs. Elle rentra dans les Ports de Hollande au bout de

deux ans & quatre mois. Quoique les profits de ce premier envoi fuſſent bien médiocres, ils excitérent néanmoins la compagnie à pouſſer plus loin ſon entrepriſe. L'Auteur a jugé à propos de rapporter dans un grand détail le Journal du voyage d'Houtman, parce qu'il eſt le premier de ceux que la Nation Hollandoiſe a entrepris dans des Pays ſi éloignés, & qu'on a coutume de s'intéreſſer aux avantures des Voyageurs, qui ſe haſardent pour la premiére fois dans des routes inconnues. Si les avantures contenues dans ce Journal ſe paſſent dans les mêmes lieux que celles qu'on a déja rapportées ailleurs, il ne faut pas que la délicateſſe du Lecteur en ſoit bleſſée, ni qu'il accuſe M. l'Abbé Prevôt de tomber dans des répétitions ennuyeuſes. La différence des obſervations & des événemens comme le remarque l'Auteur, eſt une variété réelle qui peut ſe trouver ſur le même théâtre, c'eſt à-dire,

dans des lieux qu'on a mille fois nommés, & alors le récit des Voyageurs doit faire oublier pour ainſi dire les noms des lieux pour ne s'attacher qu'aux faits & aux circonſtances des événemens qui s'y ſont paſſés.

Dans le temps que la Compagnie Hollandoiſe faiſoit des préparatifs pour un ſecond envoi, elle apprit que d'autres Marchands d'Amſterdam ſe propoſoient auſſi d'envoyer quelques Navires aux Indes. Mais la crainte de ſe nuire mutuellement leur fit gouter à tous le parti de ſe joindre. Ainſi les deux flottes réunies au nombre de huit Vaiſſeaux partirent du Texel en 1598, ſous le commandement de l'Amiral Jacques *Van Neck*. Ce ſecond voyage fut fort heureux. Van Neck ayant trouvé à ſon arrivée à Bantam aſſez de poivre & d'autres marchandiſes pour la charge de quatre Vaiſſeaux, ſe hâta de ramener cette moitié de ſa flotte en Hollande, & laiſſa le comman-

dement des quatre autres vaiſſeaux à l'Amiral Warwick. Van Neck ne mit que quinze mois à ce voyage, qui étoit de plus de huit mille lieues. Cependant Warwick s'avança juſqu'aux Moluques pour reconnoître la ſituation de ces Iſles, les forces des garniſons Portugaiſes, & pour tâcher de faire des alliances avec les Rois des différens Pays. Il fut bien reçu de la plûpart des Princes Indiens. Tous les peuples parurent d'autant plus charmés de l'arrivée de ces nouveaux Marchands, qu'ils conçurent dès-lors l'eſpérance de ſecoüer le joug des Portugais, ſous la tyrannie deſquels ils gémiſſoient depuis long-temps & d'établir un commerce plus avantageux avec la Nation Hollandoiſe. Warwick rapporta de ce voyage beaucoup de Noix Muſcades & de Cloux de Girofle. Ayant enſuite achevé la charge de ſes Vaiſſeaux à Bantam, il mit à la voile pour retourner en Europe. La Compagnie Hollandoi-

ſe eut la ſatisfaction de voir revenir ſucceſſivement les huit Vaiſſeaux de ſa ſeconde flotte avec des richeſſes qui devinrent un ſecours & un encouragement pour de nouvelles entrepriſes.

Le Journal de l'Amiral Warwick eſt ſuivi d'une deſcription de Java, où l'on repréſente l'état de cette île avant l'établiſſement des Hollandois. On a déja vu dans les relations du premier tome de ce Recueil quelques obſervations ſur l'ancien état de Java. C'eſt au Lecteur à raſſembler ces morceaux diſperſés & à les rapprocher de celui-ci pour ſe former une idée complette de cette grande île. Cette deſcription nous a paru bien faite, elle eſt accompagnée d'une Carte géographique & d'une Eſtampe qui repreſente la figure & l'habillement d'un Javanois & d'une Javanoiſe.

Les proſpérités de la Compagnie d'Amſterdam excitérent l'émulation des Zelandois, des ha-

bitans de Rotterdam & de ceux de pluſieurs autres Villes & de la Hollande. On s'empreſſa dans tous les Ports d'équiper des Navires pour partager les profits d'un commerce ſi lucratif. Il ſe forma dans Amſterdam même une nouvelle Compagnie de Marchands la plûpart Brabançons, qui fit partir quatre vaiſſeaux au mois de Décembre de l'année 1599 avec quatre autres de l'ancienne. Ces huit bâtimens revinrent au bout de deux ans, chargés de richeſſes. Mais avant leur retour la nouvelle Compagnie équipa deux autres vaiſſeaux & l'ancienne y en joignit ſix, qui mirent enſemble à la voile dans le cours de 1600, commandés par Jacques *Van Neck* Amiral du ſecond voyage.

La relation de ce voyage tient le quatriéme rang dans le Recueil; elle eſt intéreſſante par le récit des malheurs qui arrivérent aux deux vaiſſeaux Brabançons. Ils étoient deſtinés pour la Côte de Sumatra

au Royaume d'Achin, où ils abordérent ſans être inſtruits des brouilleries, qui s'étoient élevées entre la Cour d'Achin & l'Eſcadre de l'Amiral *Van Caerden*, qui les avoit précédés ſur cette Côte, & dont le Journal occupe la troiſiéme place dans ce Volume. Nous n'entrons dans aucun détail ſur ces Journaux pour aller plus promptement à notre but, qui eſt de donner au Lecteur une idée ſuccincte des progrès & des établiſſemens des Hollandois dans les Indes.

Les Portugais ne virent pas ſans jalouſie les fréquens envois des Compagnies Hollandoiſes. Auſſi ne négligérent-ils rien pour traverſer leur commerce. Non contens d'employer l'artifice & la calomnie, pour indiſpoſer les Princes Indiens contre les nouveaux Navigateurs, ils uſérent de la violence, lorſqu'ils crurent qu'elle pourroit leur réuſſir. Cependant les Etats Généraux informés de ces

hoſtilités, prirent la réſolution de donner des commiſſions régulieres à ceux qui entreprendroient le voyage des Indes pour les autoriſer non-ſeulement à ſe défendre mais à commencer même les attaques & à traiter en ennemis tous ceux qui troubleroient leur commerce. Ce fut avec un pouvoir de cette nature que l'Amiral Jacques Hemskerk, attaqua une caraque Portugaiſe, qui revenoit de la Chine richement chargée & montée de plus de 700 hommes. Les Portugais firent quelques efforts pour ſe défendre; mais la crainte d'être coulés à fond par le canon Hollandois, les força de demander quartier. Ils l'obtinrent. Deux Lettres qui furent écrites à l'Amiral après ſa victoire par les Officiers Portugais de Malaca, rendent un témoignage fort honorable à la modération des Vainqueurs. Elles furent publiées pour détruire les fauſſes idées, que les ennemis des Hollandois s'efforçoient de répan-

dre, & l'amour de la vérité a engagé M. l'Abbé P... à les rapporter. On peut les voir dans l'introduction qui précéde le voyage d'Houtman.

La premiére flotte armée en guerre, que la Compagnie envoya dans les Indes, n'étoit compoſée que de trois vaiſſeaux; le commandement en fut confié à Etienne *Van der Hagen*, homme de courage & d'expérience dans la Marine. Le ſuccès de ſon voyage fut de conſtruire un fort dans l'île d'Amboine, & d'y établir un comptoir & une garniſon pour tenir les Portugais en bride, & protéger les Inſulaires contre leurs invaſions.

La ſeconde expédition militaire de la Compagnie d'Amſterdam eſt une des plus remarquables, la conduite en fut donnée à Wolphart *Harmenſen*, qui eut la gloire de vaincre les Portugais, & de porter les premiers coups à leur puiſſance. La flotte qu'il commandoit étoit compoſée de cinq vaiſſeaux, dont

le principal n'étoit que de 520 tonneaux, mais ils étoient tous fort bien armés. Quoique le projet de cet armement ne fût en apparence que de protéger le commerce de la Nation contre les attaques des Portugais & des Espagnols, les événemens firent bientôt connoître que le deſſein étoit formé de réprimer l'orgueil & l'avidité de ces deux Nations. La flotte d'Harmenſen ne fut pas plutôt arrivée à Palimban, qu'elle apprit par une Pyrogue Chinoiſe, qu'il y avoit devant Bantam une armée navale de Portugais compoſée de trente voiles, qui conſiſtoient en huit gros galions de ſix à huit cens tonneaux, douze fuſtes, & huit fregates; que tous ces vaiſſeaux étoient bien armés, & qu'ils avoient été raſſemblés de Goa, de Cochin, & de Malaca, ſous les ordres de l'Amiral Dom André Furtado de Mendoza pour aſſiéger la Place par mer & par terre, dans la vûe d'empêcher

qu'on n'y accordât la liberté du commerce aux Hollandois.

Cette nouvelle jetta d'abord la terreur dans les équipages. Mais après bien des conseils tenus sur une conjoncture si importante, le motif d'acquerir de l'honneur à la Patrie, d'assurer la liberté du commerce, & de remplir le serment par lequel on s'étoit engagé au service des Interessés, l'emporta sur toute autre considération, & on se détermina à attaquer cette puissante flotte avec des forces très-inférieures. Il faut lire dans le Livre même les détails de ce combat naval. La victoire que les Hollandois remportérent, rendit leur nom glorieux & redoutable dans toutes les îles de l'Asie.

Le troisiéme voyage en guerre est celui de *Corneille Ween*, qui n'a rien de remarquable que deux actions, dont l'une n'est rien moins que glorieuse pour cet Amiral. Etant parti de Texel le 17 Juin de 1602 avec neuf vaisseaux, il

s'arrêta dans la rade d'Annobon. Réſolu de venger une fois ſa Nation de tous les outrages qu'elle avoit reçu des Gouverneurs de cette île, il y fit une deſcente ; il força les Portugais d'abandonner leur fort, & de ſe retirer dans les montagnes. Il prit les rafraîchiſſemens néceſſaires, qu'il avoit d'abord demandés avec le deſſein d'en payer le prix.

Enſuite ayant pénétré juſqu'à Macao, il ſe rendit maître d'une caraque Portugaiſe, richement chargée pour le Japon. Dans ſon retour vers Bantam, il rencontra une grande Jonque, dans laquelle il ſoupçonna, dit l'Auteur Hollandois, qu'il y avoit des Portugais, ou des marchandiſes qui appartenoient à cette Nation. Il l'attaqua ſur le refus qu'elle fit de ſe rendre. Les Hollandois en vinrent à l'abordage, & tuérent près de 80 Indiens. Ils apprirent de ceux qui étoient épargnés, que la Jonque étoit Siamoiſe. Leur re-

gret fut extrême d'avoir massacré leurs amis & leurs alliés. Mais le mal étant sans remède, ils se contentérent de relâcher le reste de ces malheureux. On peut se persuader néanmoins, comme l'observe M. l'Abbé P... qu'ils gardérent la cargaison qui étoit de soies & d'étoffes précieuses; car loin de leur faire honneur de cette restitution, le Journal ajoute qu'après avoir achevé leur charge à Bantam, ils retournérent en Hollande avec leur riche butin. » *Ween*, s'écrie, là-dessus notre » Auteur, n'a-t-il pas droit à » la qualité de Pirate autant qu'à » celle de Voyageur.

Pendant ces expéditions militaires, les vaisseaux marchands continuoient leur trafic; les flottes en grand nombre partoient les unes après les autres, lorsqu'on s'apperçut d'un inconvénient capable de ruiner le commerce; ce fut la pluralité des Compagnies qui se formoient de jour en jour

ſans aucune correſpondance dans leurs projets. Elles chargeoient en même tems des vaiſſeaux pour le même Port ; ce qui faiſoit baiſſer le prix des marchandiſes, & chagrinoit beaucoup les gens de mer. Les Etats Généraux ayant pris connoiſſance de ce deſordre, aſſemblérent à la Haye les Directeurs des différentes Compagnies, & les firent conſentir à ne former deſormais qu'un même corps. On fit un Traité qui fut confirmé par l'autorité des Souverains, pour vingt & un an, à compter de la date qui étoit le 20 de Mars 1602. Les principaux articles de ce fameux établiſſement ſont rapportés dans ce Recueil. Ils méritent l'attention des Lecteurs par la ſageſſe avec laquelle ils ſont dreſſés.

Nous remettons à un ſecond Extrait la ſuite de l'hiſtoire des Etabliſſemens Hollandois dans les Indes, auſſi bien que la notice de quelques autres voyages, qui n'y ont aucun rapport.

ELOGE HISTORIQUE ET Critique d'Homére, traduit de l'Anglois de POPE. A Paris, de l'Imprimerie Delaguette, rue S. Jacques à l'Olivier 1749, avec Approbation & Privilége du Roy, *in*-12. *pp.* 221 ſans la Préface.

C'EST pour la ſeconde fois que paroit en François cet Eloge d'Homére, ou ce qui eſt la même choſe, la Préface que M. Pope a miſe à la tête de ſa traduction d'Homére en vers Anglois. M. Keating attaché ci-devant à M. le Duc d'Hueſcar Ambaſſadeur d'Eſpagne, a trouvé tant de contreſens dans la premiére traduction Françoiſe, qui fut publiée il y a environ 12 ans, qu'il a cru rendre ſervice au Public en traduiſant plus fidélement un ouvrage ſi intéreſſant pour les Amateurs de la belle Littérature. Le premier Traducteur n'entendoit point aſſez l'Anglois. M.

Keating reléve pluſieurs fautes de la premiére verſion, qui juſtifient ſon entrepriſe.

La Préface de l'Homére Anglois comprend; 1°. l'éloge du Poéte Grec & les régles qu'il faut obſerver pour le bien traduire; 2°. l'eſſai de M. Pope ſur la vie d'Homére; 3°. l'eſſai ſur les combats de l'Iliade.

L'éloge d'Homére eſt rempli de traits d'imagination qui expriment avec force les grands talens du Prince des Poétes, d'obſervations ſur l'eſſence de la Poëſie, & de comparaiſons lumineuſes entre Homére, Virgile & les autres Poétes qui ſe ſont exercés dans l'Epopée. Il eſt d'autant plus intéreſſant, qu'il eſt fait par un Poéte qui connoit parfaitement les régles de ſon Art & qui rend poétiquement l'idée qu'il s'eſt formée du grand génie qu'il célébre. M. Pope enviſage d'abord Homére du côté du génie & de l'invention. Il examine enſuite l'uſage que ce Poéte a

ſçu faire de la Fable. Il admire la variété & la propriété toujours ſoutenue des caractéres de ſes Héros. Il reléve les beautés, le ſublime & la rapidité du ſtyle de l'Iliade & de l'Odyſſée, & il répond à quelques mauvaiſes critiques qu'on a faites dans ces derniers temps ſur les ouvrages d'Homére.

Le génie, ſelon M. Pope, eſt la baſe eſſentielle de la Poëſie; le plus ou moins d'invention eſt ce qui diſtingue & ſubordonne entr'eux les beaux eſprits. L'Ecrivain le plus judicieux, s'il n'a point de génie, eſt un adroit plagiaire ou tout au plus un habile œconome des biens d'autrui. Quelques louanges que mérite un ſage Auteur, il doit toutes ſes beautés à l'invention. Ces principes poſés, M. Pope fait voir qu'Homére eſt le plus ingénieux & le plus inventif de tous les Poëtes, qu'il doit par conſéquent occuper le premier rang ſur le Parnaſſe. Il compare l'Iliade à un Jardin délicieux dont

on ne ſçauroit voir diſtinctement toutes les beautés naturelles parce qu'elles ſont innombrables. » C'eſt, » dit-il, une abondante pépiniére » de toutes les eſpéces. Les Au- » teurs y ont choiſi les plantes ou » les fleurs, qu'ils ont voulu pour » les cultiver à leur gré. La mer- » veilleuſe invention d'Homére eſt » la ſource de ces tranſports, de » cette ardeur ſi ſenſible, qu'inſ- » pire l'Iliade, qu'un eſprit vrai- » ment poëtique ne ſe poſſéde » point en la liſant. Tout reſpire, » tout ſent, tout agit dans ce Poë- » me. S'agit-il d'un conſeil, ou » d'une bataille ? Homére n'eſt » point un tiers qui vous en faſſe » un froid récit. L'imagination du » Poéte entraîne celle du Lecteur. » Elle n'éclate point tout d'un » coup en toute ſa ſplendeur, mais » elle croit & ſe communique par » dégrés. Bientôt elle s'embraſe » comme l'eſſieu d'un Char par ſa » rapidité. L'exacte diſpoſition, la » ſolidité, la juſteſſe & l'harmonie

» ſe trouvent dans mille autres Ecri-
» vains ; mais cet enthouſiaſme,
» cette ardente vigueur d'une ame
» enflammée, ce beau feu d'une
» imagination ſublime, nous en-
» chantent dans Homére. Voilà ce
» qui met la critique ſous le joug,
» & qui la force d'admirer dans le
» temps même qu'elle déſapprouve.

La fécondité du génie d'Homére ſe montre particuliérement dans l'uſage que ce Poéte a fait de la Fable. C'eſt lui, qui le premier l'introduiſit dans la Poëſie. Pour mieux développer l'Art du Poéte, M. Pope conſidére la Fable ſous trois différentes faces, & il la diviſe en probable, en allégorique, & en merveilleuſe. La probable eſt le récit d'une action feinte, mais poſſible, ou d'une action qui devient fabuleuſe par ſes épiſodes ou par la maniére dont elle eſt racontée. Le courroux d'Achille eſt le ſujet de l'Iliade, ſujet le plus ſimple que jamais Poëte ſe ſoit propoſé. Homére cependant y fait entrer plus

d'événemens divers, plus de harangues, de délibérations & de combats, qu'il ne s'en trouve dans les Romans les plus vaſtes & les moins réguliers ; & cette multitude d'événemens eſt tiſſue de maniére qu'elle ne donne aucune atteinte à l'unité de l'action.

Quant à la Fable allégorique, aucun Poéte ne la mit plus heureuſement en œuvre, nul Auteur n'eſt entré en lice avec Homére à cet égard. Il ſçut peindre les propriétés des élémens, les facultés de l'eſprit, les affections du cœur, les vertus & les vices ; il ſçut en faire des perſonnages conſtans, il les mit en action ſans jamais leur faire de violence.

Il ne ſe diſtingua pas moins par l'emploi qu'il fit du merveilleux de la Fable. Si Homére ne créa pas les Divinités qui furent l'objet du culte des Grecs, il fut du moins le premier qui en fit un ſyſtême utile à ſon Art, & même un de ſes plus beaux ornemens. Quelque rai-

ſon que l'on trouve dans la Philoſophie & dans la Théologie pour cenſurer Homére en tant qu'Auteur des rôles ſcandaleux qu'il fait jouer à ſes Dieux, le monde en a toujours été frappé comme d'une beauté parfaite. » Nulle entrepriſe, » dit M. Pope, nul effort n'a pu » réuſſir ni à perfectionner, ni à détruire ce ſyſtême poëtique; & malgré les révolutions des ſiécles & » des Religions, les Dieux d'Homére ſont encore les Dieux de » la Poëſie.

Le Poéte Anglois ne témoigne pas moins d'admiration pour la variété des caractéres des Héros qui agiſſent dans l'Iliade. » Chacun, dit-il, a quelque choſe de » ſi perſonnel, qu'un bon Peintre » ne l'eut pas mieux déſigné par » ſes traits : l'exactitude à diſtinguer les vertus, les vices, & leurs » différences les plus délicates, y » tient du prodige. Tous les Héros d'Homére ont de la valeur, » c'eſt ce qui fait leur héroïſme.

» Mais

» Mais que l'expreſſion en eſt va-
» riée ! La vaillance d'Achille eſt
» intraitable & furieuſe, celle de
» Diomède eſt intrépide, quoique
» docile & ſoumiſe au commande-
» ment ; le courage d'Ajax eſt pe-
» ſant & préſomptueux ; celui
» d'Hector actif & vigilant ; Aga-
» memnon eſt ambitieux & fier,
» Ménélas humain & tendre envers
» ſon peuple : Idomenée eſt un
» franc Soldat ; Sarpédon, un ga-
» lant homme & un généreux guer-
» rier. Uliſſe & Neſtor ſont ſages,
» mais la ſageſſe de l'un eſt arti-
» ficieuſe & ſe prête aux conjectu-
» res ; celle de l'autre eſt naturelle,
» franche, & réguliére. Uliſſe com-
» pte ſur les précautions, Neſtor
» ſur l'expérience.

L'enthouſiaſme de M. Pope augmente encore lorſqu'il parle de la diction & du ſtyle du Poéte Grec. Il la compare au coloris de Michel-Ange ; on la reconnoit, dit-il, à la hardieſſe du pinceau. » Que
» ſes Métaphores ſont animées !

» La fléche brule de voler à l'enne-
» mi: l'épée en veut boire le ſang.
» Plus une penſée eſt forte, plus
» l'expreſſion a d'éclat. « M. Pope admire ſurtout les Epithétes compoſées, qui fourniſſent à Homére une peinture des perſonnes & des choſes rélatives à ſes images. Il trouve que la meſure du vers loin de gêner le ſens d'Homére, eſt toujours prête à ſeconder ſon eſſor, à peindre ſes idées avec des traits de feu, à donner enfin à ſon ſtyle une harmonie dont la douceur nous démontre qu'il eut non ſeulement le plus beau génie, mais encore la plus fine oreille qui fut jamais.

Après l'éloge de la Poëſie d'Homére, dont nous n'avons rapporté que quelques traits pour donner une légére idée de l'ouvrage de M. Pope, on trouve la réponſe aux principales objections que l'on a faites contre ce grand Poéte. Les Critiques ont reproché à Homére la trop grande abondance de ſes ſimilitudes & de ſes deſcriptions.

Ce défaut, ſi ç'en eſt un, ne vient ſelon M. Pope, que de l'excès du génie & de l'invention du Poéte. Homére ne ſçauroit borner une comparaiſon à la circonſtance qui la fonde; emporté par ſon génie il la décore de nouvelles images, mais ces images ſont employées avec tant d'art, que la principale n'en a pas moins d'éclat. Ce ſont des tableaux, où cette figure a non ſeulement un parfait rapport avec l'original; mais encore des ornemens occaſionnels, des lointains, des perſpectives, &c.

Quant aux reproches qu'on a fait à Homére ſur la groſſiéreté de ſes Dieux & ſur l'impoliteſſe de ſes Héros, M. Pope n'y répond pas de la même maniére, que Madame Dacier. Il ne fait pas conſiſter, comme elle, l'excellence des mœurs antiques en leur pure oppoſition aux nôtres. Il ne croit pas qu'on doive tant vanter le bonheur de ces ſiécles affreux où régnoient la vengeance & l'inhuma-

nité ; où nulle rémiſſion n'avoit lieu qu'en faveur d'un ſordide intérêt ; où les plus grands Rois voyoient faire des Concubines & des Eſclaves de leurs Princeſſes, tandis qu'on les paſſoit eux-mêmes au fil de l'épée.

Mais d'un autre côté il eſt bien éloigné d'approuver la délicateſſe de nos Critiques modernes, qui ſe prétendent choqués des ſoins dont les Héros d'Homére ſont quelquefois occupés. Il ſe plaît au contraire à comparer leur ſimplicité avec le luxe où le monde s'eſt livré dans la ſuite. Un Roy allant ſeul ou ſans Gardes, un Prince menant paître ſes troupeaux, une Princeſſe puiſant de l'eau ne ſont point pour lui des objets qui le révoltent. Enfin il veut qu'en liſant Homére on conſidére que c'eſt le plus ancien Auteur du Paganiſme, qu'on remonte environ 3000 ans dans l'antiquité, qu'on y trouve enfin un ſpectacle amuſant, dans le tableau de l'ancien monde. Il croit

que cela ſuffit pour détruire ces foibles objections & pour ne trouver que du plaiſir dans des choſes qui ſembloient d'abord peu ſéantes, ou même ennuyeuſes.

L'Eloge d'Homére eſt ſuivi de l'expoſition des régles, que M. Pope s'eſt preſcrites dans ſa traduction: nous nous diſpenſerons d'en parler, parce qu'elles n'intéreſſent que ceux qui liſent la traduction en vers Anglois. L'Auteur reprend enſuite l'éloge du Poéte Grec. Il rapporte tous les contes puérils, que l'admiration, l'envie, ou une frivole curioſité ont enfanté ſur le compte d'Homére. Il en tire des conſéquences favorables à la réputation de ce grand Poéte. Enſuite il paſſe aux ouvrages mêmes, dont il raconte la découverte qui en fut faite par Lycurgue, le ſuccès qu'ils eurent dans la Gréce, le ſoin que l'on prit de les revoir & de les enſeigner dans les Ecoles publiques, les honneurs que l'on décerna au beau génie qui les avoit produits,

l'influence qu'ils eurent non seulement dans la politique, mais encore dans la Religion des peuples de la Gréce. Tous ces articles font la matiére de la seconde section.

Dans la troisiéme M. Pope envisage Homére, non seulement comme Poéte, mais comme Sçavant. Il développe les vûes politiques & morales qu'il s'étoit proposées pour le bien de son Pays dans la composition de l'Iliade; & pour en mieux faire sentir la justesse & l'utilité, il trace d'après Thucidide, un tableau de l'état où étoit la Gréce du temps d'Homére. Ce pays, dit-il, étoit partagé en divers petits Etats, que désoloit un brigandage réciproque. Il n'étoit plus question de commerce, on n'étoit pas en sureté dans sa maison. Les divisions intestines étoient suivies de ravages déplorables; on voyoit des peuples entiers errer au hasard: des exilés d'un Pays devenoient des Rois. Dans cet état des affaires communes

de la Gréce parut l'Iliade, qui ne reſpirant que l'union des Citoyens fait préſumer que ce précieux avantage fut l'objet du Poéte. Homére ayant trouvé dans les ſiécles paſſés un temps où de pareils excès avoient été plus ſupportables, choiſit un événement qui en étoit le reméde, afin que l'ornant de toutes les graces qui pouvoient lui donner du prix, il pût inſpirer à ſes compatriotes le déſir de chercher leur bonheur dans la paix.

La Morale des Grecs ne valoit pas mieux que leur Gouvernement. La diſcorde y produiſoit de fréquentes querelles, dont l'habitude invétérée faiſoit un peuple dur & violent. Ce fut dans un ſiécle auſſi dépravé qu'Homére ſe vit obligé de choiſir ſes Héros. Il ne faut donc pas être ſurpris de les trouver orgueilleux, emportés, avares, cruels & féroces; Homére écrivant pour des hommes, peint des hommes d'après nature, c'eſt-à-dire, méchans: c'eſt leur mauvais cœur qu'il faut

blâmer & non pas la peinture du Poëte. Si l'on conſidére le ſoin que ſe donne Homére à fixer les points de la bonne morale par une infinité de maximes, on ne ſera nullement ſurpris que la Gréce l'ait ſurnommé le Pere de la Vertu; c'eſt vraiment un Maître en fait de mœurs. Horace après avoir expoſé la diviſion ordinaire du bien en agréable, utile & honnête, prétend qu'Homére en a mieux inſtruit les hommes que n'ont jamais fait les plus rigides Philoſophes.

M. Pope traite enſuite de l'érudition d'Homére. Il montre qu'elle étoit fort grande vû le temps dans lequel il a écrit, mais qu'il ne faut pas néanmoins prendre à la lettre les louanges outrées que lui donnent les anciens en le déclarant le pere des Sciences & des Arts; il faut conſidérer, dit-il, qu'il eut à compoſer non pas des traités mais des Poëmes, où l'érudition ne devoit figurer que pour le beſoin

& pour l'ornement. L'Auteur conſidére enſuite Homére comme Hiſtorien, Aſtronôme, Géographe, Médecin. Il évalue ſes connoiſſances dans ces différentes Sciences, & il conclud qu'il faut convenir qu'Homére a produit l'érudition, que l'Univers n'étoit point trop vaſte pour la capacité de ſon intelligence : qu'après avoir brillé ſeul dans un ſiécle de ténébres, il n'a point eu d'égal en des ſiécles plus éclairés, qu'il a même enrichi le monde en lui laiſſant un tréſor dans ſes ouvrages, puiſqu'ils contiennent les connoiſſances de ſon temps & les principes de celles, qui dans la ſuite ont le plus approché de la perfection : que ſes écrits enfin ſe maintiendront toujours au faîte du vrai ſublime, où ſes Lecteurs ne ceſſeront jamais de le contempler avec une délicieuſe ſurpriſe, ni ſes concurrens de le voir avec le chagrin d'une émulation ſans eſpoir.

L'ouvrage finit par des réfle-

xions sur les combats dont il est fait mention dans l'Iliade. L'Auteur admire la variété & la vivacité des peintures d'Homére en cette partie. Cet article mérite d'être vû dans le Livre même.

AD VIRUM CLARISSIMUM Albertum Mazzolenum Abbatem Casinensem & Pontidensis Monasterii Priorem Majorem de Tarsensi Hercule in viridi Jaspide insculpto Epistola Casti Innocentis Ansaldi Ordinis Prædicatorum. C'EST-A-DIRE : *Lettre du P.* ANSALDI *Dominicain à M.* ALBERT MAZZOLENI, *Abbé de Cassino, Grand Prieur du Monastére de Pontida* (dans le Bergamasc) *sur une Pierre gravée qui represente Hercule de Tarse.* Brochure *in*-4°. de 28 pag. sans date ni lieu d'impression.

LA Pierre gravée qui fait le sujet de cette Lettre fut découverte en 1740, entre Forli & Ber-

tinoro en Italie ; c'eſt un jaſpe verd, gravé en creux, qui repréſente Hercule jeune, nud, appuyé de la main droite ſur ſa maſſue, portant ſur le bras gauche une peau de Lion, la tête tournée de gauche à droite, regardant un Palmier autour duquel un Serpent eſt entortillé, avec la Légende ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΜΚ. On voit à la tête de la Lettre le deſſein de la pierre, laquelle a de hauteur trois pouces deux lignes, & deux pouces trois lignes de largeur. La Lettre Α a la figure d'un Λ, la Lettre Ε eſt arrondie. Les plus habiles Antiquaires qui l'ont examinée avec attention, l'ont jugée antique ; ils y ont reconnu le goût de la gravure, & la forme des Lettres du temps de Gordien Pie ; on voit dans les Cabinets pluſieurs Médailles frappées à Tarſe ſous cet Empereur, qui ont préciſément le même Type & la même Légende, avec cette différence que ſur les Médailles le Serpent eſt entortillé non autour

d'un Palmier, mais autour de l'arbre du Jardin des Heſpérides, ou ſimplement autour d'un bâton.

Le Type repréſente un des travaux d'Hercule ; mais il y a de grandes difficultés ſur l'explication de la Légende ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΜΚ. *Tarſi Métropolis.* Les Antiquaires ont donné différentes explications des trois derniéres Lettres ΑΜΚ. qu'on trouve non ſeulement ſur les Médailles de Tarſe, mais encore ſur celles d'Anazarbe autre Ville de Cilicie. Ces Lettres paroiſſent ſur les Médailles de Tarſe dès le temps de Lucius Verus. On ne commence à les voir ſur les Médailles d'Anazarbe que ſous Caracalle. Les mêmes Lettres ſe rencontrent ſur des Médailles de ces deux Villes frappées ſous les mêmes Empereurs. Le P. Anſaldi rappelle toutes ces explications & en propoſe une nouvelle.

La Ville de Tarſe une des plus anciennes & des plus illuſtres de la Cilicie, eſt ſituée ſur la Riviére de

Cydne renommée pour la clarté & la fraicheur de ſes eaux. Les anciens Ecrivains parlent avec éloge de la prééminence de cette Ville, Jule Céſar & enſuite Auguſte, lui confirmérent le Titre de Métropole, qu'elle prit ordinairement ſur ſes Médailles frappées ſous les Empereurs Romains, ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ; ſuivant Dion Chryſoſtôme elle étoit la *premiére* Ville de la Province, ΠΡΩΤΗ ; les grandes Villes prenoient ce Titre pour relever leur dignité. Ainſi ſuivant Fitton & Holſténius, les trois Lettres A. M. K. ſur les Monumens de Tarſe ſignifient Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας, *Primæ Metropolis Ciliciæ*, la Lettre A. eſt numérale, comme ſur deux Médailles de la Ville de Sardes ΣΑΡΔΙΣ ΑΣΙΑΣ ΛΥΔΙΑΣ ΕΛΛΑΔΟΣ Α ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ, *Sardis Aſiæ, Lydiæ, Græciæ Primæ Metropolis*; cette explication a été adoptée par le Cardinal Noris. Mais comme le nom de ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ſe trouve déja employé dans la Légende,

les Antiquaires ont eu recours à d'autres explications. Triſtan & Patin ont lu ΑΜανίκης Κιλικίας, *Amanicæ Ciliciæ*; Vaillant, Πρώτης Μεγαλῆς Κιλικίας *Primæ Magnæ Ciliciæ*; le Baron de Spanheim, Πρώτης Μέγιστης Κιλικίας, *Primæ Maximæ Ciliciæ*; explication ſuivie par M. Venuti ſur les Médaillons d'Albani; le P. Banduri Πρώτης Μόνης Κιλικίας, *Primæ Solius Ciliciæ*; le P. Hardouin, Ἀδελφοὶ Μεταλλεῖς Κιλικίας, *Fratres Metallarii Ciliciæ*, & dans un autre Ouvrage, ΑΜφοτέρας Κιλικίας *utriuſque Ciliciæ*. Haym dans le *Teſoro Britannico*, lit, Ἀγχιάλης Μοψουεστίας Κοινὸν, *Anchiales, Mopſueſtiæ Communitas*. Cette diverſité d'opinions montre que la ſolution de l'Enigme numiſmatique eſt difficile à trouver.

Le Baron de la Baſtie dans une longue remarque ſur la Science des Médailles du P. Jobert (Nouv. Edition Tom. II. p. 144) examine ces explications, & en fait une Critique ſage & judicieuſe, » il trou-

» ve plus de vraiſemblance dans » l'explication de MM. Maſſon & » Spanheim, qui liſoient Πρώτης » Μεγίστης Κιλικίας, *Primæ Maximæ* » *Ciliciæ*; car il eſt certain que les » Villes Grecques ſe glorifioient » de la grandeur de leur enceinte, » & qu'elles en tiroient un argu- » ment, en faveur de leur préten- » tion à la primauté. On en peut » juger par les Marbres, où Smyr- » ne ſe donne le Titre de ΠΡΩΤΗ » ΑΣΙΑΣ ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ ΜΕΓΕΘΕΙ, » *Prima Aſiæ pulchritudine & ma-* » *gnitudine*". Le P. Anſaldi rapporte la remarque du Baron de la Baſtie, & rejette l'explication de M. Spanheim, Πρώτης Μεγίστης Κιλικίας, *Primæ Maximæ Ciliciæ*, qui ne peut convenir à Anazarbe, Ville d'une médiocre grandeur, au rapport des Anciens; il propoſe la nouvelle explication que M. Mazzoleni a donnée dans ſes Notes ſur les Médaillons du Cabinet de Piſani ci-devant de Corrario.

La Province de Cilicie comme

les Provinces de l'Asie mineure, avoit dans les grandes Villes des Temples, où elle tenoit des Assemblées pour y offrir en commun des Sacrifices & célébrer des jeux publics, qu'on appelloit aussi les *Grands Jeux ;* on voit par les Marbres que la Province de Galatie célébroit à Ancyre les Grands Jeux en l'honneur d'Esculape, ΑΓΩΝΩΝ ΜΕΓΑΛΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΕΩΝ ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ. La Province de Cilicie célébra aussi des Jeux Sacrés & publics, comme on le voit sur plusieurs de ses médailles ; on peut donc expliquer les trois Lettres ΑΜΚ, qui se trouvent sur ses monumens, Ἀγῶνες Μεγάλοι Κιλικίας, *Magna Certamina Ciliciæ*, explication qui peut s'appliquer à Anazarbe comme à Tarse, & qui sauve la difficulté des autres opinions. La Ville de Tarse étoit fort attachée aux Spectacles des Jeux & des Combats publics ; S. Paul qui étoit Citoyen de cette Ville *fait* dans ses Epîtres de fréquen-

tes allusions aux Combats, aux Athlétes, & à la discipline observée dans les Gymnases, comme Hamond & le Clerc l'ont déja remarqué. L'Empereur Gordien Pie parut très-affectionné pour les Jeux & les Combats publics, comme on le voit par le Sçeau de ce Prince, dont M. Baudelot a donné l'explication & sur lequel on lit ΙΕΡ. ΞΥCTIK. ΑΝΤΩΝ. ΓΟΡΔΙΑΝ. ΕΥC. CEB. CΥΝΟΔOC. *Sacra Xystica Antonii Gordiani Pii Augusti Synodus*, c'étoit un corps d'Athlétes établi par ce Prince.

La Ville de Tarse célébra des Jeux en l'honneur de Gordien, & probablement à l'occasion de la Victoire qu'il remporta sur les Perses l'an 242 de l'Ere Chrétienne; elle fit graver sur ses Médailles le type d'Hercule, qui étoit un des Dieux tutelaires de la Ville, suivant Dion Chrysostôme, (Tarsi c. 1.) les travaux de ce Dieu servirent de Symboles pour célébrer les expéditions militaires de l'Em-

pereur contre Sapor Roi de Perſe. Le P. Anſaldi conjecture que le Palmier repréſenté ſur la Pierre gravée, déſigne les Palmes qui étoient diſtribuées aux Athlétes vainqueurs dans les Jeux. Le Serpent entortillé autour de l'arbre repréſente le Dragon qui gardoit les *Pommes d'or* du Jardin des Heſpérides. Notre Auteur penſe que la Pierre dont il donne l'explication fut gravée à l'occaſion des ces Jeux, & qu'elle étoit un des prix que l'on diſtribuoit aux Vainqueurs; il rapporte pluſieurs autorités pour appuyer ſon opinion. Les Athlétes conſacroient ces Pierres précieuſes dans les Temples des Dieux, ou les gardoient dans leurs maiſons, pour laiſſer à la poſtérité un Monument de leurs victoires. Un Gouverneur Romain de la Cilicie, après le régne de Gordien, aura fait l'acquiſition de cette Pierre & l'aura portée en Italie; mais il eſt plus ſûr de dire, qu'on ignore par quelle voye elle y eſt parvenuë.

Telle eſt le précis de la Lettre du P. Anſaldi, dont l'érudition a déja été célébrée dans nos Journaux; cette Diſſertation mérite d'avoir place dans la Collection des Ouvrages ſçavans ſur les Antiquités. Mais la nouvelle explication que le P. Anſaldi propoſe d'après M. Mazzoleni ſouffre de grandes difficultés. Il n'y a point d'exemple que la Lettre A qui eſt ordinairement numérale ſur les monumens Grecs, ait ſignifié Αγῶνες, ni que la Lettre M. ait ſignifié Μεγάλοι. On auroit pu expliquer de même ces deux Lettres par Ἀρίστων Μεγίστων *Optimorum Maximorum*, qu'on voit ſur des Médailles frappées à Nicée ſous les Empereurs Valérien le Pere, Gallien, Macrien & Quietus, ces deux noms ayant auſſi rapport aux Jeux publics; mais cette explication ne ſeroit qu'une ſimple conjecture; d'ailleurs les trois Lettres A M K ſur les Médailles de Tarſe ne ſe trouvent pas toujours avec des Types qui déſi-

gnent les Jeux publics, & quelquefois les Symboles des Jeux s'y voyent ſans les trois Lettres ; d'où il réſulte que l'explication de M. Mazzoleni, quoi qu'elle ſoit ingénieuſe, ne paroit pas être appuyée ſur un fondement ſolide.

Nos Lecteurs peuvent nous demander laquelle de ces explications nous paroît la plus probable. Sans prétendre juger les Sçavans qui ont cherché la ſolution de l'Enigme, nous penſons que l'explication adoptée par le Cardinal Noris eſt la plus ſimple & la plus naturelle. La Ville de Tarſe ancienne Métropole de la Cilicie, prétendit au titre de Primauté qui étoit ambitionné par les grandes Villes; pareille prétention occaſionna des conteſtations entre les Villes de Nicomédie & de Nicée en Bithynie, entre les Villes d'Ephéſe, de Smyrne & de Pergame dans la Province d'Aſie. Sous le régne de Trajan la Ville de Tarſe étoit en poſſeſſion du Titre de Primauté, ſui-

vant le témoignage de Dion Chryſoſtôme, ainſi elle aura pris ſur ſes monumens, non ſeulement le titre de Métropole, mais encore celui de premiére Métropole de Cilicie, qu'elle abrégea par les trois Lettres A. M. K. c'eſt-à-dire, la Lettre A étant numérale, Πρώτης Μητροπόλεως Κιλικίας, & on ne peut dire que cette répétition eſt une *tautologie*, puiſque la ſeconde expreſſion ajoute beaucoup à la premiére. D'ailleurs les trois Lettres ſe voyent ſur des médailles de Tarſe, où le nom de Μητροπόλεως ne ſe trouve point, alors il n'y a plus de *Tautologie*, & les trois Lettres expriment indubitablement le titre de *premiére Métropole de Cilicie*, qui étoit ambitionné par la Ville. La Ville d'Anazarbe ayant été honorée par les Empereurs du titre de Métropole, cette Ville chercha à relever ce titre, elle ſe qualifia ΕΝΔΟΞΟΥ ΜΗΤΡΟΠόλεως *Illuſtris Metropolis*, elle fit graver ſur ſes Monumens, à l'exemple de Tarſe,

les trois Lettres AMK, *Primæ Metropolis Ciliciæ*, & prétendit auſſi à la primauté. Cette explication a l'avantage d'être fondée ſur l'Hiſtoire des conteſtations qui s'élevérent au ſujet de la prééminence entre les grandes Villes de l'Aſie, pendant le ſecond & le troiſiéme ſiécle de l'Ere Chrétienne.

La Lettre du P. Anſaldi eſt datée de Breſſe du premier de Novembre 1749.

NOUVELLES OBSERVATIONS Microſcopiques, avec des découvertes intéreſſantes ſur la compoſition & la décompoſition des corps organiſés. Par Monſieur NEEDHAM, *de la Société Royale de Londres, avec figures.* A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Séverin, à S. Louis & aux Armes de Dombes, 1750. un volume *in*-12. de 560 pages.

SECOND EXTRAIT.

LA ſeconde Partie de cet Ouvrage dont il nous reſte maintenant à rendre compte, renferme une ſuite d'obſervations ſingulieres & entiérement neuves ſur la génération, la compoſition & la décompoſition des ſubſtances animales & végétales. Elle paroît ſous la forme d'une Lettre très-longue, adreſſée à M. Folſek, Préſident de la Société Royale de Londres. M.

Needham avoit déja publié en Anglois l'année derniere, pendant ſon ſejour à Londres, la premiere édition de cette Lettre, & il ne ſe propoſoit d'abord que de la faire traduire en François par un de ſes amis. Mais il a reconnu qu'il étoit à propos de donner plus d'étendue à ſes idées, & de mieux faire ſentir la force de ſes raiſonnemens, qui ſouvent ſont fort abſtraits, afin de répondre à quelques objections qu'on lui avoit faites, & de prévenir celles qu'on pourroit lui faire ; en ſorte que cette édition ſurpaſſe l'Angloiſe de plus des deux tiers. Au reſte ce n'eſt encore qu'une ébauche d'un grand Ouvrage qu'il médite ſur cette matiére. Ouvrage dont il fait aſſez connoître l'étendue, en diſant dans ſa Préface, qu'il ſe propoſe d'y faire entrer, pour la partie métaphyſique, tout ce que Platon, Cudwort, Grew, Mallebranche & Berkeley, ont donné de ſublime & d'intelligible ; & ſon

projet

projet pour la partie phyſique n'eſt pas moins vaſte.

La génération eſt le phénomene de la Nature qu'on ait le plus étudié, & celui de tous qu'on a le moins éclairci. Preſque tous les Naturaliſtes admettent un germe ou un Embryon préexiſtant; mais les uns le placent dans l'œuf de la femelle, & les autres dans l'animalcule qu'on a obſervé dans la liqueur ſéminale du mâle. Dans l'un & l'autre ſyſtême il ne paroît pas poſſible d'expliquer comment le fœtus peut participer de la nature, de la conſtitution, de la forme & des traits du mâle & de la femelle; vérité dont nous avons cependant tant de preuves, ſurtout par la génération des monſtres. On ne ſera pas moins embarraſſé d'expliquer la reproduction des parties coupées dans quelques animaux, comme dans les lézards, les écreviſſes, les étoiles de mer, &c. Si on admet les œufs, comment concevoir que dans cha-

cun d'eux exiſte le germe d'une poſtérité infinie. La même difficulté ſubſiſte quant aux animalcules, & il ſeroit encore plus difficile de comprendre pourquoi il ſe perdroit pluſieurs millions d'Etres pour un ſeul Individu d'engendré. D'ailleurs, comment ſe fait la multiplication de ces animaux; ſi on ſuppoſoit qu'elle ſe fît à la maniere ordinaire, quelle ſuite prodigieuſe d'Etres infiniment petits renfermés les uns dans les autres! De tous côtés l'imagination ſe perd dans un labyrinthe immenſe dont elle ne connoît aucune iſſue. Là on voit des plantes & des animaux hermaphrodites, ici on trouve des inſectes dont la génération ſe fait indifféremment ou avec la coopération d'un mâle, ou ſans que ce dernier y ait aucune part, comme les pucerons; ailleurs la multiplication s'opére évidemment ſans mâle ni femelle, ſans œuf & ſans ſemence, comme dans les polypes; c'eſt ainſi que

la Nature ſe plaît à ſe jouer de l'eſprit humain.

Il faut voir dans le Livre même toutes les difficultés qu'on peut objecter contre les deux ſyſtêmes; car nous n'avons pû en rapporter qu'une partie. Notre Auteur les fait valoir avec beaucoup d'art & de ſagacité. Il lui paroît bien plus vraiſemblable que tant de vaiſſeaux, de conduits ſécrétoires, dont la ſtructure & le mécaniſme raviſſent notre admiration, opérent une digeſtion, une préparation & une ſécrétion de principes qui produiſent invariablement chaque individu, lorſqu'ils ſe trouvent dans leurs matrices reſpectives avec des alimens propres à être aſſimilés; en ſorte que la génération s'opére par une formation ſucceſſive des parties de l'individu, & non pas par le ſimple développement d'un germe préexiſtant. On peut voir même dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des exemples de pluſieurs arbres qui

ont été tellement renverſés & obligés de changer leur direction, que les branches ſont devenues racines & les racines branches; phénoméne entiérement incompatible avec des linéamens primitifs & inaltérables.

Enfin ſi on continue encore à ſoutenir que ces germes ou linéamens primitifs ſont toujours aſſez fixes pour déterminer chaque eſpece, & qu'ils ſont logés dans le mâle & la femelle, & ſéparés des alimens par des couloirs particuliers à ces animaux. » Je crois être » en état, dit M. Needham, de dé» montrer par mes Obſervations » une nouvelle claſſe d'Etres, dont » l'origine a été inconnue juſqu'ici, » dans laquelle les animaux ſont » produits &, dans la plus étroite » ſignification du mot, engendrés » par des plantes; alors par une » étrange viciſſitude ils deviennent » de nouveau des plantes d'un au» tre genre, celles-ci des animaux » d'une nouvelle eſpéce, & ainſi

» de ſuite, mais ces progreſſions » échapent bientôt au plus habile » Obſervateur aidé des meilleurs » microſcopes. «

C'eſt une opinion généralement reçue parmi les Naturaliſtes, que les animaux microſcopiques tirent leur origine de quelques œufs tranſportés dans l'air, ou dépoſés dans des eaux dormantes par des inſectes volans. Il eſt cependant étrange que perſonne n'ait jamais vu ces inſectes qui devroient être extrémement nombreux, & on ne conçoit guéres comment ces animalcules ainſi produits pourroient diſparoître ſubitement, pour faire place à une nouvelle eſpece, ſans qu'on puiſſe rien ſçavoir de ce qu'ils ſeroient devenus.

M. Needham s'éléve contre une opinion ſi univerſellement établie, & il ſent bien toutes les difficultés qu'il aura à ſurmonter. Appuyé ſur un grand nombre d'obſervations, il entreprend de prouver que des ſubſtances animales & végétales

miſes en digeſtion, végétent, prennent un nouvel arrangement de parties, & reçoivent ſucceſſivement un principe de vie ſans la préexiſtance d'aucun œuf. L'eau commune fournit une quantité prodigieuſe de ces animalcules à meſure qu'elle ſe décompoſe, pourvu qu'elle ne ſoit pas diſtillée.

Notre Auteur reconnoît ici qu'il doit beaucoup aux grandes vuës & à la pénétration ſinguliere de M. de Buffon, & que ce ſçavant l'a le premier engagé dans ces recherches en lui liſant ſon ingénieux ſyſtême, long-tems avant qu'il fût imprimé. Il fait enſuite la comparaiſon des idées qu'il s'étoit formées pour lors en conſéquence de ſes obſervations ſur le calmar, avec le ſyſtême qui ſe trouve dans le ſecond volume de l'Hiſtoire Naturelle de M. de Buffon, & il rapporte qu'ils commencérent conjointement à examiner les infuſions de ſemences de différentes plantes, mais chacun ſelon leurs vûes par-

ticuliéres. Le Philoſophe François vouloit y trouver des molécules organiques, & le Naturaliſte Anglois cherchoit à découvrir ceux de ces corps mouvans qui devoient être regardés comme des animaux, & ceux qu'il jugeoit n'être que de pures machines.

Ils firent d'abord leurs obſervations ſur quinze infuſions de ſemences de différentes plantes, qu'ils examinérent réguliérement deux fois par ſemaine, juſqu'à ce que M. Needham les eût emportées chez lui afin de les obſerver tous les jours, ou même d'heure en heure s'il étoit néceſſaire. Le réſultat de ces premiéres expériences fut qu'en moins de quinze jours les infuſions ſe trouverent remplies d'un nombre prodigieux d'atômes mouvans, quoique les phioles euſſent été bouchées avec la derniére exactitude. Ces atômes étoient d'une petiteſſe & d'une activité extraordinaires. Il étoit aiſé de voir, ſur tout dans une in-

fusion de germes d'amandes, que M. Needham a observée le premier chez lui, que quoique ce mouvement n'eût aucune marque de spontaneité, il venoit cependant d'un principe qui agissoit à l'intérieur de ces corpuscules, & non d'aucune fermentation excitée dans le liquide, ou de quelque cause extérieure. Il se détachoit souvent un atôme aussi gros ou même plus gros que ceux qu'il abandonnoit ; & tandis que ces derniers restoient absolument immobiles, celui-là s'avançoit d'un mouvement progressif, ou bien il décrivoit une petite orbite ; alors son mouvement se ralentissoit, il s'arrêtoit entre deux autres corpuscules & ensuite s'en détachoit avec les mêmes circonstances que ci-devant.

Peu de tems après notre Auteur prit la résolution d'examiner de nouveau le phénomène surprenant dont nous venons de parler, avec une attention si scrupuleuse,

qu'il ne put rester aucun sujet de doute que ces corpuscules mouvans fussent venus de dehors. Pour y parvenir il prit du suc de viande rôtie très-chaud, & il le mit dans une phiole dont le bouchon fut mastiqué avec tant de précaution, que c'étoit comme si on l'eût scellée hermétiquement. Cette liqueur ayant été exposée pendant quatre jours à une chaleur d'été, parut entiérement remplie d'animaux microscopiques vivans de différentes grandeurs. Dans la premiére goutte que M. Needham observa, il en vit plusieurs qui étoient très-actifs & spontanés dans tous leurs mouvemens.

Cette expérience singuliére a été confirmée par des observations faites avec la même exactitude sur soixante ou quatre-vingt différentes infusions de substances animales & végétales, que notre Auteur ne rapporte pas ici, mais qu'il reserve pour une autre occasion; car suivant son dessein, il n'a que deux

vérités générales à établir dans cet essai, la premiére qu'il y a une force productrice dans la Nature, & la seconde, que tout corps organisé est formé par végétation.

Il s'ensuit de là que notre Observateur regarde la corruption prise dans un sens philosophique, comme une espece de végétation qui redonne la vie à une substance morte en apparence. Il différe des Anciens à ce sujet, en ce que ces derniers croyoient que telle ou telle corruption engendroit toutes sortes d'animalcules indifféremment, au lieu que suivant les observations de M. Needham, il paroît que la décomposition de chaque substance ne donne origine qu'à de certaines espéces déterminées d'animalcules. Phénomène qui probablement n'eût pas échapé à la sagacité des anciens Philosophes, s'ils eussent été aidés des microscopes.

M. Needham fait ici remarquer qu'en rapportant ces découvertes

il ſuit l'ordre des tems, parce qu'il croit ſe rendre par-là plus intelligible; c'eſt d'ailleurs une juſtice qu'il doit à M. de Buffon, parcequ'il y en a quelques-unes qui appartiennent uniquement à ce fameux Naturaliſte, & d'autres qu'ils ont faites de concert. Il juge par l'examen des deux Théories que ſes obſervations & ſes raiſonnemens commencent où M. de Buffon a jugé à propos de finir; car c'eſt autre choſe, dit notre Auteur, de prouver qu'il exiſte réellement une force productrice dans la Nature, ou d'appliquer cette force à des obſervations particuliéres, en déterminant exactement en quoi elle conſiſte. Il propoſe ſes idées ſur cette matiére avec une modeſtie qui eſt ordinairement le partage des vrais Sçavans. Si on reçoit, dit il, mes Découvertes ſans ma Théorie, & qu'on ne regarde ce que j'ai donné que comme la continuation des expériences de M. de Buffon ſur ce

ſujet, je ne croirai pas pour cela mon travail perdu.

Il fait ſur tout remarquer l'importance de la découverte de ce Sçavant, qui détruit tout-à-coup l'opinion des œufs dans les animaux vivipares, & qui fait voir l'uſage réel de ces corps rougeatres obſervés par Walliſnieri ſur les prétendus ovaires des vaches. Car M. de Buffon, trouva dans différentes femelles d'animaux, que ces excreſcences glanduleuſes, parvenues à leur état de maturité, étoient remplies d'une liqueur ſéminale où il vit à l'aide du microſcope les mêmes animalcules ſpermatiques que dans celle du mâle. M. Needham qui étoit préſent à cette expérience, en tira une conſéquence très-favorable à ſon ſyſtême ; » car ſi » les femelles ont de la ſemence » analogue à tous égards à celle » du mâle, & que celle-ci ne ſoit » que la partie la plus exaltée de la » ſubſtance animale, c'eſt-à-dire,

» la plus active, la plus propre à » végéter & à s'animer, elles ſont » alors l'une & l'autre de la même » nature que la ſubſtance gélati- » neuſe qu'on tire par la macéra- » tion des ſubſtances animales & » végétales infuſées dans l'eau. » Cette derniere engendre l'eſpece » commune d'animaux microſco- » piques, comme les deux autres » les animaux ſpermatiques ; & s'il » y a de la différence entr'elles, ce » n'eſt toujours que dans un or- » dre relatif aux différences qui ſe » trouvent entre les infuſions & les » liqueurs ſéminales & à leurs di- » vers dégrés d'activité.

Notre Auteur entre enſuite dans le détail des précautions néceſſaires pour bien appercevoir la formation de ces animalcules, & il donne les raiſons du peu de ſuccès qu'on a quelquefois dans ces expériences. Il confirme encore ſon opinion ſur la force végétative dont nous avons parlé, par de nouvelles obſervations ſur des in-

fusions de blé qu'il avoit laissé macérer pendant un certain tems. Il vit alors au microscope que cette substance étoit composée de filamens qui se gonfloient par une force intérieure si active, que même avant que de se diviser en globules mouvans, ils étoient de parfaits zoophytes pleins de vie; ces globules mouvans qui en résultoient paroissoient quelquefois sous la forme d'étoiles dont chaque rayon se mouvoit avec une grande vivacité; phénomène que notre Auteur ne pouvoit se lasser d'admirer.

Mais la meilleure méthode pour bien observer tous ces phénomènes, & la dernière que propose M. Needham, est d'inférer quelques grains de blé ou d'orge, dont le germe soit coupé, dans des morceaux de liége très-déliés qui nagent sur l'eau. La végétation est alors déterminée en en-bas, & forme des ramifications qu'on apperçoit même à la vûe simple.

On coupe alors l'extrémité de l'une de ces branches, & on la met avec un peu d'eau dans un verre objectif concave, placé au foyer d'un bon microscope : la végétation continue, & on a le plaisir d'observer une espéce d'isle microscopique, dont notre Auteur parvint à distinguer toutes les différentes espéces de plantes & d'animaux, presque sans aucun risque de se tromper ; ensorte qu'il étoit en état de suivre sans confusion les progrès de cette végétation. Il est aisé de voir qu'on peut placer sous le microscope ces verres concaves sans troubler l'eau & sans déranger les plantes & les animalcules, mais il n'en est pas de même lorsqu'on fait ces infusions dans des phioles. Il faut observer que dans cette classe d'Etres microscopiques, produits par la décomposition des substances animales & végétales, on distingue des animaux de deux différens ordres. Ceux du premier ordre sont les

plus parfaits, ils ſe nourriſſent, digérent, croiſſent & ſont prolifiques comme les animaux ſupérieurs; c'eſt-à-dire, ou ils ſont vivipares comme les anguilles, ou ils ſe multiplient par diviſion comme les polypes à panache de M. Trembley. M. Needham n'a encore trouvé que deux individus de cet ordre d'animaux microſcopiques, ſçavoir les anguilles de la colle de farine, & une eſpéce de polype qu'on apelle polype en cloche.

Les animalcules microſcopiques du ſecond ordre ne paroiſſent jamais croitre du moins ſenſiblement, ni ſe nourrir ni ſe multiplier, mais après avoir vécu à leur maniére un eſpace de tems très-court, ils tombent au fonds ſans mouvement, & ſe diſperſent comme une ſemence pour fournir une nouvelle végétation. Ce dernier ordre renferme encore deux eſpeces d'animalcules, les uns ſont ſpontanés dans tous leurs mouvemens, & les autres ne donnent

aucune marque de ſpontanéité, mais n'ont qu'un ſimple mouvement progreſſif ou oſcillatoire. Les animalcules ſpermatiques ſont de ce dernier genre, ils n'ont qu'un mouvement local ſans ſpontanéité. C'eſt ce qui ſemble prouvé par les belles expériences de M. Buffon, qui ſe trouvent dans le ſecond Volume de ſon Hiſtoire Naturelle.

Le blé niellé où nous avons remarqué, dans l'Extrait de la premiére Partie de cet Ouvrage, que l'on appercevoit une infinité d'Etres vivans, paroît maintenant, ſuivant les nouvelles idées de notre Auteur, n'être autre choſe qu'une végétation, produite par la chaleur & l'humidité, dans des grains encore tendres & pleins d'un ſuc laiteux.

Mais, pourſuit M. Needham, s'il y a dans la Nature une force végétative & expanſive, il doit auſſi y en avoir une de réſiſtance; car ſi la premiére agiſſoit ſeule, la matiére ſeroit réduite en un inſtant à

ſes premiers principes, & diſperſée dans une ſphére immenſe. S'il n'y avoit qu'une force de réſiſtance, tout ſe réduiroit en une maſſe denſe ou peut-être ſe concentreroit en un point. De-là réſulte, dit-il, la néceſſité d'admettre ces deux forces antagoniſtes, qui produiront des combinaiſons infinies dans la nature ſelon leurs proportions reſpectives. Il regarde les ſels, les acides, les liqueurs ſpiritueuſes, &c. comme des principes de réſiſtance, parce qu'il a trouvé par expérience que ces ſubſtances s'oppoſoient à l'action de la force expanſive & végétative; il fait même l'application de ces idées aux maladies contagieuſes & épidémiques, & il eſt fort porté à croire qu'elles ſont produites par l'excès de cette force végétative, & que les acides, les vins ſpiritueux, &c. ſont les préſervatifs de ces maladies, en ce qu'ils s'oppoſent à l'action de cette force. Il confirme cette conjecture par les

terribles effets que produit le ſégle niellé ou ergoté chez les gens de la campagne, qui après en avoir fait uſage, meurent bientôt après avec leurs membres gangrenés.

M. Needham fait encore obſerver que ce n'eſt que dans ſon ſyſtème qu'on peut déterminer l'origine des Tenia, des Aſcarides, des Champignons, &c. qu'on n'avoit pu encore réduire à aucune claſſe, & dont la multiplication ne ſe fait d'aucune maniere connue juſqu'ici.

Après avoir ainſi développé la nature de la décompoſition des ſubſtances animales & végétales, notre Auteur tâche de généraliſer ſes idées & d'appliquer ſes principes à tous les phénomènes de la Nature ; il remonte même juſqu'aux premiers élémens de la matiére ; ſujet ſur lequel tant de Philoſophes ſe ſont exercés, quoique ſans beaucoup de ſuccès. Il s'attache ſurtout à prouver que toutes nos connoiſſances ne ſont que relatives, que nous ne connoiſſons

aucun objet tel qu'il eſt en lui-même, & que l'ame ne peut juger que par comparaiſon. Il ſe livre à une longue ſuite de raiſonnemens métaphyſiques qui ne ſont pas ſuſceptibles d'extrait; ce ſeroit les priver de toute leur force: ainſi nous ſommes obligés de renvoyer le Lecteur à l'Ouvrage même. On ſera peut-être ſurpris de trouver une métaphyſique ſi abſtraite dans un Livre qui ne ſembloit promettre que de l'hiſtoire naturelle; mais en le liſant avec attention, on verra que l'Auteur s'y eſt trouvé engagé peu à peu par les conſéquences qui lui ont paru réſulter de ſes Obſervations. Il y étoit d'ailleurs porté par ſon goût naturel & par les profondes connoiſſances qu'il a acquiſes dans cette ſublime partie de la Philoſophie. Il ſeroit à ſouhaiter que ſes occupations lui euſſent permis de donner plus d'étendue & de clarté à ſes idées, & de mettre plus d'ordre dans ſes raiſonnemens; car dans des ma-

tiéres auſſi abſtraites, il eſt important de ne rien négliger pour ſe rendre le plus intelligible qu'il eſt poſſible. Mais perſonne ne ſent mieux que M. Needham tout ce qui manque à la perfection de ſon Ouvrage, c'eſt pour cela qu'il répéte ſouvent, qu'on ne doit le regarder que comme une légere eſquiſſe de ce qu'il ſe propoſe de donner un jour ſur ce ſujet. Nous ne doutons pas que le Public ayant trouvé dans un ſimple eſſai des choſes ſi curieuſes, ſi intéreſſantes & ſi nouvelles, ne le porte à l'exécution de ſon entrepriſe avec cet empreſſement qui eſt la principale récompenſe du mérite & des talens.

On trouve à la fin de ce Volume la deſcription & l'uſage du microſcope, avec une planche qui fait voir toutes les différentes parties dont il eſt compoſé. On y a adapté un miroir qui réfléchit la lumiere ſur l'objet, & même encore un autre petit miroir qui renvoye une ſe-

conde fois ſur l'objet les rayons déja réfléchis par le plus grand; en ſorte qu'il en réſulte une clarté admirable. Il groſſit ſi prodigieuſement, qu'avec la plus forte lentille on voit le diamètre de l'objet 400 fois plus grand qu'il n'eſt réellement, c'eſt-à-dire, que la ſolidité eſt augmentée 64000000 de fois. Nous ne pourrions faire connoître tout l'art avec lequel ce microſcope eſt conſtruit ſans entrer dans des détails qui nous méneroient trop loin. Il eſt de M. Paſſement déja ſi connu par ſes inſtrumens d'optique & en particulier par le Teleſcope à réflexion qu'il a perfectionné. Ses connoiſſances ſont bien ſupérieures à celles d'un ſimple artiſte, car il n'eſt pas moins habile à mettre ſes inſtrumens en uſage qu'à les conſtruire. Il vient d'exécuter une ſphére mouvante qui repréſente les révolutions des corps céleſtes, & en particulier tous les mouvemens de la Terre & de la Lune, avec une

telle préciſion, qu'au jugement de l'Académie des Sciences, il ne doit pas s'y trouver un dégré d'erreur en deux ou trois mille ans.

Sur ce microſcope eſt monté un micrometre qui ſert à meſurer les grandeurs réelles & apparentes des plus petits objets, & à les comparer l'une avec l'autre. Cet inſtrument eſt de l'invention de M. le Duc de Chaulnes, que tout le monde connoît pour un des plus zélés Protecteurs des Sciences & des Arts, & qui travaille lui-même à leur progrès avec une ardeur qui a peu d'exemples. Ce Seigneur chargea M. Paſſement de la conſtruction de ce micrometre; on ne peut rien voir de plus ingénieuſement imaginé. Mais il faut avoir recours au Livre même pour en connoître le mécaniſme & les uſages. Il ſuffit de dire qu'à l'aide de cet inſtrument il eſt aiſé de faire avancer ou reculer l'objet, par le moyen d'une vis, auſſi peu que l'on veut, même de la 150000me par-

tie d'un pouce exactement, & cet effet, quelque ſurprenant qu'il ſoit, eſt ſuſceptible de la démonſtration la plus rigoureuſe.

*HISTOIRE GENERALE du douziéme ſiécle, comprenant toutes les Monarchies d'Europe, d'Aſie, & d'Afrique, les Héréſies, les Conciles, les Papes, & les Sçavans de ce ſiécle. Par M. A*** DE MARIGNY. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Severin, à S. Louis, & aux Armes de Dombes 1750. 5 *vol. in*-12.

LE principal mérite de ce Livre eſt de préſenter une nouvelle maniére d'arranger l'Hiſtoire univerſelle. Les Auteurs qui ſe ſont exercés juſqu'ici dans ce genre d'écrire, n'ont pas connu d'autre méthode, que de faire marcher de pair les Hiſtoires de tous les Pays, c'eſt-à-dire, de rapporter de ſuite tous les événemens qui ſe ſont paſſés

ſés dans les différentes contrées de l'Univers pendant le cours d'une même année. Il arrivoit de là que la narration des faits étoit ſouvent interrompue par la variété des matiéres, que les tranſitions fréquentes & ſubites fatiguoient l'eſprit du Lecteur, & que tant de récits divers toujours ſuccincts, effleurés & détachés jettoient le trouble & la confuſion dans ſa mémoire. Pour éviter ces inconvéniens, l'Auteur a imaginé un nouveau plan. S'étant propoſé d'écrire l'Hiſtoire générale du douziéme ſiécle, il a traité ſéparément l'Hiſtoire de chaque Monarchie. Il commence par les Empereurs d'Allemagne; dans le ſecond article il rapporte l'Hiſtoire des Rois de France; celle des Rois d'Angleterre eſt l'objet du troiſiéme, & ainſi de ſuite. L'Auteur a obſervé de placer l'Hiſtoire des Monarchies ſelon l'ordre des tems de leur fondation. Par là cet Ouvrage eſt devenu comme un tableau qui repréſente les Rois contempo-

rains, & ce qui s'eſt paſſé de plus curieux & de plus intéreſſant pendant le cours de leurs régnes. Ce que vous trouverez dans l'hiſtoire particuliére de chaque Monarchie, eſt ici raſſemblé en cinq volumes. Tout ce que les Rois voiſins par leurs Etats ont eu de commun pour les intérêts politiques eſt traité amplement & de ſuite, les événemens curieux & intéreſſans y ſont rapportés dans une étendue convenable, & revêtus des circonſtances les plus importantes. Nous laiſſons au Lecteur à décider laquelle de ces deux Méthodes eſt préférable, ſçavoir celle de lire l'Hiſtoire générale de chaque ſiécle ſuivant le plan que notre Auteur lui propoſe, ou celle de l'Hiſtoire particuliére de chaque Monarchie non interrompue.

L'Auteur s'eſt déterminé au choix du douziéme ſiécle pour l'eſſai de ſa Méthode, parce que ce ſiécle lui a paru être le plus fertile en événemens. Les guerres d'ou-

tre-mer, la conquête de la Terre ſainte, l'établiſſement des Francs ſur le trône de Conſtantinople, ſont du côté de l'Orient une ſource de récits merveilleux & très-intéreſſans ; ſi on paſſe au nord de l'Europe, on verra ſur la fin du même ſiécle une révolution encore plus ſurprenante & plus glorieuſe pour les Francs. Guillaume le Conquerant, vaſſal des Rois de France, paſſe en Angleterre avec une armée de ſes Sujets. Une ſeule victoire le met en poſſeſſion du trône de cette île. C'eſt au commencement du douziéme ſiécle, que pluſieurs freres d'une famille Normande, de race noble, ſuivis d'une bande de leurs concitoyens, pénétrérent juſqu'au fond de l'Italie, enlevérent les Provinces méridionales aux Empereurs Grecs, & que Roger, le dernier vivant des ſept freres y établit la Monarchie célébre des deux Siciles.

Dans le même tems on voit naître les cruelles factions des

Guelphes & des Gibelins. La face de l'Italie eſt changée, ſes Provinces deviennent la proye du plus fort & du plus heureux, & c'eſt l'origine de toutes les Souverainetés, qui s'y ſont établies. M. de Marigny a fait mettre à la tête de ſon Livre la liſte des Auteurs dont il a fait uſage. Il ne donne ſon Ouvrage que comme un Extrait des Hiſtoriens les plus connus. En conſéquence de cet aveu, il a cru pouvoir ſe diſpenſer de charger les marges de citations. S'il attend quelque reconnoiſſance de la part du Public, il paroît ne la fonder que ſur la nouveauté de ſa Méthode. C'eſt pour cette raiſon que nous nous diſpenſons d'entrer dans aucun détail par rapport au fond de l'Hiſtoire. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher d'obſerver, que ſi la nouvelle Méthode a ſes avantages, elle a auſſi ſes inconvéniens. Si par ſon moyen on évite les tranſitions bruſques & fréquentes; on eſt d'un autre côté obligé de rom-

pre très-ſouvent le fil de la narration & de renvoyer le Lecteur à un autre article où on aura déja rapporté les mêmes faits, pour ne pas tomber dans l'inconvénient des répétitions. Il nous a paru d'ailleurs que M. de Marigny, trop occupé de ſa Méthode, n'a point apporté aſſez d'attention à l'élégance & à la correction du ſtyle. Quelque importante que ſoit la Méthode, elle ne peut pas toute ſeule faire la fortune d'un Ouvrage hiſtorique; l'élégante contexture des faits, la correction & la nobleſſe du ſtyle, ſageſſe, la ſobriété, & la dignité dans les Réfléxions ſont des parties non moins eſſentielles au bon Hiſtorien, que la clarté de la Méthode, la facilité & la ſimplicité d'un plan hiſtorique.

TRAITE' DES PEREMPTIONS des Inſtances, par feu Me Jean Melenet, ancien Avocat au Parlement de Dijon. Revu & augmenté par Me J. F. Bridon, auſſi Avocat au même Parlement. A Dijon, de l'Imprimerie de Defay l'aîné, & ſe vend chez Defay puîné, Libraire, rue Portelle, 1750. Volume *in*-8°. de 366 pages, non compris l'Epître Dédicatoire à M. le Pr. Préſident du Parlement de Bourgogne; la Table des Titres & la Table alphabétique des matiéres. Cet Ouvrage ſe vend à Paris, chez Briaſſon, rue S. Jacques, à la Science.

LA matiére de cet Ouvrage n'eſt pas ſans doute une des plus uſitées, ni une des plus difficiles dans la Juriſprudence. Quoique la péremption puiſſe être d'uſage dans preſque toutes les affaires & ſerve à la déciſion de pluſieurs

il y en a cependant beaucoup auſquelles on ne peut s'appliquer & beaucoup plus dans leſquelles la vigilance des parties ne permet pas qu'elle ait lieu. D'ailleurs le petit nombre des principes dans leſquels cette Méthode eſt renfermée, la rend aſſez facile à connoître. Mais toutes les parties du Droit ayant leur importance; celle-ci méritoit d'autant plus d'être traitée, qu'elle peut décider par la forme, des plus grandes cauſes comme des plus petites, & qu'étant moins ordinaire que les autres, il ſemble encore plus néceſſaire qu'on puiſſe aiſément s'inſtruire dans le beſoin de tout ce qui la concerne. Nos Auteurs avoient déja diſcuté ce point particulier dans des Recueils & Traités généraux qui embraſſent pluſieurs autres parties. Divers Commentateurs du Droit Romain, différens Commentateurs des Coutumes & des Ordonnances, les Arretiſtes, les Praticiens, toutes les eſpéces d'Auteurs s'étoient déja

expliqué ſur ce ſujet. Tels ſont Mornac & Automme ſur la Loi *Properandum*, cod. *de Judiciis*, Chopin ſur la Coutume d'Anjou, Brodeau ſur celle du Maine, Theveneau ſur les Ordonnances, M. Louet & Brodeau, lettre *P.* ſomm. 14. Boniface dans ſes Arrêts, Imbert dans ſa Pratique, Lange & Ferriere dans leurs Praticiens, & pluſieurs autres cités dans ces Auteurs, &c. Nous avions même déja ſur ce point de la part de M. Auſanet une eſpéce de petit Traité dans ſes Mémoires qui ont ſervi aux arrêtés de M. le Premier Préſident de Lamoignon, & on voit dans ces arrêtés un titre particulier ſur les péremptions. Enfin nous apprenons par l'Ouvrage dont il s'agit, qu'il avoit déja été fait par Vrevin ſur les péremptions d'inſtance un Traité aſſez conſidérable & de plus de 500 pages. Mais quand une matiére déja diſcutée & préparée eſt remaniée par d'habiles Juriſconſultes, tel qu'étoit M.

Melenet l'un des plus célébres Avocats du Parlement de Dijon, & tels que le paroiſſent les autres Avocats dont les Mémoires ſont joints à ſon Ouvrage, il y a toujours à gagner pour les Sciences & pour le Public.

L'eſtime que M. le Préſident Bouhier (Comment. de Bourgogne) & M. l'Abbé Papillon (Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne) témoignent pour feu M. Melenet, annonce aſſez celle dont jouiſſoit ce fameux Avocat de la part des meilleurs connoiſſeurs. Si l'opuſcule dont il s'agit ne peut faire connoître qu'une très-petite partie du mérite de l'Auteur, qui a laiſſé pluſieurs autres Manuſcrits, dont feu M. Davoſt ſon gendre étoit dépoſitaire ; nous croyons que la publication de ce Manuſcrit peut du moins ſervir à faire conſerver avec fruit le ſouvenir de ſon Auteur, & à en faire déſirer les autres productions dès que cela ſera poſſible.

On voit assez par le titre même de cet Opuscule qu'il est composé de deux parties. Le Traité de M. de Menelet, qui forme la premiére & la principale partie, occupe les 170 premiéres pages. La seconde partie qui occupe le reste du Volume, est remplie par divers Mémoires ou Consultations de différens Avocats du Parlement de Bourgogne sur quatre diverses questions de péremption, qui ont été jugées récemment dans ce Parlement.

Quelle est l'origine, quel est l'effet de la Péremption, comment a-t-elle été introduite en France; c'est ce que M. Melenet a cru devoir examiner d'abord dans les deux premiers Paragraphes de son Traité, qui comprend 43 divisions. Après avoir discuté ce qui résulte du Droit Romain, de Cujas & de divers Auteurs; il observe sur ce sujet que l'Ordonnance de Roussillon (du mois de Janvier 1563.) différe du Droit

Romain, en ce qu'en ne faiſant périr que l'inſtance par la diſcontinuation de pourſuites pendant trois ans, elle laiſſe ſubſiſter l'action, ſi d'ailleurs elle n'eſt pas preſcrite. Il ajoute que la Péremption eſt d'uſage fort ancien en France, qu'autrefois même cette eſpéce de preſcription, aujourd'hui triennale, étoit annale, qu'elle étoit cependant triennale dès 1539 lorſque François I. (Ordonn. de 1539, art. 120.) défendit de donner aucune Lettre de reſtitution pour fait d'inſtance privée, qu'alors on rejettoit la péremption dès que la cauſe étoit conteſtée, & que du moins, ſelon quelques-uns, l'inſtance, quoique périmée, avoit encore l'effet d'interrompre la preſcription; mais que Charles IX. condamna ces deux exceptions par l'article 9 de l'Ordonnance de Rouſſillon, & que ces diſpoſitions ont été ſuivies de divers nouveaux Réglemens de Louis XIII. & de Louis XIV. ſur les pé-

remptions dans les Ordonnances de 1629, art. 91. & 158. & de 1667, tit. 27. art. 5.

Le surplus de ce Traité concerne 1°. les Tribunaux dans lesquels la péremption est reçue & rejettée, ou modifiée d'une maniére particuliére (§. 3. & suiv. jusqu'au 15. inclusiv. & §. 41.) 2°. Les causes & instances dans lesquelles elle a lieu (§ 16. & suiv. jusques & compris le 33. §. 38. & 43.) 3°. Les personnes contre lesquelles elle est admise (§ 34. 35. 36. 37. & 39.) 4°. Ce qui distingue la péremption de la désertion, (§. 40.) 5°. Les effets de la péremption par rapport aux Procureurs des Parties contre lesquelles la péremption est acquise, & si ces Procureurs en sont garans (§. 42.)

Peut-être eût-il été à désirer que cet ordre eût été un peu plus marqué & mieux suivi dans ce Traité; mais l'Ouvrage est si court, qu'on peut y trouver aisément, sur-

tout avec le ſecours de ſes deux Tables, tout ce qu'il renferme. On y verra ſur-tout avec utilité pluſieurs recherches ſçavantes & divers Arrêts du Parlement de Dijon, dont pluſieurs ont été ſuppléés par M. Bridon dans ſes Remarques.

Les quatre conteſtations diſcutées dans les différens Mémoires, qui compoſent la ſeconde partie de cet Ouvrage, ajoutent encore de nouvelles lumiéres aux Obſervations de M. Melenet que M. Bridon a enrichies de pluſieurs Remarques utiles. On voit ſur la premiere de ces affaires un Mémoire de M. Bridon dans une queſtion de péremption d'appel, & une conſultation de M. Normand le puîné, dans la même affaire

La ſeconde conteſtation n'eſt expliquée que par un court Mémoire de M. Bridon, & eſt dans le cas du décès d'une des Parties & de ſon Procureur.

La troiſiéme donne lieu à cinq

Mémoires ou Consultations signées par divers fameux Avocats de Dijon, & roule ptincipalement sur la question, si les Causes mises à un rôle sont sujettes à péremption. On a disposé sur cette affaire à la fin un des principaux Mémoires, qui devoit être placé au commencement, où on le cherche d'abord.

Enfin le dernier Procès n'est connu que par un Mémoire de M. Bridon, sur la question, si les Procureurs sont responsables envers leurs Parties du dommage qu'elles peuvent souffrir de la péremption.

Il paroîtroit à désirer qu'on eût mis à la fin de chacun des derniers Mémoires faits sur ces contestations les Arrêts qui les ont terminé. Ces Arrêts nous ont parus à la vérité observés, du moins presque tous, dans le corps du Traité de M. Melenet ; mais il faut les y chercher & une note de ces Arrêts mise après les Mémoires, ainsi qu'une petite table des Questions de péremption traitées dans cha-

cun de ces Mémoires, euſſent, à ce que nous croyons, perfectionné la collection, en la rendant plus commode aux Lecteurs. On pourroit encore corriger aiſément dans le Traité de M. Melenet, une répétition qui s'y trouve dans une addition à la page 158 de citations déja faites à la page 35.

Du reſte le Traité, les Remarques & les Mémoires qui l'accompagnent, nous ont parus très-propres à bien éclaircir une matiere intéreſſante dans la Procédure, & dénotent dans leurs Auteurs des recherches & une capacité peu communes. Il ſeroit à déſirer que nous euſſions ſur divers autres points particuliers trop peu connus des Ouvrages auſſi bien faits. C'eſt même ce qui ne ſeroit pas difficile, ſi tant de Juriſconſultes, auſquels une longue étude & une grande expérience, ont fait approfondir plus particuliérement différentes matiéres, moins éclaircies auparavant, vou-

loient consacrer quelque tems à l'instruction de la postérité en traitant ces matiéres, & si ceux qui sont les dépositaires de divers bons Ouvrages de ce genre se faisoient, comme il seroit juste, un devoir de les communiquer au Public.

DELLA VIA APPIA RICONOSCIUTA, è descritta da Roma a Brindisi, Libri V. di Francesco Maria Pratilli, &c. C'EST-A-DIRE: *Examen & Description de la Voye Appienne depuis Rome jusqu'à Brindes, en IV Livres*; par FRANÇOIS-MARIE PRATILLI, &c.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons suivi dans le premier Extrait la Description de la Voye Appienne depuis Rome jusqu'à Capouë; avant que d'reprendre la suite, nous croyons devoir décrire sommairement l'H toire & les Antiquités de Capo

Capitale de la Campanie, Rivale de Rome, qui fut au tems de ſa ſplendeur l'une des plus grandes, des plus magnifiques, & des plus opulentes Villes du Monde.

L'origine & la fondation de la ville de Capouë remontent à la plus haute antiquité ; nous ne diſcuterons pas les opinions différentes des Ecrivains ; il eſt certain que cette Ville eſt plus ancienne que Rome. Son hiſtoire devient plus connuë depuis qu'elle reclama la protection des Romains contre les Samnites vers l'an 410 de Rome ; l'humanité de ſes Habitans envers les Conſuls & l'Armée Romaine, qui paſſerent ſous le joug aux Fourches Caudines, en 435, lui mérita le droit de Bourgeoiſie Romaine. La Ville alliée de Rome prétendit être ſon égale, elle voulut nommer un des deux Conſuls Romains. Son Sénat étoit compoſé de trois cens Sénateurs, dont le Chef étoit nommé *Medix Tuticus*, ou comme Tite-Live l'a écrit, *Medius Tuticus*,

c'eſt-à-dire, dans l'ancienne Langue du Pays, *Souverain Magiſtrat*. Rome refuſa hautement de partager la nomination des Conſuls; Capouë en conſerva un vif reſſentiment, qu'elle fit éclater après la funeſte bataille de Cannes; elle fit alliance avec Annibal, & le reçut avec ſon armée; mais le ſéjour d'Annibal à Capouë fut le ſalut de Rome; les Carthaginois amollis & énervés par les délices de la Ville, ne furent plus en état de réſiſter aux Romains. Rome à ſon tour penſa à ſe venger de la perfide Capouë; les Conſuls eurent ordre d'en former le ſiége, Annibal ſe préſenta inutilement pour le faire lever, & quoiqu'il marchât à Rome même, les Romains animés par la vengeance, aimérent mieux expoſer leur Patrie, que de lever le ſiége; Capouë enfin abandonnée par Annibal, fut forcée de ſe rendre, & ſubit le traitement le plus rigoureux; les principaux Sénateurs furent punis de mort,

les autres Habitans diſperſés ; la Ville privée de ſes Loix & de ſes Magiſtrats, réduite à l'état de *Préfecture*, fut gouvernée par un Préfet qui y étoit envoyé tous les ans de Rome ; on épargna cependant les Edifices & l'enceinte des murs de la Ville, dans laquelle les Romains raſſemblerent les Laboureurs & les Vignerons de la campagne.

La Ville de Capouë reſta dans cet état d'humiliation pendant plus d'un ſiécle. Sylla commença à la relever, il y établit des Soldats vétérans ; Jule-Ceſar y envoya une nombreuſe Colonie, qui fut renforcée par Auguſte ; ce Prince lui donna des Terres dans l'Iſle de Crete & en Italie ; elle obtint la permiſſion de prendre le titre de COLONIA IVLIA FELIX CAPVA, comme on le voit encore ſur ſes Monumens. Nerva y envoya des Soldats vétérans; la Colonie étoit gouvernée par des Duumvirs, qui prenoient auſſi le titre

de Conſul, & ſe faiſoient auſſi précéder par des Licteurs. La Ville avoit d'autres Magiſtratures, un Collége de Flamines Auguſtaux, &c.

M. Pratilli a recherché avec ſoin les Antiquités de cette Ville, dont il a donné un Plan Topographique. Nous ne pouvons entrer dans les détails. L'enceinte des murs ſans y comprendre les Fauxbourgs, étoit d'environ cinq mille ſix cens pas, (deux lieues communes de France;) la Ville avoit au moins 300 mille Habitans du tems d'Auguſte; on y voyoit des Edifices magnifiques, les Temples de Jupiter Capitolin, de Mars, de Venus, de Cerès, de Neptune, de Caſtor & Pollux, de Mercure, &c. Et hors de la Ville, au pied du mont Tiphates, le Temple de Jupiter, & le Temple de Diane, DIANAE TIFATINAE, dont il eſt ſouvent fait mention dans les Auteurs & ſur les Monumens. Ce Temple magnifique avoit un Bois Sacré, un Cirque, un Théatre &

de vaſtes Edifices pour le logement des Prêtreſſes ; Sylla qui avoit vaincu l'an 669 le Conſul Norbanus dans le voiſinage du Temple, conſacra à la Déeſſe une grande étendue de Terres. On voit encore de magnifiques reſtes de ce Temple, à l'Egliſe de S. Ange qui a été bâtie ſur ſes ruines. Outre les Temples, la Ville de Capouë comprenoit d'autres Edifices d'une grandeur & d'une magnificence admirables, le Capitole, le Sénat ou *Curia*, le *Forum* ou la Place publique, le Théatre, le Cirque, l'Amphithéatre à quatre rangs de colonnes, preſque auſſi vaſte & auſſi magnifique que l'Amphithéatre Flavien de Rome ; M. Mazochi en a donné la deſcription ; on l'a nommé Coliſée, & *Borlaſque* dans le moyen âge, il ſervit de Forteresſe ſous les Princes Lombards, il eſt preſque totalement détruit depuis qu'on en a enlevé les matériaux pour paver les chemins du voiſinage. La Ville de Capouë avoit

un Gymnaſe, une Ecole de Gladiateurs qui en contenoit juſqu'à quarante mille, un ſuperbe Portique, des Greniers publics, des Thermes ou Bains, des Fontaines; les eaux étoient conduites dans la Ville par des Aqueducs, dont on voit encore les ruines.

La Ville de Capouë ſubſiſta dans un état de grandeur & de magnificence ſous l'Empire Romain; elle fut maltraitée par les Goths, & par Genſeric Roi des Vandales, elle tomba ſous la domination des Lombards; enfin les Sarraſins la brulérent l'an 842, ſes habitans douze ans après paſſérent à la nouvelle Capouë, qui fut bâtie ſur le Vulturne. Les ruines de l'anciene Capouë s'étendent dans pluſieurs Villages, dont le plus conſidérable eſt celui de *Santa Maria di Capoa*, qui conſerve le nom de l'ancienne Ville.

La Voye Appienne entroit dans Capouë par la Porte de *Caſilinum*, & paſſoit ſous un Arc de Triom-

phe de trois arcades, elle ſortoit de la Ville par la Porte *Albana*; la Voye conduiſoit de Capouë à *Galatia*, Ville & Colonie Romaine, dont les ruines s'appellent encore *le Galazze*, où l'on voit pluſieurs Monumens antiques, ſon Siége Epiſcopal a été transferé à Caſerta; la Voye paſſoit enſuite par le lieu *ad Novas*, la diſtance tombe au Village nommé *la Nova* près d'Arienzo. M. Pratilli veut corriger ici les anciens itinéraires, mais la diſtance de douze milles de Capouë au lieu *ad Novas* eſt exacte, ſi on la compte du centre de Capouë; du lieu *ad Novas*, la Voye conduiſoit à *Caudium*, qui étoit une Ville & Colonie ſituée dans une Vallée, dans laquelle on entroit par ces fameux défilés, qu'on nommoit anciennement les *Fourches Caudines*, & maintenant nommés *Furchie*, qui ſont au delà du Château d'Arienzo. M. Pratilli place Caudium près d'Arpaia à la ſeizième Colonne depuis Ca-

pouë; M. d'Anville prouve par les Itinéraires que Caudium devoit être quatre ou cinq milles au-delà, à 21 milles de Capouë, & à 11 ou 12 milles de Bénévent, ville célébre, juſqu'à laquelle ſe fit, après la réduction des Samnites, la prolongation de la Voye Appienne depuis Capouë, par l'eſpace de 32 ou 33 milles.

La Ville de Benevent, l'une des plus anciennes de l'Italie, nommée autrefois *Maleventum*, reçut une Colonie Romaine ſous le Conſulat de Sempronius Sofus & d'Appius Claudius l'an de Rome 486. elle fut une des 18 Colonies qui reſtérent fidéles aux Romains pendant la ſeconde Guerre Punique: ſous le ſecond Triumvirat elle reçut une Colonie qui fut renforcée par l'Empereur Claude; on trouve en cette Ville pluſieurs Antiquités. Elle ſouffrit beaucoup de la part des Erules, des Gots, des Grecs, des Sarraſins, & des Lombards. Les tremblemens de terre l'ont ſouvent déſolée;

deſolée ; les plus funeſtes ont été ceux des années 1125 & 1688, qui la ruinérent preſqu'entiérement. Le Cardinal Orſini, depuis Pape ſous le nom de Benoît XIII, étant Archevêque de cette Ville, la fit réparer, y fit conſtruire de beaux Edifices, les Habitans y contribuérent auſſi ; Benevent eſt maintenant une des plus belles Villes d'Italie. On ſçait qu'elle dépend du S. Siége, nous n'entrerons point dans le détail de ſon hiſtoire ; ce fut dans le voiſinage de Benevent que Charle d'Anjou, frere de S. Louis, vainquit Mainfroy le 26 de Février 1266, & devint par cette Victoire le Maître des Royaumes de Naples & de Sicile.

Les Romains ayant ſoumis les Peuples de l'Apoüille & des Pays voiſins, firent continuer la Voye Appienne depuis Benevent juſqu'à Brindes ; on ignore le tems précis de cette prolongation, il eſt certain qu'elle précéda la chute de la République, puiſque Ciceron en

fait mention dans ſes Lettres. Trois routes différentes conduiſoient de Benevent à Brindes, l'une ſur la droite par Venuſe & par le voiſinage de Tarente, l'autre ſur la gauche par *Aecæ* & *Herdonia*, la troiſiéme tenoit le milieu entre les deux précédentes par *Trevicum*, par le voiſinage d'*Aſculum*, & par Canuſe. M. Pratilli examine laquelle de ces trois routes étoit la Voye Appienne, ou plutôt la continuation de la Voye Appienne; il penſe que c'eſt la premiere qui paſſoit par Venuſe; elle étoit pratiquable pour les voitures, on la voit décrite dans les anciens Itineraires; la ſeconde prenoit un détour, c'étoit la route ordinaire des Mulets & des Betes de charge; Strabon en parle, on la trouve auſſi dans les Itineraires; la troiſiéme a été décrite par Horace dans ſon voyage de Brindes; l'Empereur Trajan la fit paver à ſes frais depuis Benevent juſqu'à Brindes, comme on le voit par les Colonnes Milliaires

qui portent cette Inſcription:

IMP. CAESAR
DIVI NERVAE F
NERVA TRAIANVS &c.
VIAM A BENEVENTO
BRVNDISIVM PECVN.
SVA FECIT.

Nous penſons que la conſtruction de cette Voye a été célébrée ſur des Médailles de Trajan ſous le titre de VIA TRAIANA, qu'on lit ſur des Médailles d'or, d'argent & de bronze frappées en l'honneur de ce Prince.

Les Recherches que M. Pratilli a faites ſur la direction & ſur les détails de ces trois Routes, ſont intéreſſantes pour la Géographie & l'Hiſtoire; il donne le nom moderne des Villes anciennes qui ſubſiſtent encore, il remarque les ruines de celles qui ont été détruites, les veſtiges des anciennes Chauſſées, des Ponts, des Edifices, les anciens Monumens, les Colonnes milliaires, Inſcriptions,

&c. Il faut voir dans l'Ouvrage même tous ces détails que nous ne pouvons rendre dans un Extrait. Nous suivrons seulement la description de la Voye que Trajan fit paver, c'est la même route qu'Horace a décrite dans son Voyage de Brindes.

Les trois Voyes sortoient ensemble de la Ville de Benevent par le célébre Arc de Trajan, qu'on nomme maintenant *Porta Aurea*; la Voye qui prenoit sur la gauche par *Aecæ*, aujourd'hui *Troja*, se détachoit des deux autres, qui conduisoient à la Ville d'*Eclanum* ou *Aeculanum*, dont on trouve les ruines près de Mirabella. Julien célébre Pélagien, contre lequel S. Augustin a écrit, étoit Evêque d'*Eclanum*. Le Siége Episcopal depuis la ruine de la Ville a été transferé à Frigento. *D'Eclanum* la Voye Appienne prenoit sa direction sur la droite vers la Ville de Venuse; la Voye Trajane conduisoit directement vers le Nord-Est au mont

Appennin, ſur lequel étoit ſituée la Ville de *Trivicum*, dans un paſſage eſcarpé & difficile, ſuivant le témoignage d'Horace, Lib. I. Sat. V.

Incipit ex illo (Benevento) *montes Appulia notos*
Oſtentare mihi quos torret atabulus, & quos
Nunquam erepſemus, niſi nos vicina Trivici
Villa recepiſſet.

La Ville de *Trivicum*, bâtie dans un lieu qu'on nomme encore *la Civita*, étoit expoſée aux vents & au froid, la Voye publique paſſoit au-deſſous de la Ville, dans le lieu qu'on nomme encore *la Villa*. Horace y logea dans une Auberge, où il fut encore plus incommodé de la fumée que du froid.

Niſi nos vicina Trivici
Villa recepiſſet, lachrymoſo non ſine fumo,
Udos cum foliis ramos urente camino.

La Ville de *Trivicum* ayant été

ruinée, on a bâti la Ville nouv
à environ deux milles de l'ancie
La Voye passoit près de la V
d'*Asculum Apulum*, mainte
Ascoli, célébre dans l'Histoire
la défaite de Pyrrhus Roi d'Ep
à vingt-quatre milles de *Triv*
on trouvoit sur cette route au
d'*Asculum* une Bourgade dont
race fait mention, sans pouvo
mettre le nom dans ses vers,
y étoit rare & le pain excellen
Quatuor hinc rapimur viginti millia rhedis,
Mansuri oppidulo, quod versu d non est,
Signis perfacile est. Venit vili verum,
Hîc aquâ: sed panis longè pul rimus, ultrò
Callidus ut soleat humeris po Viator.

Le nom de cette Bourgade a
barrassé les Commentateurs d
race & les Géographes; les plu
biles ont pensé que ce lieu

nommé *Equotuticum*, *Equotutium*; ils ont varié sur la position; les uns ont cru que c'étoit *Foggia*, d'autres *Trivento*, & les autres *Castel Franco* sur le chemin de Benevent à *Aecæ* ou Troja. Mais ce lieu dont parle Horace étoit situé indubitablement entre *Trivicum* & *Canusium*. M. Pratilli pense que c'est *Cornito Vecchio*, qui est sur cette route à vingt-quatre milles de Trivico; d'ailleurs les eaux y sont mauvaises & saumâtres, la bonne eau y est transportée de loin,

Venit villissima rerum
Hîc aqua:

& le pain qu'on y fait est blanc, & le meilleur de toute l'Apoüille.

. . . . Sed panis longè pulcherrimus.

Ce qui confirme cette position, c'est qu'à cent pas de Cornito, on trouve un lieu nommé encore *Scutuccio*, dont le nom est visiblement corrompu de l'*Equotutium* des Anciens. Au reste Cornito a été un lieu considérable, il

fut ruiné au treiziéme siécle pendant la guerre de Charles d'Anjou contre Conradin qui avoit pris le titre de Roi de Sicile. L'Itineraire d'Antonin place à 21 milles de Benevent sur la route d'*Aecæ* le lieu *Equus Tuticus*, qui est nommé *ad Equum Magnum* dans l'Itineraire de Jerusalem, mais ce lieu qui tombe à Castel-Franco est éloigné de Cornito, & ne doit pas être confondu avec l'*Equotutium* d'Horace.

La route conduisoit d'*Equotutium* à *Canusium*.

Nam Canusî lapidosus (panis): *aqua*
non ditior urna;
Qui locus à forti Diomede est conditus olim.

Dans cette distance on trouve des restes de la Chaussée de Trajan; la Ville de *Canusium*, maintenant Canosa, est située sur la Riviére d'*Ausidus* (Ofanto) à trois milles du Village de Cannes célébre par la victoire qu'Annibal remporta sur les Romains. La Ville de Ca-

noſa eſt preſque détruite, on y trouve pluſieurs Monumens d'Antiquité ; de *Canuſium* on arrivoit à *Rubi*. . . . . .

Inde Rubos feſſi pervenimus.

Ruvo eſt une Ville très-ancienne, & célébre dans l'Hiſtoire Romaine ; les Gots la maltraitérent en 463. Elle ſouffrit au neuviéme ſiécle pendant les guerres des Grecs contre les Lombards & les Sarraſins. Au commencement du ſeiziéme Gonſalve de Cordouë la détruiſit preſqu'entiérement pendant le ſiége que les François ſoutinrent dans cette Place ; elle a été rebâtie ; elle dépend des Ducs d'Andria ; enſuite la route menoit à *Botuntus*, aujourd hui Bitonto, dans une plaine fertile. Le 25 de Mai 1734 le Duc de Montemar, Général de l'Armée d'Eſpagne, força les retranchemens des Impériaux près de cette Ville, & s'empara de leur camp. Cette victoire fut ſuivie de la conquête du Royaume de Naples.

La Voye conduiſoit enſuite ſur le bord de la mer Hadriatique à la Ville de Bari.

. . . . . *ad uſque Bari mœnia piſcoſi.*

Cette ancienne Ville a été *Municipe* ſous l'Empire Romain, elle fut enſuite ſoumiſe aux Lombards, aux Sarraſins; ſon hiſtoire a été célébre dans le moyen âge ſous les Grecs & les Normans. On y voit la magnifique Egliſe de S. Nicolas Evêque de Myre, où ſe conſervent les Reliques du Saint qui y furent transférées de l'Aſie Mineure l'an 1087.

Horace en continuant la route parle de Gnatia.

. . . . . *De hinc Gnatia lymphis Iratis extructa,*

Cette Ville étoit appellée auſſi *Egnatia*, elle avoit donné, ſuivant Strabon, le nom à la Voye *Egnatienne*, qui conduiſoit de *Dyrrachium* dans la Macédoine & en Thrace. La Ville eſt détruite

il en ſubſiſte encore une ancienne Tour, qu'on appelle *Torre di Agnazzo*. M. Pratilli a donné un Plan de ſes ruines. La Voye Trajane paſſoit par le milieu de la Ville.

Enfin cette Voye alloit ſe terminer à Brindes.

Brunduſium longæ finis chartæque viæque.

La Ville de Brindes eſt célébre dans l'Hiſtoire par ſon antiquité & par ſon Port. Les Romains la ſoumirent l'an 487. de la fondation de Rome, ils y envoyérent l'an 509 une Colonie qui leur reſta fidéle pendant la ſeconde guerre Punique. Pompée s'y étoit retiré pendant la guerre Civile, Jule-Céſar l'obligea d'en ſortir & de paſſer en Epire. Elle a été pluſieurs fois ſaccagée par les Barbares, mais la bonté de ſon Port l'a fait rétablir. Roger Roi de Sicile fit bâtir l'Egliſe Cathédrale qui eſt magnifique. La Ville étoit anciennement environnée de la mer de trois côtés, préſentement ſon enceinte eſt

fort reſſerrée ; on y voit pluſieurs Inſcriptions & autres Monumens d'Antiquité. La Voye Appienne, qui paſſoit près de Tarente, comme nous l'avons obſervé, venoit aboutir à Brindes où elle ſe rejoignoit à la Voye Trajane.

Nous ne parlerons point de la prolongation de la Voye Appienne, qui paſſoit par Venuſe & par le voiſinage de Tarente, non plus que de la Voye qui prenoit ſa direction par Troja & par *Herdonia* ; on en peut voir la deſcription & les détails dans l'ouvrage de M. Pratilli, auquel nous renvoyons les Amateurs de l'Hiſtoire & des Antiquités. Nous finirons cet Extrait par une récapitulation des diſtances itinéraires depuis Rome juſqu'à Brindes.

Par le premier Extrait, la Ville de Capouë étoit éloignée de Rome de cent trente-trois milles .... C. XXXIII.

De Capouë à Bé-

névent, trente-deux milles ..... XXXII.

Suivant l'Inſcription de la Colonne CV. qui ſubſiſte à deux milles en deça de Ruvo, on doit compter de Bénévent à Ruvo par la Voye Trajane, cent ſept milles ..... CVII.

Suivant l'Itinéraire de Jéruſalem & la Colonne CXXVIII. qui ſe voit à Bari, on comptoit de Ruvo à Bari vingt & un milles ..... XXI.

De Bari à Brindes les Itinéraires donnent ſoixante & onze milles ..... LXXI.

Total de Rome à Brindes, trois cens ſoixante & quatre milles ..... CCC. LXIV.

La Voye Romaine qui paſſoit

par *Troja* étoit à peu près de la même longueur ; la prolongation de la Voye Appienne qui passoit par Venuse & par les environs de Tarente, étoit plus courte de huit à neuf milles. Pline prend le terme moyen entre ces distances & compte, d'après Strabon, trois cens soixante milles de Brindes à Rome, *à Brundusio Romam CCCLX. Millia*, qui font environ cent vingt lieuës communes de France.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

D'AMIENS.

» LA Société Littéraire d'A-
» miens, érigée en Académie
» des Belles-Lettres, Sciences &
» Arts, par Lettres Patentes du
» mois de Juin 1750, enregistrées
» au Parlement le 7 Août suivant,
» tint son Assemblée publique le
» premier Octobre, dans une Sal-
» le du Palais Epiſcopal que M.

» l'Evêque, Honoraire de l'Acadé-
» mie, lui a donnée pour tenir
» ſes Séances.

» Le Directeur fit la clôture de
» l'Aſſemblée par la lecture du Pro-
» gramme des prix de l'année pro-
» chaine, & annonça que celui de
» 300 liv. annuellement fondé par
» l'Hôtel de Ville d'Amiens n'au-
» roit point lieu en 1751, M. le
» Duc de Chaulnes, Gouverneur
» de la Ville, & Protecteur de
» l'Académie, donnant une ſom-
» me de 1200 liv. pour deux prix,
» qui ſeront diſtribués cette pre-
» miére année dans ſon Aſſemblée
» publique du 25 Août 1751. Ce
» ſeront deux médailles d'Or, cha-
» cune de 600 liv. dont l'une ſera
» adjugée à une Diſſertation où
» l'on examinera *ſi l'Hiſtoire, la*
» *Phyſique, la Géographie ancienne*
» *& moderne, fourniſſent des con-*
» *noiſſances ſuffiſantes pour établir*
» *que l'Angleterre a fait partie du*
» *Continent.*

» La ſeconde à un Poëme en

» vers François dont le ſujet ſera,
» *combien les monumens publics ſervent à établir l'idée de la grandeur d'une Nation.*

» La Diſſertation ſera reçue, ſoit » en François, ſoit en Latin. Le » Poëme ſera en vers Alexandrins. » Il ſera de 160 vers au moins, » au plus de 200.

» Toutes ſortes de perſonnes » pourront prétendre au prix, ex» cepté les Membres de l'Acadé» mie qui doivent en être les juges. » Les ouvrages ne ſeront reçus que » juſqu'au 15 May incluſivement. » Ils ſeront affranchis de port, & » adreſſés à *M. Baron, Secretaire » perpétuel de l'Académie.* Les Au» teurs ſont priés de lui adreſſer » trois copies bien liſibles de leur » ouvrage, avec une deviſe, ou » Sentence, qui ſera répétée dans » un Papier ſéparé & cacheté, & » qui indiquera leur nom & leur » adreſſe.

» L'Académie ſe propoſant de » donner un recueil de ſes différens

» ouvrages, on n'a point cru de-
» voir entrer dans aucun détail ſur
» ceux qui ont été lûs à la Séance
» publique du premier Octobre.

De Paris.

Sermons du P. de Ségaud de la Compagnie de Jeſus. Chez Marc Bordelet, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. Ces Sermons compoſent un recueil conſidérable: ceux de l'Avent forment ſeuls un volume, & ceux du Carême en forment trois. Les Myſtéres & les Panégyriques fourniſſent encore deux volumes. On trouve dans l'Edition de ces Sermons, outre les Sermons, une analyſe de chaque Sermon, ainſi qu'on l'a déja pratiqué avec ſuccès pour d'autres recueils de Sermons. Nous rendrons compte de celui-ci à la premiére occaſion.

Obſervations ſur le droit des Patrons & des Seigneurs de Paroiſſe

aux honneurs dans l'Eglise : & sur la qualité de Seigneur, sine addito, *c'est-à-dire, Seigneur purement & simplement de tel Village.* Par Mᵉ. Germain-Antoine Guyot, Avocat au Parlement. Chez B. Brunet, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1751. *in*-4°. Le Libraire avertit au commencement, que l'Auteur de ce traité étant décédé pendant le cours de l'impression, M. Boucher d'Argis son Confrére, a fait la préface, & a mis une addition pour le chap. 5. qui est placée à la fin du volume immédiatement après le traité. On trouve après cette addition, une table des matiéres fort détaillée.

Détails militaires, dont la connoissance est nécessaire à tous les Officiers, & principalement aux Commissaires des guerres. Par M. de Chennevieres, Commissaire Ordonnateur, & premier Commis de la guerre. Chez Ch. Ant. Jombert, Libraire, rue Dauphine, 1750.

in-12. 4 vol. Ce même ouvrage se trouve aussi à Versailles, chez J. Henry Fournier, Libraire rue d'Anjou près S. Louis.

On trouve chez Giffey, Imprimeur-Libraire, rue de la Vieille-Bouclerie, deux Almanachs: l'un sous le titre d'*Etrennes Historiques* ou mélange curieux pour l'année 1751, contenant plusieurs remarques de Chronologie & d'Histoire, les naissances & morts des Rois, Reines, Princes & Princesses de l'Europe, accompagnées d'Epoques & de remarques, 1751. *in*-16. L'autre intitulé: *Almanach des Curieux* pour l'année 1751, &c.

Traité des sections Coniques, & autres Courbes anciennes, appliquées ou appliquables à la pratique de différens Arts, tels que l'Artillerie, l'Architecture, la construction des Miroirs ardens, des Téleſcopes, des Lunettes, des Porte-voix, des Echos, des Cornets acoustiques, ou des instrumens qui ser-

vent à corriger les défauts de l'ouie, &c. avec un petit traité de la Cycloide, où l'on fait voir comment cette Courbe a contribué à perfectionner les Horloges à Pendules. Le tout enrichi de notes & de Diſſertations Hiſtoriques & Critiques ſur l'origine & le progrès des Sciences & des Arts qui ſont entrés dans le plan de l'ouvrage ; par M. de la Chapelle, Cenſeur Royal, & de la Société Royale de Londres. Chez J. F. Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°. On rendra compte de cet ouvrage dans quelqu'un des Journaux ſuivans.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers, recueilli des meilleurs Auteurs, & particuliérement des Dictionnaires Anglois de Chambers, d'Harris, de Dyche, &c. par une Société de gens de Lettres : mis en ordre & publié par M. Diderot, & quant à la partie Mathématique, par M. d'Allembert, de l'Acadé-

mie Royale des Sciences de Paris, de l'Académie Royale de Berlin.

Tantum series junctura pollet;
Tantum de medio sumptis accedit Honoris. Horat.

in-fol. 10. vol. dont deux de planches en Taille-Douce ; propoſés par Souſcription. Chez Briaſſon, David l'aîné, le Breton & Durand, Libraires de cette Ville. Telle eſt le titre du *Proſpectus* que les mêmes Libraires ont publié, pour annoncer le plan, & le projet de Souſcription de l'Encyclopédie. Cette ſouſcription n'eſt point de celles, où les avances pécuniaires plus ou moins abondantes excitent ou rallentiſſent l'ardeur des Auteurs : l'ouvrage dont on nous promet l'Edition, l'un des plus intéreſſant & des plus diſpendieux qu'on ait mis ſous les preſſes, depuis la naiſſance de l'Imprimerie, eſt entiérement achevé, ſoit pour la compoſition, ſoit pour les deſ-

ſeins des figures qui formeront les deux derniers volumes. Ces deſſeins dont nous avons vu une partie très-conſidérable, ſont d'une grande beauté, & c'eſt avec plaiſir que nous rendons cette juſtice aux Libraires aſſociés qu'ils n'épargnent ni ſoin ni dépenſe, pour faire répondre la beauté de la gravure à celle du deſſein. Nous ne pouvons faire connoître en détail à nos Lecteurs dans cette note Littéraire tous les avantages capables de les porter à prendre part à cette importante entrepriſe, par le payement anticipé; nous nous contentons de les avertir que ſuivant le *Proſpectus*, l'Encyclopédie qu'on nous promet, embraſſera toutes les découvertes que les anciens & les modernes ont faites juſqu'à préſent dans tous les genres de connoiſſance, & ſera comme le tableau de l'état actuel des Sciences & des Arts, tant libéraux que méchaniques; en ſorte qu'on pourra par-

tir de l'Epoque de ce Dictionnaire pour connoître d'une maniére aſſurée, quels ſeront les nouveaux progrès que l'eſprit humain y fera déſormais. Et pour faire encore mieux connoître & l'eſprit & la méthode qui régnent par-tout dans cet ouvrage, on a joint au *Proſpectus* une planche qui repréſente l'arbre généalogique de toutes les Sciences & de tous les Arts, par le moyen duquel on voit d'un coup d'œil l'origine de chaque branche de nos connoiſſances, les liaiſons qu'elles ont entr'elles & avec la tige commune.

» Ce Dictionnaire ſera imprimé » ſur le même papier & avec les » mêmes caractéres que le projet. » Il aura dix volumes *in-fol.* dont » huit de matiére de deux cens » quarante feuilles chacun ; & ſix » cens planches en Taille-douce » avec leur explication qui forme- » ront les Tomes IX. & X.

» On ſera admis à ſouſcrire juſ-

» qu'au premier May 1751, & l'on
» payera en ſouſcrivant.... 60 liv.
» En Juin 1751, en re-
» cevant le premier vol. 36 liv.
» En Décembre ſuivant,
» le ſecond vol. - - - - - 24 liv.
» En Juin 1752, le troi-
» ſiéme vol. - - - - - - - 24 liv.
» En Décembre ſuivant,
» le quatriéme vol. - - - 24 liv.
» En Juin 1753, le cin-
» quiéme vol. - - - - - - 24 liv.
» En Décembre ſuivant,
» le ſixiéme vol. - - - - 24 liv.
» En Juin 1754, le ſep-
» tiéme vol. - - - - - - - 24 liv.
» En Décembre ſuivant,
» le huitiéme vol. avec les
» ſix cens planches en tail-
» le-douce, qui forme-
» ront les Tom. IX. & X. 40 liv.

Total, 280 liv.

» Les Souſcripteurs ſont priés
» de retirer les volumes à meſure
» qu'ils paroîtront, & tout l'ou-
» vrage

» vrage un an après la livraiſon, » ſous peine de perdre leurs avan- » ces.

» Ceux qui n'auront pas ſouſ- » crit, payeront les vol. à raiſon » de 25 liv. chacun; & les ſix cens » planches, à raiſon de 172 liv. » ce qui fera la ſomme de 372 liv.

» Dans le cas où la matiére de » cet ouvrage produiroit un vol. » de plus, les Souſcripteurs paye- » ront ce vol. 7. liv. de moins que » ceux qui n'auront pas ſouſcrit.

Traité des matiéres Criminelles, ſuivant l'Ordonnance du mois d'Août 1670, *& Edits, Déclarations du Roi, Arrêts & Réglemens intervenus juſqu'à préſent, diviſé en quatre parties, &c.* par Me. Guy du Rouſſeaud de la Combe, Avocat au Parlement; quatriéme édition, revûe & augmentée conſidérablement ſur les notes Manuſcrites de l'Auteur, par Me. Nicolas-Guy du Rouſſeaud de la Combe, ſon fils, Avocat au Parlement. Chez Théo-

dore le Gras, Libraire au Palais, 1751. *in*-4°.

Diſſertation ſur la queſtion, lequel de l'homme ou de la femme eſt plus capable de conſtance ? ou *la cauſe des Dames*, ſoutenue par Mademoiſelle Archambault, de Laval, Bas-Maine, contre M... & M. L. L. R. Chez la Veuve Piſſot, & J. Bullot, 1750. *in*-12.

Ephémérides Coſmographiques, où le cours apparent & réel des Planétes majeures eſt déſigné par des tables, & repréſenté par des Planches, d'après les obſervations & calculs Aſtronomiques pour l'année 1751, & où des éclairciſſemens neufs ſur divers articles de Coſmographie, d'Aſtronomie, d'Hiſtoire naturelle & de Phyſique, forment une ſuite de ceux qui ont été publiés dans les Ephémérides de 1750. *Verbo Domini cœli firmati ſunt, & ſpiritu oris ejus omnis virtus eorum*, Pſ. 32. v. 6. Chez Durand, 1751. *in*-12.

BIBLIOGRAPHIE
OU
CATALOGUE
DES LIVRES DONT IL est parlé dans les Journaux de l'année 1750.

*On a marqué d'un * les Ouvrages qu'un Extrait détaillé fait plus particuliérement connoître.*

BIBLIA SACRA: INTERPRETES: Concilia.

TRACTATIO critica de variis lectionibus Novi Teſt. cautè colligendis. Janvier, page 160.

Nouveau Teſtament François de la derniére verſion de Genéve, nouvelle édition. Janvier, p. 161.

Appendix ou Traité de la Pro-

phétie, par M. Th. Sherlock. Janvier, p. 162.

A Dissertation... Dissertation sur la Prophétie, par M. l'Evêque de Clogher. Janv. p. 162.

De antiquissimo Turicensis Bibliothecæ Græco Psalmorum libro. Janvier, p. 167.

* Ven. Viri J. M. Thomasii opera. Tom. I. continens sacr. Bibliorum veteres titulos.. Avril, pag. 568.

Tom. quartus. May, pag. 923.

* Tom. II. & III. Novembre, pag. 2103.

Evangeliarium quadruplex. IV. Tom. *in-fol.* May, p. 923.

Sacro-Sanctus Evangeliorum Codex S. Eusebii... Varcellensis... in lucem. May, p. 926.

Supplément de la Collection des Conciles du P. Labbe, Tom. III. May, p. 928.

Biblia Sacra Vulgatæ Editionis... Cum selectissimis litteralibus commentariis, tom. 8. May, p. 930.

La Sainte Bible en Latin & en

François, tom. 7. 8. 9 & 10. quatre nouveaux vol. ajoutés. Août, pag. 1713.

Elibu, ou recherches sur le principal objet du Livre de Job. Octob. pag. 2069.

Dissertation Critique sur le chap. 2. de la Genése. Octob. p. 2069.

Commentaria in Librum Psalmorum. Novemb. pag. 2265.

Evangelium secundùm Matthæum ex Versione Ethiopici Interpretis. Novemb. pag. 2271.

Biblia Hebraïca sine punctis. Novemb. pag. 2272.

Concordances de Calasio, nouvelle édition. Novemb. pag. 2273.

Apparatus Historico - Criticus antiquitatum sacri Codicis. Décembre, 1. vol. pag. 2469.

Proverbia Salomonis.... Comment... Décemb. 1. vol. p. 2470.

PATRES : THEOLOGI : ASCETICI : LITURGICI : SCRIPTORES ECCLESIASTICI , &c. HETERODOXI.

Traité de Morale par M. Foſter Tom. I. Janv. pag. 162.

Οφιομαχης... Le Déiſme dévoilé. Janv. pag. 163.

Traité de la vérité de la Religion. Janv. pag. 165.

Sermons & Panégyriques de M. l'Abbé de la Tour. Janv. p. 167.

Prônes de M. Symon. Janvier, pag. 168.

Le triomphe de la Foi Catholique ſur les erreurs des Proteſtans. Janvier, pag. 169.

Le Calendrier de la Sainte Vierge Marie. Janvier, pag. 178.

Retraite de quelques jours pour une perſonne du monde. Janvier, pag. 179.

Lettres édifiantes & curieuſes. Janvier, pag. 182.

* Juin, 2. vol. pag. 1201.

Sermons de Morale prêchés devant le Roy par M. Fléchier. Janv. pag. 183.

Réponſe aux raiſons qui ont obligé les P. R. de ſe ſéparer de l'Egliſe Cath. Janv. pag. 184.

Ouvrages de Benoît XIV. Nouv. Edit. Tom. IV. V. & VII. Février, pag. 361.

Tom. VIII. & IX. Juin. vol. 2. p. 1319.

Fr. T. M. Mamachi... Originum & Antiquitatum Chriſtianarum lib. XX. Avril, pag. 738.

May, pag. 922.

Liturgia Rom. Vetus tria Sacramentaria complectens, Leonianum, Gelaſianum, & antiquum Gregorianum. Avril, pag. 740.

Conduite des ames dans la voie du Salut. May, pag. 939.

Le Chrétien parfait honnête homme. May, pag. 940.

Diſſertationes de præcipuis Religionis fundamentis. May, p. 942.

Enchiridion, ſeu manuale Chriſtianum. May, pag. 945.

Introduction au Saint Miniſtére. Juin, vol. 2. pag. 1329.

Codex Liturgicus Eccleſiæ Univerſæ. Juillet, pag. 1510.

Traité de la dévotion à la Sainte Vierge. Juillet, pag. 1518.

*Martyrologium Adonis. Nouv. Edit. Août, pag. 1667.

S. Marci Monachi Sermones de Jejunio & Melchiſedech. Août, pag. 1682.

L. Berti... de diſciplinis Théologicis; accedit refutatio librorum quorum titulus: Baianiſmus & Janſeniſmus redivivi in operibus PP. Berti, & Beſelli. Août, pag. 1683.

Raccolta di Scritture concernenti la diminuzione delle feſte di precetto. Août, pag. 1692.

Del Congreſſo notturno delle lamie. Août, pag. 1698.

Idée de la vérité & de la grandeur de la Religion. Août, pag. 1712.

Retraite Spirituelle. Sep. p. 1898.

Des Illuſions du cœur dans toute ſorte d'Etats. Sept. pag. 1899.

Ange Conducteur. Septem-
pag. 1899.
uvres de Boſſuet, nouvelle
n. Octob. pag 2095.
rmons du P. de Ségaud. Dé-
re, vol. 2. p. 2621.

RIDICI ET POLITICI.

Traité des Criées. Janv. p. 77.
Code rural. Janv. p. 175.
ble du Dictionnaire des Ma-
uſſées. Janvier, pag. 179.
es Coutumes du Duché de
gogne. Février, p. 280.
lars, pag. 486.
vril, pag. 717.
uin, vol. 1. p. 1095.
décembre, vol. 1. p. 2390.
vrages de Benoît XIV. nouv.
Tom. IV. V. & VII. Février,
61.
n. VIII. & IX. Juin, vol. 2.
319.
tres ſur l'eſprit de Patriotiſ-
évrier, pag. 367.
i ſur l'intérêt des Nations

en général, & de l'homme en particulier. Février, p. 381.

Lettres du Baron de Busbec traduites. Février, pag. 382.

Commentaire sur la Coutume d'Auxerre. Février, pag. 382.

* La voix libre du Citoyen. Avril, pag. 583.

* Juin, vol. 2. pag. 1228.

* Plan pour réformer la Justice par le Roy de Prusse. May, pag. 759.

Traité des péremptions d'Instances. May, pag. 938.

* Décembre. vol. 2. p. 2586.

Octobre, pag. 2096.

Bullarium Capucinorum. Juin, vol. 2. pag. 1319.

* E. Luzaci disquisitio : *Num Civis innocens iræ hostis longe potentioris, juste permitti possit, ut excidium totius Civitatis evitetur.* Juillet, pag. 1496.

Della moneta e della natura de contratti dissertazioni due. Juillet, pag. 1512.

Les principes de la Jurisprudence

ce Françoiſe. Juillet, p. 1516.

Arrêts notables du Parlement de Provence. Juillet, p. 1517.

Ambaſſade de M. de la Boderie en Angleterre. Juillet, p. 1518.

Deciſiones Sacræ Rotæ Rom. Coram Alexandro Tanaro. Août, pag. 1683.

* Œuvres d'Ant. Deſpeiſſes, N. Ed. Août, pag. 1699.

* Les Elémens du Barreau. Oct. pag. 2045.

Recueil d'Arrêts. Oct. p. 2090.

Hiſtoire de la Juriſprudence Romaine. Octobre, p. 2092.

Ordonnances des Rois de France. Tom. VIII. Octob. p. 2093.

Principes de Juriſprudence Françoiſe. Octobre, p. 2096.

Parlamenti générali del Regno di Sicilia. Novembre, pag. 2266.

Commentarius de originibus pecuniæ. Décemb. vol. 1. pag. 2464.

N. Kloëkhof Hiſtoria juris Rom. de bonis damnatorum. Décembre, vol. 1. p. 2472.

Obſervations ſur le droit des

Patrons & des Seigneurs, &c. Décembre, vol. 2. p. 2621.

HISTORIA SACRA, ET PROFANA: VIRORUM ILLUSTRIUM VITÆ, ELOGIA.

* Histoire générale des Voyages. Tom. VII. Janvier, p. 58.

* Tom. VIII. Décembre, vol. 2. p. 2505.

* Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire de Nismes. Janvier, pag. 106.

* Novemb. p. 2121.

Annales Ecclesiastici... Auctore Odor. Raynaldo Tom. IV. Janv. pag. 156.

Tom. V. Août, pag. 1693.

Grands personnages Anglois. Tom. II. Janv. pag. 163.

Description des plus belles maisons d'Angleterre... de celle de Mylord Cobham. Janv. p. 163.

A Geograph... Histoire Géographique de la nouvelle Ecosse. Janvier, pag. 163.

L'Art de vérifier les Dates. Janv. pag. 174.

* May, pag. 854.

Table ajoutée. Août, pag. 1708.

Nouvel abregé Chronologique de l'Hiſtoire de l'Europe. Janv. pag. 176.

Hiſtoire de France ſous les Régnes de S. Louis, de Philippe de Valois, de Charles V. & de Charles VI. par M. l'Abbé de Choiſy. Janvier, pag. 177.

Le Calendrier de la Sainte Vierge Marie. Janvier, pag. 178.

Hiſtoire des révolutions de Gennes. Janvier, pag. 180.

Panégyrique de M. Cochin. Janvier, pag. 183.

Le Calendrier des Princes & de la Nobleſſe, Janvier, p. 183.

Le Calendrier des Dames Illuſtres... de la Monarchie de France. Janvier, pag. 183.

Mémorial de Paris & de ſes environs. Janvier, pag. 185.

Notice des ouvrages Mſſ. de M. du Cange. Janvier, pag. 186.

* Acta Sanctorum Martyrum Orientalium. Février, pag. 195.

* Mars, pag. 387.

Histoire Ecclésiastique du P. Orsi Tom. IV. & V. Février, p. 362.

Tom. VI. Août, pag. 1683.

Carte du Canada par M. Bellin. Février, pag. 369.

Cartes du Golphe du Mexique, & de la Manche, par M. Bellin. Février, pag. 375.

Histoire d'Angleterre par M. Rapin de Thoyras. Février, p. 382.

Projet d'une nouvelle Histoire d'Angleterre en Estampes. Octob. pag. 2067.

L'Abregé de l'histoire de France du P. Daniel. Février, p. 382.

Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique. Tom. VI. Février, pag. 383.

La même Histoire traduite en Italien. Tom. IV. May, p. 930.

* Tom. V. Juin. vol. 1. pag. 999.

* Tom. VI. Novemb. p. 2180.

Mémoires sur la Canonicité de

l'Ordre de S. Dominique. Octob. pag. 2071.

* Lettre de M. d'Anville sur la Carte de l'Amérique Méridionale qu'il vient de publier. Mars, pag. 522.

* Seconde Lettre de M. d'Anville sur le même sujet. Avril, p. 625.

* La Vie de Pierre Arétin. Avril, pag. 674.

Fr. T. M. Mamachi... originum & Antiquitatum Christianarum lib. XX. Avril, pag. 738.

May, pag. 922.

De Numo Argenteo Benedicti III. Dissertatio. Avril, p. 739.

Riflessioni su le nuove scoperte di L. A. Muratori per gli Annali d'Italia, Avril, pag. 741.

Annali d'Italia, Tom. X. XI. & XII. Juin, vol. 2. pag. 1319.

* Tom. I. Août, pag. 1527.

* Tom. II. Novemb. p. 2241.

* Tom. III. Décemb. vol. 1. pag. 2418.

L'Ebraiſmo della Sicilia. Avril, pag. 742.

Deſcription naturelle & Hiſtorique des Iſles de Scilly. Avril, p. 745.

Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury, *in*-12. & *in*-4°. propoſée par Souſcription. Avril, pag. 749.

Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament du P. Calmet, *in*-12. & *in*-4°. propoſée par Souſcription. Avril, pag. 752.

Hiſtoire des Princes Lombards de Camil Peregrinus, nouv. édit. May, pag. 924.

Hiſtoire Eccléſiaſtique du Pere Alexandre, nouv. édit. May, p. 928.

Hiſtoire des Muſulmans par Abulfeda en Arabe & en Latin, propoſée par ſouſcription. May, pag. 931.

Calendrier Hiſtorique de la Ville d'Evreux. May, pag. 935.

Nouvelle Hiſtoire de Lyon. May, pag. 936.

L'Antiquité de l'Egliſe de Marſeille. May, pag. 937.

* Septembre, pag. 1790.

Hiſtoire des révolutions de l'Empire de Conſtantinople. May, p. 940.

* Juillet, pag. 1435.

Hiſtoire générale du XIIe. ſiécle. May, pag. 943.

* Décembre, vol. 2. p. 2580.

Hiſtoire de Pologne. May, pag. 946.

* Rerum Gallicarum ſcriptores. Tom. VI. Juin, vol. 1. pag. 951.

* Juin, vol. 2. pag. 1143.

* Hiſtoire du Théâtre François. Tom. XIV. Juin, vol. 1. p. 1039.

Nouveau Traité de Diplomatique. Juin, vol. 1. pag. 1132.

* Octobre, pag. 1911.

La vérita del diluvio Univerſale Vindicata. Juin, vol. 2. p. 1319.

Recherches ſur la vérité du Déluge. Octobre, pag. 2070.

Lettre ſur le Teſtament politique du Cardinal de Richelieu. Juin, vol. 2. pag. 1321.

* Hiſtoire des Empereurs Rom. Juillet, pag. 1335.

Hiſtoire de l'Egliſe de Beſançon. Juillet, pag. 1514.

* Octobre, pag. 2022.

Anecdotes Littéraires, ou Hiſtoire de ce qui eſt arrivé de plus intéreſſant aux Ecrivains François, depuis le renouvellement des Lettres. Juillet, pag. 1518.

Les Muſes en France: ou Hiſtoire de l'origine & des progrès des Belles Lettres, des Sciences, des beaux Arts en France. Juillet, pag. 1519.

La Sacra Storia della Biblia. Août, pag. 1683.

Deſcrizione della Provincia del Mugello. Août, pag. 1687.

Hiſtoria degli anni Santi. Août, pag. 1689.

Fr. El. de Amato Epiſtolæ polemicæ quibus nonnulla Eccleſiaſticæ & Civilis Hiſtoriæ ſelectiora dubia reſolvuntur. Août, p. 1693.

Riſtretto della Sacra Storia compreſa ne i riffleſſi di M. de Royau-

mont. Août, pag. 1693.

La Lucania, discorsi (istorici). Août, pag. 1695.

Elémens de Géographie. Août, pag. 1714.

Della Nolana Eccléſiaſtica Iſtoria. Août, pag. 1686.

Par qui le Soiſſonnois a-t'il été gouverné ſous la ſeconde Race? En quel temps l'érection des grands Fiefs a t-elle eu lieu dans le Soiſſonnois? Quel a été le ſort de l'Evêché & du Comté de Soiſſons, lors de cette Erection? Sujet du Prix de l'Académie de Soiſſons pour l'année 1751. Août, p. 1703.

* Examen & deſcription de la Voye Appienne, depuis Rome juſqu'à Brindes. Sept. p. 1719.

* Décembre, vol. 2. p. 2596.

* Hiſtoire générale & particuliére de Bourgogne. Septembre, pag. 1820.

* Conſidérations ſur l'origine & le progrès des Belles-Lettres chez les Romains. Septembre, p. 1845.

* Quatre Lettres du P. Th. M. Mamachi... ſur pluſieurs points Chronologiques de la Vie de S. Athanaſe, & ſur les époques de quelques Conciles du quatriéme ſiécle. Septembre, pag. 1873.

Abregé de la Vie des Saints. Septembre, pag. 1900.

Hiſtoire de la Nobleſſe du Comté Venaiſſin, d'Avignon, d'Orange. Tom. III. & IV. Septembre, pag. 1900.

Hiſtoire générale des Auteurs Sacrés & Eccléſiaſtiques, Tom. XVII. Septembre, pag. 1902.

Storia del viſcovado della Citta di Siena. Octobre, pag. 2064.

Abregé de l'Hiſtoire d'Alger. Octobre, pag. 2068.

Abregé de l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament, Tom. VIII. & IX. Octobre, pag. 2086.

Mappe-Monde Hiſtorique. Oct. pag. 2087.

Hiſtoire des Arabes. Octobre, pag. 2096.

La Vita di S. Dominico..., lori-

cato. Novembre, pag. 2261.

De rebus Siculis Decas 1. Novembre, pag. 2265.

Parere ſopra il Rubicone degli Antichi. Novembre, p. 2262.

Iſtorie Fiorentine di Ammirato. nouv. édit. Novembre, p. 2263.

Mémoires de la Maiſon de Brunſwick. Novembre, p. 2273.

Antiquités Chronologiques des anciens Royaumes. Nov. p. 2274.

Additions à l'Hiſtoire Univerſelle. Novembre, p. 2273.

* Les Campagnes du Prince Eugéne en Hongrie. Décemb. vol. 1. p. 2295.

* Situation de la Ville d'Induſtria. Décembre, vol. 1. p. 2375.

* Lettres du Cardinal Querini. Décembre, vol. 1. p. 2458.

Dionis Caſſii Hiſtoria, nouv. édit. Décemb. vol. 1. p. 2465.

C. C. Woog de Preſbyterorum Achaiæ Epiſtola de Martyrio beati Andreæ diſſertatio. Décembre, vol. 1. p. 2466.

Preſbyterorum... Achaiæ Epi-

ſtola gr. lat. Décembre, vol. 1. p. 2467.

Pomponii Melæ de Situ orbis lib. 3. nouv. édit. Décembre, vol. 1. p. 2471.

L'Etat des Sciences & des Arts à Toulouſe ſous les Rois Viſigoths, ſujet du prix de l'Académie Royale des Sciences de Toulouſe pour l'année 1752. Décemb. vol. 1. p. 2479.

Si l'Hiſtoire, la Phyſique, la Géographie ancienne & moderne fourniſſent des connoiſſances ſuffiſantes pour établir que l'Angleterre a fait partie du Continent. Sujet du prix de l'Académie d'Amiens, pour l'année 1751. Décembre, vol. 2. pag. 2618.

Combien les monumens publics ſervent à établir l'idée de la grandeur d'une Nation. Sujet du prix de la même Académie, pour l'an. 1751. Décembre, vol. 2. *ibid.*

Etrennes Hiſtoriques: & Almanach des Curieux. Décembre, vol. 2. p. 2623.

ANTIQUITATES HISTORICÆ ET LITTERARIÆ.

* Les Faſtes Attiques, tom. 2. Janvier, p. 35.

J. C. Hagembuchii... de Græcis Theſauri novi Muratoriani quibuſdam metricis diatriba. Janvier, p. 165.

* Di una moneta Singolare del Tiranno Giovanni. Fév. p. 321.

Fr. T. M. Mamachi... originum & antiquitatum Chriſtianarum. Lib. XX. Avril, p. 738.

May, p. 922.

De Numo Benedicti III. Diſſertatio. Avril, p. 739.

* Novembre, p. 2154.

Deſcrizione delle prime ſcoperte dell antica citta d'Ercolano. Avril, p. 740.

* Médaillons du Cardinal Albani. Juin, vol. 2. p. 1074.

Theſaurus antiquitatum Sacra-

rum, Tom. X. & XI. Juin, vol. 2. p. 1320.

De obeliſco Auguſti Cæſaris è Campi Martis ruderibus... eruto, Commentarius. Juillet, p. 1512.

Oſſervazioni iſtoriche ſopra Sigilli antichi di ſecoli baſſi, Tom. XVIII. Août, p. 1686.

Symbolæ litterariæ, opuſcula varia, philologica, antiquaria ſigna, lapides, numiſmata, &c. complectentes. Août, p. 1687.

Theſaurus Gemmarum antiquarum Affriferarum, en 3 vol. Août, p. 1688.

E. Corſini notæ Græcorum, ſive vocum & numerorum compendia, quæ in æreis atque marmoreis Græcorum tabulis obſervantur. Août, p. 1690.

Eccleſiæ Venetæ antiquis monumentis illuſtratæ. Août, p. 1691.

Medaglie repréſentanti i piu glorioſi auvenimenti del Magiſtero di... Don Em. Pinto. Août, p. 1696.

J. B. Tafuri ſtoria degli ſcritto-

ti

ri nati nel regno di Napoli. Août, p. 1697

Lapidum vetuſtorum Epigrammata, & periculum animadverſionum, &c. Novembre, 2270.

Ch. Cellarii Compendium antiquitatum Romanarum. Novemb. p. 2272.

* Lettre ſur une Pierre gravée qui repréſente Hercule de Tarſe. Décembre, vol. 2. p. 2542.

PHILOSOPHIA, MATHEMATICA, HISTORIA NATURALIS, ARTES, &c.

* Expoſition des découvertes Philoſophiques de M. le Chevalier Newton. Janvier, pag. 3.

* Février, p. 228.

* Aſtronomiæ Phyſicæ juxta Newtonii principia, breviarium. Janvier, p. 138.

Les événemens de la bonne & de la mauvaiſe fortune dépendant de la volonté de Dieu, obligent-ils à la pratique de certains de-

voirs... prix de l'Académie de Berlin pour l'année 1751. Janvier, p. 157.

Essai de Philosophie Morale (sur le bonheur...) par M. de Maupertuis. Janvier, 158.

Dialogues entre Hylas & Philonous, sur la nature de l'ame, Janv. p. 164.

Eclogæ ex optimis græcis scriptoribus ad vitam studiosæ juventutis informandam. Janv, p. 166.

Assemblée publique de la Société Royale des Sciences de Montpellier de 1749. Janv. p. 168.

* Août, p. 1633.

Qui timet Deum, Æquè habebit amicitiam bonam, sujet du prix de l'Académie de Montauban, pour l'année 1751. Janvier, p. 166.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences avec les mémoires. Janvier, p. 173.

L'Art de vérifier les Dates. Janv. p. 174.

* May, p. 854.

* Décembre, vol. 1. p. 2328.

Table ajoutée. Août, p. 1708.

Dissertation sur la Glace, par M. de Mairan. Janv. p. 176.

* May, p. 890.

* Juin, vol. 1. p. 978.

L'Ecole du Jardinier potager. Janvier, p. 182.

Lettres édifiantes & curieuses. Janvier, p. 182.

* Juin. vol. 2. p. 1201.

* Art de faire éclore.... des Oiseaux domestiques par M. de Reaumur. Février, p. 260.

* Tom. II. Septemb. p. 1755.

An omnes inæqualitates, quæ in motu lunæ observantur, Theoriæ Newtonianæ sint Consentaneæ, &c. sujet du prix de l'Académie de Pétersbourg, pour l'an. 1751. Février, p. 364.

Almanach Astronomique.... au Méridien de Berlin. Fév. p. 368.

Plan de la Ville de Berlin. Fév. p. 368.

Dessein représentant les sections de l'ombre de la terre sur la Lune

dans l'éclipſe totale de Lune qui doit arriver le 19 Juin 1750, au ſoir, au Méridien de Paris. Juin, vol. 2. p. 1321.

Carte du Canada. Fev. p. 368.

Figure repréſentant l'éclipſe de Soleil du 8 Janvier 1750. Février, p. 369.

La Clef des Sciences, ou la Logique par M. Cochet. Février, p. 380.

* Recherches ſur le mouvement de l'Apogée Lunaire. Mars, p. 415.

* Lettre de M. de l'Iſle... ſur les tables Aſtronomiques de M. Halley. Mars, p. 444.

Tranſactions de la Soc. Royale pour les mois d'Avril, de May, de 1748. Avril, p. 746.

Spectacle de la Nature tom. 8. Avril, p. 749.

* Juin, vol. 2. p. 1281.

* Décembre, vol. 1. p. 2308.

* Explication du flux & reflux dans leurs véritables circonſtances. May, p. 808.

Inſtituzione analitiche ad uſo della Gioventu Italiana di Donna Maria Gaetana Agneſi. May, p. 927.

Ephémérides Coſmographiques, ou cours apparent des planétes. May, p. 940.

L'Art de meſurer ſur mer le ſillage du Vaiſſeau. May, p. 944.

Traité de la culture des Terres. May, p. 945.

*Août, p. 1598.

Traité de la fonte, des mines, des fonderies, & de ce qui en dépend. May, p. 946.

*Juillet, p. 1485.

* Traité d'Optique méchanique... pour faire des Lunettes. Juin, vol. 1. pag. 1022.

Projet pour achever le vieux Louvre. Juin, vol. 1. p. 1126.

Atlas de Marine par M. Brouckner. Juin, vol. 1. p. 1135.

Deſcription des deux grands Globes de la Société de Nuremberg. Juin, vol. 1. p. 1138.

*Octobre, p. 2051.

* Traité des fluxions par M.

Colin Mac Laurin. Juin, vol. 2. p. 1172.

* Nouvelle méthode de pomper l'air des Vaiſſaux. Juin, vol. 2. p. 1306.

Recueil de différens traités de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle. Juin, vol. 2. p. 1324.

Mémoires Littéraires ſur différens ſujets de Phyſique, de Mathématique, de Chimie... Juin. vol. 2. p. 1326.

L'Art de la teinture des laines, des étoffes de laine en grand & petit teint. Juin, vol. 2. p. 1328.

* Novembre, p. 2206.

* La figure de la terre déterminée par les obſervations. Juillet, p. 1372.

Traité de la cauſe & des Phénoménes de l'Electricité. Juillet, p. 1520.

* Décembre, vol. 2. p. 2488.

Cauſe méchanique de l'Electricité. Juillet, p. 1520.

Traité des pierres gravées. Juill. p. 1520.

Dictionnaire des Monogrammes, chiffres, Lettres initiales, Logogriphes, Rebus, &c. ſous leſquels les plus célébres Peintres, Graveurs & Deſſinateurs ont deſſiné leurs noms. Juillet, p. 1522.

* L'Ingénieur de Campagne, ou Traité de la fortification paſſagére. Août, p. 1548.

Horti Botanici Cæſaris Florentini Catalogus ſeminum. Août, p. 1688.

Raccolta d'Opuſcoli ſcientifici e filologici, tom. 38 & 39. Août, p. 1691.

L'Hiſtoire & les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris, 200 exemplaires complets, propoſés par ſouſcription. Août, p. 1708.

Elémens de Géographie. Août, p. 1714.

Elémens d'Hippiatrique. Sept. p. 1897.

Nouvelle méthode du Blaſon. Septembre, p. 1899.

Curſus Philoſophicus ad ſchola-

rum uſum accommodatus. Sept. p. 1903.

Hiſtoire Naturelle du Groenland... Septembre, p. 1904.

* Sopra il turbine accaduto... Diſſertazione. Octob p. 1749.

* Nouvelles obſervations microſcopiques. Octobre, p. 2002.

* Décembre, vol. 2. p. 2555.

Supplément... aux recherches de la nature de l'ame. Octobre, p. 2065.

Cauſe qui corrompt les grains de bled dans les épis ; ſujet du prix de 1752 de l'Académie de Bordeaux. Octobre, p. 2073.

L'Arte della pittura. Novemb. p. 2261.

Les agrémens de la Campagne... Conſtruction des maiſons de Campagne, Jardins. Novemb. p. 2277.

* Cours de Mathématique. Décembre, vol. 1. p. 2365.

La *Théorie de l'ouie.* Sujet du prix de l'Académie des Sciences... de Toulouſe, pour l'année 1751, & *l'état* des Sciences & des Arts à

Toulouſe ſous les Rois Viſigoths, pour 1752. Décembre, vol. 1. p. 2477.

Traité du Plein-Chant. Décembre, vol. 1. p. 2481.

Détails militaires. Décembre, vol. 2. p. 2622.

Traité des Sections Coniques. Décembre, vol. 2. p. 2623.

Encyclopédie, ou Dictionnaire des Sciences & des Arts. Décembre, vol. 1. p. 2624.

MEDICI.

Démonſtration de l'exiſtence de la Médecine Univerſelle. Janvier, p. 177.

Elixir d'or, & Elixir blanc de M. de la Mothe. Janv. p. 177.

Le Pharmacien moderne. Janv. p. 184.

* Avril, p. 688.

Expériences de Médecine ſur des animaux, pour découvrir une méthode ſure & aiſée de diſſoudre

la pierre par injections. Janvier, p. 184.

Dissertation sur la quantité de la transpiration & des autres excretions du corps humain. Janvier, p. 185.

* Description du mal de gorge accompagné d'ulcéres. Février, p. 340.

* Observations sur la situation la plus favorable pour l'opération de la taille. Avril, p. 610.

* La situation du Pierreux dans l'opération de la taille, par M. le Cat. Juillet, p. 1464.

A Critical... Recherches sur l'état present de la Chirurgie. Avril, p. 746.

Discours touchant les merveilleux effets de la pierre divine (le Jade). Avril, p. 753.

Ragionamento contro la volgare opinione di non potere venire à Roma nella estate. May, p. 924.

Lettre sur l'Electricité médicale. May, p. 938.

Obſervations Phyſico-Médicales, ſur l'Electricité. Novembre, p. 2276.

Dictionnaire des Alimens. May, p. 939.

Traité des maladies diviſées par claſſes, nouv. édit. Juin, vol. 2. p. 1324.

Myotomie humaine & canine. Juin, vol. 2. p. 1327.

* Traité de la ſtructure du cœur. Juillet, p. 1407.

Mémoire ſur la nature & les propriétés des eaux de Bagnéres. Juillet, p. 1513.

Diſſertation ſur les eaux minérales du Mont de Marſan. Juillet, p. 1515.

Anthropotomie, ou l'art de diſſequer les muſcles... Juill. p. 1516.

Miſcellanea Phyſico-Medica ex Académiis Germanicis deprumpta. Août, p. 1684.

Diſſertazioni... ſopra l'Elettricita,... la ſuperfetazione,... il calcolo, dei dolori e i piaceri, e la ſimpatia. Août, p. 1685.

Horti Botanici Florentini Catalogus seminum. Août, p. 1688.

J. Planci de Monstris & Monstrosis quibusdam Epistola. Août, p. 1692.

Lettere Mediche del. de Mart. Chisi. Août, p. 1694.

Chimie Médicinale. Septembre, p. 1905.

* Le Manuel des Dames de Charité, ou formules de médicamens. Septembre, p. 1807.

* Observation sur la route de l'Ouraque. Septembre, p. 1893.

Elémens d'Hippiatrique. Sept. p. 1897.

Traité des playes d'armes à feu. Septembre, p. 1904.

* Nouvelles remarques sur la Lithotomie. Octobre, p. 1975.

Essai... d'une méthode... pour avancer l'éruption de la petite vérole. Octobre, p. 2066.

Traité des fiévres de M. Fizes, traduit en François. Octobre, p. 2072.

Lettre de M. le Cat au sujet

d'une planche de ſon traité des ſens, qui repréſente la baſe du cerveau. Octobre, p. 2075

Anatomie de couleur & grandeur naturelles, quatriéme ſouſcription. Octobre, p. 2082.

Zoo-généſie. Octobre, p. 2083.

Béchique Souverain pour les maladies de poitrine. Octobre, p. 2084.

Deux Lettres; l'une ſur le traité de la gangréne de M. Queſnay; l'autre ſur le traité des playes d'armes à feu. Octobre, p. 2090.

Obſervations ſur la guériſon de pluſieurs maladies notables. Octobre, p. 2095.

* Deſcription d'un inſtrument propre à abaiſſer la cataracte. Novembre, p. 2173.

* Hiſtoire de l'opération de la cataracte. Novembre, 2175.

Governo generale di ſanita del Regno di Sicilia. Nov. p. 2266.

Iter medicum ad thermas Aquiſgranenſes. Novemb. p. 2270.

Hipocratis opera Gr. Lat. nouv. édit. Novemb. p. 2270.

Obſervations Phyſico-Médicales ſur l'Electricité. Novembre, p. 2276.

Les jours critiques ſont-ils les mêmes en nos climats qu'ils l'étoient dans ceux où Hipocrate les a obſervés ? Et quels égards doit-on y avoir dans la pratique ? Sujet du prix de l'Académie de Dijon pour l'année 1751. Novemb. p. 2279.

Traité des effets & de l'uſage de la ſaignée. Novembre, p. 2289.

La théorie de l'ouie, ſujet du prix de l'Académie Royale des Sciences de Toulouſe, pour l'an. 1751. Décemb. vol. 1. p. 2478.

ORATORES : POETÆ : FACETIARUM ET JOCORUM, NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NEC NON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES ; GRAMMATICI.

La deſtruction des monumens publics par les Barbares. Sujet du prix de vers de l'Académie de Montauban pour l'année 1751. Janvier, p. 166.

Ariſtoméne, Tragédie. Janv. p. 173.

Réflexions ſur la Tragédie d'Ariſtoméne. Janv. p. 173.

Tables alphabétiques & Chronologiques des piéces repréſentées ſur l'ancien Théâtre Italien. Janvier, p. 176.

* Août, p. 1661.

Les ornemens de la mémoire, ou les traits brillans des Poétes François. Janvier, p. 178.

Deux Diſcours, l'un ſur la con-

valeſcence & les conquêtes du Roy, l'autre ſur la paix. Février, p. 380.

L'Art du Théâtre. Février, p. 381.

Le Théâtre des Grecs. Février, p. 381.

Le Théâtre Anglois, Tom. 8. Février, p. 382.

Le Paradis perdu de Milton, nouv. édit. Avril, p. 746.

Satyres du Prince Cantemir, nouv. édit. Avril, p. 747.

* La Rhétorique des Prédicateurs. May, p. 830.

Les Rudimens de la Langue Latine, avec la méthode de traduire le François en Latin. May, p. 938.

Eſſai ſur le progrès des beaux Arts, nouv. édit. Juin, vol. 1. pag. 1123.

* Idée de la Poëſie Angloiſe. Juin, vol. 2. p. 1255.

* Diſſertations ſur les principales Tragédies anciennes & modernes

qui ont paru ſur le ſujet d'Electre, & en particulier ſur celle de Sophocle. Juillet, p. 1450.

Théorie nouvelle de la parole, & des Langues, contenant une critique de tous les Grammairiens. Juillet, p. 1516.

Le Théâtre ouvert au public, ou Traité de la Tragédie & de la Comédie. Juillet, p. 1519.

* Œuvres diverſes du P. Baudory. Août, p. 1578.

* Cours de Belles-Lettres diſtribué par exercices. Tom. IV. Août, p. 1617.

Rime Degli Arcadi. Tom. XI. Août, p. 1683.

Saggi di Poeſie dal C. B. Perfetti Saneſe. Août, p. 1685.

Rime di M. Fr. Petrarca. Août, p. 1686.

* Conſidérations ſur l'origine & le progrès des Belles-Lettres chez les Romains. Sept. p. 1845.

* Poétique Françoiſe à l'uſage des Dames, Septemb. p. 1778.

La Colonie, Comédie. Septembre, p. 1901.

Le Provincial à Paris, Comédie. Septembre, p. 1901.

Cléopatre, Tragédie. Septemb. p. 1901.

Piéces d'Eloquence qui ont remporté les prix d'Eloquence de l'Académie Françoiſe. Septembre, p. 1902.

Les Poëſies d'Horace traduites. Septembre, p. 1902.

* Octobre, p. 195

Le fils ſuppoſé, Comédie. Septembre, p. 1903.

Le paſſage du Var, Poëme. Octobre, p. 2091.

Eloge funébre de M. Petit, Maître en Chirurgie. Octobre, p. 2091.

Dictionnaire des Rimes de Richelet, nouv. édit. Octobre, p. 2097.

Prix de l'Académie des Jeux Floraux pour l'an, 1751. Nov. p. 2281.

* Connoiſſance des beautés & des défauts de la Poëſie. Décemb. vol. 1. p. 2440.

La *Lumière*, ſujet du prix de Poëſie de l'Académie de Marſeille pour l'année 1751. Décembre, vol. 1. p. 2473.

* Eloge Hiſtorique & Critique d'Homére. Déc. vol. 2. p. 2526.

MISCELLANEI; PHILOLOGI; POLYGRAPHI.

Bibliothéque curieuſe... ou Catalogue des Livres difficiles à trouver. Janvier, p. 159.

Muſeum Helveticum. Tom. XIV. Janvier, p. 166.

Dictionnaire de Morery, nouv. édit. Janv. p. 172.

Codices Mſſ. Bibliothecæ Regii Taurinenſis Athenæi. Février, p. 363.

* Octobre, p. 1943.

Collection complette des Journaux de Trévoux depuis 1701,

qu'il a commencé, jusques & compris 1750, proposée par souscription. Février, p. 370.

Morceaux pour completer ce Journal. Octobre, p. 2094.

Les Œuvres de la Marquise de Lambert. Février, p. 382.

Lettres du Baron de Busbec traduites. Février, p. 382.

Nouveau Magazin François, ou Bibliothéque instructive & amusante. Avril, p. 743.

* Nouveaux mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature. May, p. 791.

Tom. III. Déc. vol. 1. p. 2482.

Dictionnaire de Trévoux, nouv. édit. proposée par souscription. May, p. 941.

Catalogue des Livres de la Bibliothéque du Roy. Tom. IX. Juin, vol. 1. p. 1133.

Octobre, p. 2096.

Manuel Lexique, ou Dictionnaire portatif des mots François. Juin, vol. 2. p. 1328.

* Eſſais ſur divers ſujets de Littérature & de Morale. Juillet, p. 1398.

Dictionnaire des Monogrammes, Chiffres, Lettres Initiales, Logogriphes, Rébus, &c. ſous leſquels les plus célébres Peintres, Graveurs, & Deſſinateurs ont deſſiné leurs noms. Juillet, p. 1522.

Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris, traduite en Italien avec les Mémoires. Août, p. 1690.

Traduite en Allemand. Décembre, vol. 1. p. 2469.

Dictionnaire Etymologique de la Langue Françoiſe. Septembre, p. 1906.

De antiquis Litteris Hebræorum & Græcorum libellus. Novemb. p. 2264.

Miſcellanea Lipſienſia, Tom. VI. Novemb. p. 2267.

H. Beverlandi Epiſtolæ. Décembre, vol. 1. p. 2472.

Fin de la Bibliographie.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Décembre. Vol. II. 1750.

TRAITE' de la cause & des Phénoménes de l'Electricité, &c. 4487

Histoire générale des Voyages, &c. 2505

Eloge Historique & Critique d'Homère, &c. 2526

Ad virum Clarissimum Albertum Mazzolenum, &c. 2542

Nouvelles observations Microscopiques, &c. 2555

Histoire générale du douzième siécle, &c. 2580

Traité des Péremptions des instances, &c. 2586

Della Via Appia Riconosciuta, e descritta da Roma, &c. 2596

Nouvelles Littéraires, &c. 2618

Bibliographie, &c. 2631

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans les Journaux in-12. des mois d'Octobre, Novembre & Décembre, Vol. I. 1750.

PAge 2037. lig. 22. *qui pour lors étoit revêtu de ce titre & en avoit*, effacez ces mots & liſez, *un d'entre eux en ayant.*

Novembre.

2183. *lig.* 1. après ce mot *famille*, ajoutez *il.*
Ibid. *lig.* 16. *portant*, liſez *porta.*
2184. lig. 25. *ſipente*, liſez *ſiponte.*
2243. lig. 8. *ſes*, liſez *ces.*
Ibid.. lig. 23. Gadius; *liſez* Gudius.

Décembre. Vol. I.

2333. *lig.* 6. dans; *liſez* ſous.

2341 *lig.* 14. ſoumiſe ; *liſez* ſoumis.
2357. *lig.* 23. d'Italie, *liſez* de l'Italie.
2385. *lig.* 2. Décemvirs, *liſez* Duumvirs.

193 JUL 12